

BLEECKER

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 22.503.206,70 €
Siège social : 39 avenue George V – PARIS (75008)
572 920 650 RCS PARIS

DOCUMENT DE REFERENCE



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 21 décembre 2011 sous le numéro R.11-070. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Il est précisé que le présent Document de Référence fait également office de Rapport Financier Annuel (RFA). Une table de concordance présentant les informations requises par ce dernier document est présentée en Annexe 3.

En application de l'article 28 du règlement CE N°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 août 2010 et le rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes, tels qu'ils sont présentés aux pages 168 à 199,
- les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 août 2009 et le rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes, tels qu'ils sont présentés aux pages 200 à 228,

du document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 4 août 2011 sous le numéro R.11-051.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de BLEECKER - 39 avenue George V – 75008 PARIS (la « Société ») et sur le site Internet de la Société www.bleecker.fr ainsi que sur le site de l'AMF www.amf-france.org.

SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	4
1.1	Personnes responsables.....	4
1.2	Attestation des responsables du document de référence.....	4
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	5
3.	DONNEES FINANCIERES SELECTIONNNEES	6
4.	FACTEURS DE RISQUES	12
4.1	Facteurs de risques liés à l'activité de la Société.....	12
4.2	Facteurs de risques financiers.....	18
4.3	Gestion et contrôle des risques au sein du Groupe	21
4.4	Procédures juridiques et d'arbitrage	22
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	22
5.1	Histoire et évolution de la Société	22
5.2	Investissements	27
6.	APERCU DES ACTIVITES.....	29
6.1	Principales activités	29
6.2	Principaux marchés.....	31
7.	ORGANIGRAMME	44
7.1	Description du Groupe et place de la Société au 31 août 2011.....	44
7.2	Liste des filiales et participations de la Société au 31 août 2011	45
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	46
8.1	Principales immobilisations corporelles	46
8.2	Facteurs environnementaux pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles.....	47
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	48
9.1	Situations financières	48
9.2	Résultat d'exploitation.....	49
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	50
10.1	Tableau de variation des capitaux propres	50
10.2	Flux de trésorerie consolidés.....	51
10.3	Conditions d'emprunts.....	52
10.4	Restriction éventuelle à l'utilisation de capitaux.....	52
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris.....	52
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	53
11.1	Brevets et licences	53
11.2	Marques et licences	53
11.3	Noms de domaines.....	53
11.4	Recherche et développement.....	53
12.	TENDANCES	53
12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité depuis le dernier exercice clos (31.08.2011) jusqu'à la date du présent document de référence	53
12.2	Éléments susceptibles d'influer sur les perspectives de BLEECKER.....	53
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	54
14.	ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	55
14.1	Composition et fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance	55
14.2	Risques de conflit d'intérêt liés aux missions exercées par Sinouhé Immobilier.....	71
15.	REMUNERATION ET AVANTAGE.....	72
15.1	Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux dirigeants	72
15.2	Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages.....	73
16.	FONCTIONNEMENT ET MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	73
16.1	Mandats des membres du Directoire et du Conseil de surveillance.....	73
16.2	Informations sur les contrats de services liant les membres du Directoire et/ou du Conseil de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.....	73
16.3	Comités spécialisés.....	73
16.4	Déclarations relatives au gouvernement d'entreprise.....	73
16.5	Pouvoirs et obligations du Directoire	74
16.6	Opérations réalisées par les dirigeants mandataires sociaux, les mandataires sociaux ou par les personnes auxquelles ils sont liés au cours de l'exercice clos le 31 août 2011.....	75
16.7	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions, Plan d'attribution d'actions gratuites, Programme de rachat d'actions.....	76

16.8	Contrôle interne.....	77
17.	SALARIES.....	97
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	97
18.1	Principaux actionnaires à la date du présent document de référence.....	97
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires.....	98
18.3	Actionnaires significatifs de la Société.....	98
18.4	Accord portant sur le contrôle de la Société.....	99
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	100
19.1	Transactions avec les parties liées.....	100
19.2	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 31 août 2011.....	100
19.3	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 31 août 2010.....	107
19.4	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 31 août 2009.....	107
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	107
20.1	Bilan et comptes annuels sociaux.....	107
20.2	Informations financières pro-forma (comptes sociaux).....	107
20.3	États financiers consolidés.....	107
20.4	Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux.....	108
20.5	Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	109
20.6	Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	112
20.7	Informations financières pro-forma (comptes consolidés).....	114
20.8	États financiers consolidés.....	114
20.9	Vérification des informations financières historiques annuelles.....	114
20.10	Date des dernières informations financières annuelles.....	114
20.11	Informations intermédiaires et autres.....	114
20.12	Politique de distribution de dividendes.....	114
20.13	Procédures judiciaires et arbitrage.....	114
20.14	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale.....	114
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	115
21.1	Capital Social.....	115
21.2	Acte constitutif et statuts.....	119
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	127
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	129
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	130
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	130
26.	RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011.....	132
27.	COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF AU CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AU COURS DU 1 ^{ER} TRIMESTRE DE L'EXERCICE EN COURS (SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE 2011).....	141
ANNEXE 1.....		143
ANNEXE 2.....		164
ANNEXE 3.....		194

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personnes responsables

Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Président du Directoire de la Société.
Monsieur Philippe BUCHETON, Membre du Directoire et Directeur Général de la Société.

1.2 Attestation des responsables du document de référence

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant en page 132) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, rapports figurant aux paragraphes 20.5.1, 20.5.2 et 20.5.3 dudit document. Ces comptes historiques, ont fait l'objet des observations suivantes :

- sur l'exercice clos le 31.08.2010 : observation de la part des Commissaires aux Comptes relative au changement de présentation mentionné dans la note 9.2 « Changements de méthodes comptables » de l'annexe auxdits comptes.

Aucune observation ni réserve n'a été faite de la part des Commissaires aux Comptes au titre des exercices clos le 31.08.2009 et le 31.08.2011. »

Fait à Paris, le 21 décembre 2011

Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD
Président du Directoire

Monsieur Philippe BUCHETON
Directeur Général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires

- (i) **Grant Thornton**
100 Rue de Courcelles, 75017 Paris
- (ii) **Farec**
152 Rue de Picpus, 75012 Paris

Commissaires aux Comptes suppléants

- (i) **IGEC**
3 Rue Léon Jost, 75017 Paris
- (ii) **Monsieur Gérard WUILLAUME**
7 Chaussée de Varennes, 94520 Périgny sur Yerres

3. DONNEES FINANCIERES SELECTIONNNEES

Les informations financières sélectionnées et présentées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés de BLEECKER établis selon les normes IFRS. Elles présentent des extraits du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie des états financiers consolidés (audités) de la Société pour les exercices clos les 31 août 2011, 2010 et 2009

Les états financiers consolidés de BLEECKER ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») en vigueur, telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Ils présentent sur une base combinée, les actifs, passifs, produits et charges directement rattachables à l'activité du Groupe pour les exercices clos les 31 août 2011, 2010 et 2009. Ils figurent en Section 20.3 du présent document de référence et ont été audités par Grant Thornton et Farec pour l'exercice clos le 31 août 2011, par Grant Thornton et Monsieur Lionel PALICOT pour les exercices clos les 31 août 2010 et 2009 dont les rapports figurent en Section 20.5 du présent document de référence.

Ces données doivent être appréciées en se référant au Chapitre 9 du présent document de référence qui présente les facteurs pouvant influencer sur le résultat d'exploitation des états financiers consolidés, au Chapitre 10, aux notes y afférentes figurant au Chapitre 20 ainsi qu'au Chapitre 22.

1. BILANS CONSOLIDES

(en K €)	31 08 2011	31 08 2010	31 08 2009
ACTIF			
ACTIFS NON COURANTS	378 731	410 706	373 293
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	3 000	3 000	3 000
Immeubles de placement	364 060	400 810	363 672
Immobilisations financières	11 671	6 896	6 621
ACTIFS COURANTS	33 544	15 954	45 229
<i>Dont actifs destinés à la vente</i>	6 512		10 089
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	3 053	1 659	8 800
TOTAL ACTIF	412 275	426 660	418 522

⁽¹⁾ il s'agit de la valorisation de la marque BLEECKER ®

(en K €)	31 08 2011	31 08 2010	31 08 2009
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	84 071	45 156	9 716
<i>CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE</i>	72 883	36 739	6 670
<i>CAPITAUX PROPRES - INTERETS MINORITAIRES</i>	11 187	8 417	3 046
PASSIFS NON COURANTS	251 506	307 197	333 184
<i>> Dont emprunts auprès des établissements de crédit</i>	232 109	286 296	302 070
PASSIFS COURANTS	76 698	74 307	75 622
<i>> Dont emprunts auprès des établissements de crédit</i>	22 818	13 466	17 343
Total général	412 275	426 660	418 522

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en K €)	31 08 2011	31 08 2010	31 09 2009
COMPTE DE RESULTAT			
Produits opérationnels	28 958	29 227	27 255
Charges opérationnelles	15 783	15 588	15 653
Juste valeur des immeubles	19 834	29 551	-40 505
Résultat opérationnel courant avant cession d'actif	33 009	43 190	-28 903
Résultat des cessions d'actifs	3 729	0	0
Résultat opérationnel après cession d'actif	36 738	43 190	-28 903
Produits financiers	833	307	1 999
Charges financières	9 429	9 015	21 199
Résultat financier	-8 596	-8 708	-19 200
Variation de périmètre	0	0	0
Résultat net	28 142	34 482	-46 085

3. TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en K €)	31/08/2011	31/08/2010	31/08/2009
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(13 609)	10 207	(1 357)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	50 320	3 183	(30 569)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(35 316)	(20 531)	33 423
Variation de trésorerie	1 394	(7 141)	1 497
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 659	8 800	7 303
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 053	1 659	8 800

4. ACTIF NET REEVALUE (ANR), DETTE NETTE ET LOAN TO VALUE (LTV)

	ANR EPRA de liquidation		
	31/08/2011	31/08/2010	31/08/2009
<i>En milliers d'euros</i>			
Capitaux propres consolidés (part du groupe)	72 883	36 739	6 670
Retraitement droits inclus	0	0	0
ANR de liquidation	72 883	36 739	6 670
Actifs dérivés à la juste valeur (couvertures d'emprunt)	-494	-297	-1 365
Passifs dérivés à la juste valeur	243	419	738
ANR EPRA de liquidation	72 632	36 861	6 043
<i>Nombre d'actions diluées</i>	1 124 686	880 750	880 750
ANR EPRA de liquidation par action	64.58	41.85	6.86

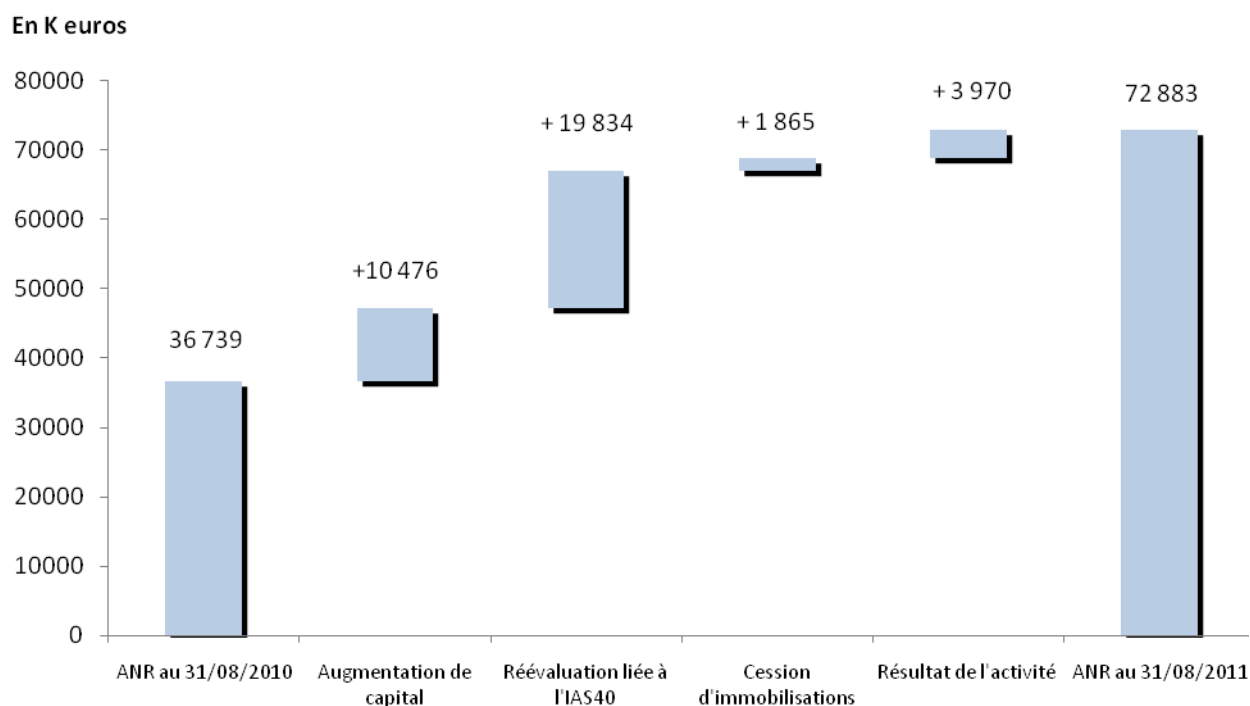
L'ANR de liquidation correspond à la quote-part du Groupe des capitaux propres consolidés.

Il s'établit à 72,88 millions d'euros au 31 août 2011. Il est calculé sur la base de la valorisation hors droits des actifs immobiliers expertisés pour les comptes au 31 août 2011, soit 364,06 millions d'euros, qui est prise en compte en juste valeur dans les comptes consolidés

	ANR de reconstitution		
	31/08/2011	31/08/2010	31/08/2009
<i>En milliers d'euros</i>			
ANR de liquidation	72 883	36 739	6 670
<i>Retraitement droits inclus</i>	<i>12 727</i>	<i>11 728</i>	<i>10 709</i>
ANR de reconstitution	85 610	48 467	17 379
Actifs dérivés à la juste valeur (couvertures d'emprunt)	-494	-297	-1 365
Passifs dérivés à la juste valeur	243	419	738
ANR EPRA de reconstitution	85 359	48 589	16 752
<i>Nombre d'actions diluées</i>	<i>1 124 686</i>	<i>880 750</i>	<i>880 750</i>
ANR EPRA de reconstitution par action	75.90	55.17	19.02

Le graphique ci-dessous décompose la variation de l'ANR de liquidation du Groupe Bleecker entre le 31 août 2011 et le 31 août 2010.

Analyse de la variation de l'ANR de liquidation entre le 31/08/2010 et le 31/08/2011



Dette nette et Loan To Value (LTV)			
	31/08/2011	31/08/2010	31/08/2009
<i>En milliers d'euros</i>			
Dette nette de la trésorerie (A)	267 993	315 180	328 568
<i>Immeubles (B)</i>	<i>364 060</i>	<i>400 810</i>	<i>373 760</i>
LTV = (A)/(B)	74%	79%	88%

5. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DU 01.09.2009 AU 19.12.2011

Date	Ouverture	+ haut	+bas	Clôture	Volume
01/09/2009	44.95	44.95	44.95	44.95	50
03/09/2009	44.95	45.40	45.40	45.40	60
14/09/2009	45.00	45.00	45.00	45.00	190
15/09/2009	45.50	45.50	45.50	45.50	30
17/09/2009	45.50	45.50	45.50	45.50	30
18/09/2009	47.50	47.50	47.50	47.50	10
21/09/2009	47.60	47.60	47.60	47.60	10
22/09/2009	48.00	48.00	48.00	48.00	20
14/10/2009	46.90	46.90	46.90	46.90	25
15/10/2009	46.89	46.89	46.89	46.89	80
12/11/2009	46.00	46.00	46.00	46.00	300
27/01/2010	48.00	48.00	48.00	48.00	200
08/02/2010	43.32	43.32	43.32	43.32	10
10/02/2010	45.00	45.00	45.00	45.00	125
12/02/2010	45.00	45.00	45.00	45.00	25
15/02/2010	48.00	48.00	48.00	48.00	4095
25/02/2010	43.20	43.20	43.20	43.20	120
26/02/2010	42.00	43.20	42.00	43.20	120
01/03/2010	46.20	46.20	46.20	46.20	70
08/03/2010	42.50	42.50	42.50	42.50	50
23/03/2010	45.49	45.49	45.49	45.49	100
01/04/2010	41.01	41.01	41.01	41.01	40
06/04/2010	45.90	45.90	45.90	45.90	3627
08/04/2010	45.90	45.90	45.90	45.90	73
09/07/2010	37.21	37.21	37.21	37.21	60
21/07/2010	42.00	42.00	42.00	42.00	60
28/07/2010	43.00	43.00	43.00	43.00	3019
29/07/2010	48.00	48.00	48.00	48.00	979
06/08/2010	46.00	46.00	46.00	46.00	10
05/01/2011	46.00	46.00	46.00	46.00	10
07/01/2011	46.00	46.00	46.00	46.00	1
19/01/2011	41.43	41.43	41.43	41.43	10
03/05/2011	45.50	45.50	41.00	41.00	17
07/06/2011	37.00	37.00	37.00	37.00	10
14/06/2011	37.11	37.11	37.11	37.11	30
01/07/2011	36.00	36.00	36.00	36.00	30
29/07/2011	39.53	39.53	39.53	39.53	25
01/08/2011	39.52	39.52	39.52	39.52	1
29/09/2011	32.21	32.21	32.21	32.21	110
30/09/2011	35.89	35.89	35.89	35.89	20
06/10/2011	39.09	39.09	39.09	39.09	100
25/11/2011	21.00	21.00	21.00	21.00	1
07/12/2011	42.95	42.95	42.95	42.95	38
09/12/2011	28.21	28.21	28.21	28.21	200
19.12.2011	31.03	31.03	31.03	31.03	10

Source : EURONEXT Paris

4. FACTEURS DE RISQUES

Les risques décrits ci-dessous sont ceux qui, à la date du présent document de référence, ont été considérés comme susceptibles d'avoir un impact significatif sur le développement des activités, la situation financière et les résultats de la Société et dont il doit être tenu compte dans toute décision d'investissement dans les actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La présente section n'a pas vocation à être exhaustive, d'autres risques et incertitudes non connus de la Société à ce jour ou qu'elle juge aujourd'hui négligeables pourraient également perturber le développement de ses activités, sa situation financière ou ses résultats. Les investisseurs potentiels sont tenus de procéder à une évaluation personnelle et indépendante de l'ensemble des considérations relatives à l'investissement dans les actions de la Société et de lire également les informations détaillées mentionnées par ailleurs dans le présent document de référence.

4.1 Facteurs de risques liés à l'activité de la Société

4.1.1 Risques liés aux conditions économiques

L'activité du Groupe BLEECKER est, comme pour tout autre acteur ayant une activité similaire à celle du Groupe, directement liée à l'évolution (i) du marché immobilier et, de manière plus générale, de l'économie nationale et internationale, (ii) des indices sur lesquels sont indexés les loyers et (iii) des taux d'intérêts.

- *Un ralentissement de la conjoncture économique nationale et internationale et/ou du marché immobilier pourrait notamment entraîner :*
 - a) une baisse du niveau de la demande de location d'actifs immobiliers ayant pour conséquence une augmentation du risque de vacance des actifs ;
 - b) une baisse de la valeur locative des actifs immobiliers affectant la capacité du Groupe à négocier le renouvellement de baux et l'augmentation des loyers ;
 - c) une dégradation de la capacité des locataires du Groupe à remplir leurs obligations vis-à-vis de celui-ci, et notamment à payer leurs loyers.
- *Une baisse des indices sur lesquels sont indexés les loyers (principalement, indice national du coût de la construction (ICC), indice des loyers commerciaux (ILC) et indice de référence des loyers pour les locaux à usage d'habitation ou à usage mixte) pourrait peser sur les revenus locatifs du Groupe BLEECKER, dont la variation résulte uniquement de leur indexation sur des indices usuels tels que ceux précités. Bien que la tendance soit, pour ces deux indices, à la hausse et donc favorable au Groupe BLEECKER, celui-ci ne peut exclure un retournement de cette tendance qui serait de nature à affecter ses résultats et ses perspectives de croissance.*
- *Une augmentation sensible des taux d'intérêts serait susceptible d'entraîner un renchérissement des opérations d'investissement financées par endettement et une baisse de la valeur du portefeuille immobilier du Groupe BLEECKER (du fait, notamment, du renchérissement du coût de l'emprunt). Par ailleurs, une telle hausse aurait pour effet d'impacter défavorablement les résultats du Groupe BLEECKER dont la majorité du patrimoine immobilier a été financée par emprunts bancaires à taux variable, certains d'entre eux ne faisant pas l'objet d'opérations de couverture de taux (cf. « *Risque de liquidités* » au paragraphe 4.2.3 ci-dessous).*

4.1.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe BLEECKER doit faire face à une forte concurrence d'autres acteurs du secteur, aussi bien internationaux, nationaux que locaux, dont certains disposent d'avantages concurrentiels par rapport au Groupe (surface financière plus importante, patrimoine immobilier plus conséquent, ressources plus importantes, implantation locale, nationale ou internationale plus étendue). Ces acteurs ont notamment la possibilité de procéder à des opérations d'acquisition d'actifs à des conditions, par exemple de prix, ne correspondant pas aux critères d'investissement et d'acquisition du Groupe BLEECKER.

Si le Groupe BLEECKER n'est pas en mesure de défendre ses parts de marché ou d'en gagner de nouvelles, de maintenir ou renforcer ses marges, sa stratégie, ses activités, ses résultats ainsi que sa perspective de croissance pourraient en être affectés négativement.

4.1.3 Risques liés à la réglementation des baux commerciaux

En France, la législation relative aux baux commerciaux a tendance à protéger le locataire et donc à être très rigoureuse à l'égard du bailleur. Ceci se traduit notamment par un nombre important de dispositions contractuelles d'ordre public (durée minimale du bail, droit au renouvellement, indemnités d'éviction, révision et indexation du loyer).

Les locataires ont par ailleurs la possibilité de libérer les locaux à la date d'échéance du bail ainsi qu'à l'issue de chaque période triennale (sauf convention contraire). Il en résulte un risque de vacance que le bailleur doit prendre en considération, compte tenu de l'absence de revenus et des charges attachées aux immeubles qui continuent de courir (cf. paragraphe « *Risques liés au non renouvellement des baux et à la vacance des locaux* » ci-dessous).

Par ailleurs, des modifications des règles applicables en matière de baux commerciaux, notamment en matière de durée, d'indexation et de plafonnement des loyers, de calcul des indemnités d'éviction dues aux locataires, pourraient avoir des conséquences négatives sur la valorisation du patrimoine, les résultats, l'activité ou la situation financière du Groupe BLEECKER.

4.1.4 Risques liés au non renouvellement des baux et à la vacance des locaux

L'activité du Groupe consiste à louer à des tiers son patrimoine immobilier principalement à usage de bureaux, locaux d'activité, logistique et commerces. La majorité des baux conclus sont des baux commerciaux.

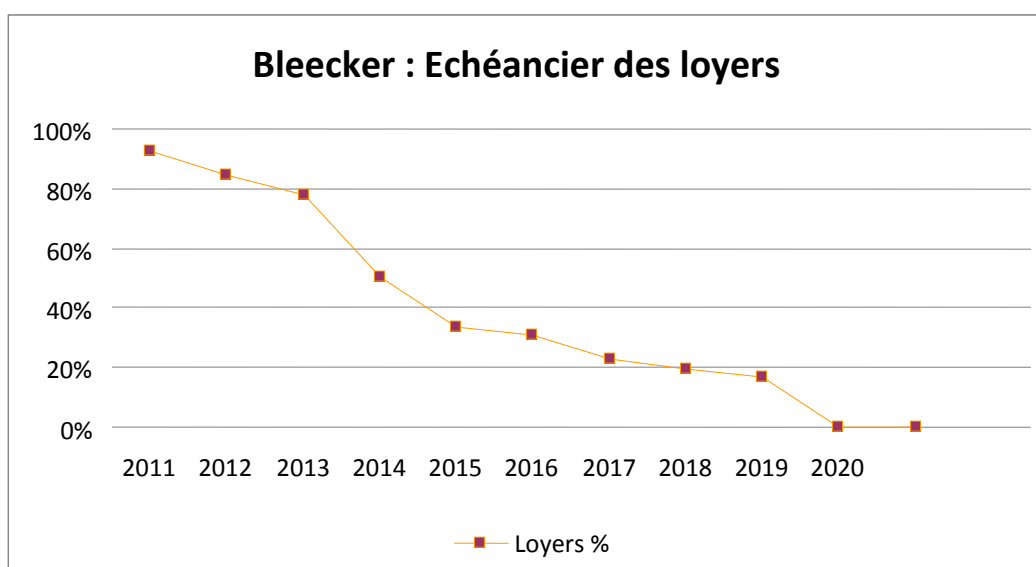
En fin de bail, les locataires disposent de la faculté de libérer les locaux dans les conditions légales et réglementaires, et le cas échéant, conformément aux stipulations contractuelles. Cette faculté de résiliation est, pour les baux commerciaux, également offerte au locataire à l'issue de chaque période triennale, sauf stipulation contraire du bail.

Conformément à la réglementation sur les baux commerciaux, tout preneur, en cas de refus par le Groupe BLEECKER de renouveler un bail commercial suite à une demande en ce sens formulée à l'échéance du bail, aurait, s'il subit un préjudice du fait de ce refus de renouvellement, droit à une indemnité d'éviction dont le montant pourrait s'avérer significatif, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la situation financière du Groupe BLEECKER.

Il ne peut par ailleurs être exclu que le Groupe BLEECKER soit confronté, à l'échéance des baux, à un contexte de marché défavorable aux bailleurs. Bien que bénéficiant de l'expertise de Sinouhé Immobilier, le Groupe ne peut garantir qu'en cas de départ d'un locataire, qu'elle qu'en soit la raison, il sera à même de relouer rapidement les actifs concernés ou qu'il pourra les relouer à des loyers satisfaisants. De même, le Groupe BLEECKER ne peut garantir qu'en cas d'acquisition de biens en état futur d'achèvement ou comportant des locaux vacants il pourra louer rapidement ces actifs ou les louer à des loyers satisfaisants. L'absence de revenus générés par des surfaces vacantes et les charges fixes y afférentes devant dès lors être supportées par le Groupe BLEECKER sont susceptibles d'affecter les résultats du Groupe, de même qu'une location de locaux vacants à des loyers non satisfaisants.

Au 31 août 2011, le taux de vacance géographique, rapport entre le nombre de m² vacants et la surface totale, s'établit à 33.6%. Il intègre notamment :

- une vacance technique induite par les actifs en rénovation de 0.74%,
- la vacance de l'actif de la société WAGNER en cours de commercialisation à la clôture et qui représente à lui seul 20%.



Cette courbe représente l'évolution (en pourcentage) des loyers sécurisés, en fonction de la durée des baux.

4.1.5 Risques liés au non paiement des loyers

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe BLEECKER est généré par la location à des tiers de ses actifs immobiliers. Le défaut de paiement des loyers serait susceptible d'affecter les résultats du Groupe ainsi que ses perspectives de croissance.

Afin de pallier ce risque, le Groupe, de manière générale, procède préalablement à la signature des baux à une étude de la solvabilité des locataires potentiels et, lorsque cela s'avère nécessaire, sollicite la mise en place de toute garantie adéquate. Par ailleurs, afin que le règlement des loyers soit suivi de manière régulière, le Groupe BLEECKER s'est adjoint les services de la société Sinouhé immobilier, laquelle est notamment en charge de la facturation et du recouvrement des loyers.

4.1.6 Risques liés à la dépendance à l'égard de certains locataires

A la date du présent document de référence, les 7 principaux baux ayant la plus forte contribution aux loyers facturés par le Groupe BLEECKER (sur 72 baux au total) représentent 47% des loyers facturés.

La résiliation d'un ou plusieurs de ces baux pourrait en conséquence avoir un impact significatif négatif sur le niveau de loyers perçus par le Groupe BLEECKER, ses résultats et sa situation financière. Celui-ci bénéficierait néanmoins, dans cette hypothèse, de l'expertise de Sinouhé Immobilier.

Afin de prévenir les conséquences liées à l'éventuelle défaillance de l'un des principaux locataires du Groupe BLEECKER, celui-ci fait réaliser des enquêtes de solvabilité des locataires avant la signature des baux, et s'efforce de diversifier la population des locataires, de suivre l'évolution de leur situation financière au cours de la durée du bail et d'assurer un échelonnement des échéances des baux.

4.1.7 Risques liés au patrimoine immobilier

▪ Risques liés à l'évolution de la juste valeur et calculs de sensibilité

Le portefeuille du Groupe BLEECKER est évalué chaque année par des experts immobiliers indépendants (cf. Chapitre 23 du présent document de référence). L'évolution de cette valeur est largement corrélée à l'évolution du marché de l'immobilier (cf. paragraphe « *Risques liés aux conditions économiques* » ci-dessus).

Une situation défavorable du marché immobilier pourrait avoir un impact négatif sur l'évolution du patrimoine du Groupe, ainsi que sur le résultat opérationnel. À titre d'exemple, une baisse du marché immobilier se traduisant par une hausse de 1% des taux de rendements pourrait entraîner une baisse de valorisation de l'ordre de 16% de l'ensemble du patrimoine immobilier (sous réserve qu'une telle baisse concernerait l'ensemble des différents segments d'activité immobilière de Bleecker), soit environ -58 millions d'euros sur la base de valorisation en bloc des actifs au 31 août 2011 et aurait un impact défavorable sur le résultat consolidé global de l'ordre de -58 millions d'euros.

En outre, la valeur issue des méthodes retenues par l'expert indépendant repose sur certaines hypothèses qui pourraient ne pas se réaliser ou évoluer en fonction du marché de l'immobilier. Dès lors, l'évaluation des actifs du Groupe pourrait ne pas être en adéquation avec leur valeur de réalisation dans l'hypothèse d'une cession.

L'impact des variations de valeurs d'actifs est apprécié différemment en comptabilité sociale et en comptabilité consolidée :

- En matière de comptes sociaux, une baisse de la valeur des actifs impacterait le résultat de BLEECKER seulement si celle-ci devait passer une provision au titre des contrats de crédit-bail (et, le cas échéant, des immeubles) détenus en propre ou au titre des filiales détenant des immeubles, cette provision impactant le résultat social à due concurrence ;
- En matière de comptes consolidés, en application de la norme IAS 40 (évaluation des immeubles de placement à la juste valeur), une baisse de la valeur des actifs se traduira automatiquement par une baisse de même montant du résultat consolidé du Groupe.

- Risques environnementaux et liés à la santé

L'activité du BLEECKER est soumise aux lois et règlements relatifs à l'environnement et à la santé publique, qui concernent notamment la présence d'amiante, de plomb, de termites, le risque de prolifération de légionnelles, le régime des installations classées pour la protection de l'environnement et la pollution des sols.

Bien que le patrimoine du Groupe BLEECKER ne comporte pas, à la date d'enregistrement du présent document, de locaux à usage industriel, il contient des locaux à usage d'entrepôts logistiques, activité qui peut présenter un risque environnemental et relever à ce titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Bien que tous les actifs immobiliers détenus par le Groupe BLEECKER aient, lors de leur acquisition, fait l'objet de l'ensemble des diagnostics requis par la réglementation applicable et que ces diagnostics n'aient révélé aucun fait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe BLEECKER, celui-ci ne peut néanmoins pas garantir qu'il n'existe aucun risque significatif de non-conformité de l'un quelconque de ses actifs aux dispositions impératives en matière d'environnement et de santé publique. Le non-respect de ces dispositions par le Groupe BLEECKER pourrait engager sa responsabilité, affecter les conditions d'exploitation de ses immeubles ou le conduire à engager des dépenses significatives pour se mettre en conformité.

La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité de la société, son chiffre d'affaires et ses perspectives de croissance. Toutefois, de manière générale, le Groupe BLEECKER veille au respect de la réglementation applicable et à son évolution.

Par ailleurs, les lois et règlements relatifs à l'environnement et à la santé publique pourraient devenir plus stricts et imposer de nouvelles obligations au Groupe BLEECKER, comme à l'ensemble des acteurs de son secteur d'activité, ce qui pourrait obliger le Groupe BLEECKER à engager des dépenses significatives afin de se conformer à cette évolution de la réglementation.

4.1.8 Risques liés à l'option pour le régime SIIC par BLEECKER

La réglementation relative au régime des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) a évolué depuis la mise en œuvre d'une réglementation spécifique à ce type de société et peut évoluer, par exemple, lors des modifications apportées par les différentes Lois de Finances. Ces évolutions, s'il y en avait, pourraient impacter le régime favorable actuel d'imposition de la Société et donc ses résultats nets futurs.

La Société veille au respect de l'ensemble des réglementations actuellement en vigueur et compte-tenu des indications fiscales, fera ses meilleurs efforts pour être en règle en vue des éventuelles évolutions.

La Société a opté pour le régime fiscal des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (ci-après « SIIC ») prévu à l'article 208 C du Code général des impôts avec effet au 1^{er} septembre 2007. Au titre du régime SIIC, la Société bénéficie d'une exonération d'impôt sur les sociétés, sous condition de distribution, sur la fraction de son bénéfice provenant notamment de la location de ses immeubles, des plus-values réalisées sur les cessions d'immeubles ou de certaines participations dans des sociétés immobilières, et, le cas échéant, de participations dans des filiales également soumises à ce régime.

La Loi de Finances rectificative pour 2006 a prévu que le capital ou les droits de vote des SIIC ne devraient pas être détenus, au cours d'un exercice, directement ou indirectement, à hauteur de 60% ou plus, par un ou plusieurs actionnaires agissant de concert (sauf s'il s'agit de SIIC) au sens de l'article L 233-10 du Code de commerce (sauf à la suite d'opérations d'offres publiques d'achat ou d'échange, d'opérations de restructuration visées à l'article 210-0A du Code général des impôts et d'opérations de conversion ou de remboursement d'obligations en actions, à la condition que la situation soit réalisée rapidement). Pour les SIIC ayant opté pour le régime SIIC avant le 1^{er} janvier 2007, la date d'entrée en

vigueur de cette condition de plafond de détention, qui avait été initialement fixée au 1^{er} janvier 2009, a été décalée au 1^{er} janvier 2010 par la Loi de Finances pour 2009, laissant ainsi un délai supplémentaire aux SIIC pour régulariser leur situation. Si à compter de cette date, ce seuil de détention de 60% est dépassé par un ou plusieurs actionnaire agissant de concert, les résultats de la SIIC seront imposés à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun au titre de l'exercice au cours duquel cette conditions n'est pas respectée.

Cette sortie du régime SIIC est cependant temporaire à condition que le plafond de détention soit de nouveau respecté avant la clôture de l'exercice au cours duquel le dépassement est intervenu et que ce dépassement n'intervienne qu'une seule fois au cours des dix années suivant l'option pour le régime SIIC ou au cours des dix années suivantes. Dans cette hypothèse, la SIIC et ses filiales peuvent à nouveau bénéficier du régime d'exonération au titre de l'exercice suivant (en contrepartie de l'imposition à 19% des plus-values latentes sur les actifs du secteur exonéré de la SIIC et de ses filiales acquises durant la période de suspension). En revanche, si le plafond de détention est toujours dépassé à la clôture de l'exercice concerné, la SIIC et ses filiales sortent définitivement du régime SIIC en encourant les sanctions fiscales de sortie, à savoir :

- augmentation du taux (alors porté de 16,5% ou 19% à 33,1/3%) de l'*exit tax* éventuellement acquitté lors de l'entrée dans le régime SIIC ;
- taxation à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun des résultats antérieurement exonérés pendant le régime SIIC et qui n'ont pas fait l'objet d'une distribution effective ;
- taxation à 25% des plus-values latentes acquises pendant la période d'exonération sur les actifs du secteur exonéré, diminuées d'un dixième par année civile passée dans le régime d'exonération ;
- imposition à 19% des plus-values latentes acquises pendant la période de suspension sur les actifs du secteur exonéré en cas de sortie définitive du régime SIIC consécutivement à une période de suspension.

Par ailleurs, la Loi de Finances rectificative pour 2006 a également prévu que les SIIC sont, sous réserve de certaines exceptions, redevables d'un prélèvement égal à 20% du montant des sommes issues des produits SIIC exonérés et distribués à tout actionnaire autre qu'une personne physique qui détiendrait directement ou indirectement au moins 10% du capital de la SIIC et ne serait pas soumis à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent au titre de ces distributions. Toutefois, l'assiette du prélèvement est diminuée des sommes distribuées provenant des produits reçus ayant déjà supporté ce prélèvement. En outre, le prélèvement n'est pas dû si le bénéficiaire de la distribution est une société soumise à une obligation de distribution intégrale des dividendes qu'elle perçoit et dont les associés détenant directement ou indirectement au moins 10% de son capital sont soumis à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent à raison des distributions qu'ils perçoivent. Le redevable légal du prélèvement de 20% est la société SIIC et non pas l'actionnaire ou les actionnaires concernés. Ce prélèvement s'applique aux distributions mises en paiement à compter du 1^{er} juillet 2007.

Conformément à l'article 24 des statuts de la Société, tout actionnaire autre qu'une personne physique et non soumis à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent au titre des distributions de dividendes, possédant plus de 10% du capital de la Société devra indemniser la Société du montant du prélèvement de 20% dû à raison de la distribution dont il est bénéficiaire.

Enfin, il convient de rappeler qu'en contrepartie du bénéfice du régime fiscal des SIIC, la Société est soumise aux obligations de distribution de bénéfices suivants :

- les bénéfices exonérés provenant des opérations de location d'immeubles sont obligatoirement distribués à hauteur d'au moins 85% avant la fin de l'exercice qui suit celui de leur réalisation ;

- les bénéficiaires exonérés provenant de la cession d'immeubles, de participations dans des sociétés visées à l'article 8 du Code général des impôts ayant un objet identique aux SIIC ou de participations dans des sociétés immobilières bénéficiant dudit régime SIIC sont obligatoirement distribués à hauteur d'au moins 50% avant la fin du deuxième exercice qui suit celui de leur réalisation ;
- les dividendes versés, le cas échéant, par des filiales ayant opté pour ce régime doivent être intégralement distribués au cours de l'exercice suivant celui de leur perception.

Le montant de cette distribution est limité au résultat net comptable et plafonné au résultat fiscal. En cas de déficit, le solde de l'obligation de distribution peut être reporté sur le premier exercice bénéficiaire suivant. De même, l'excédent éventuel de l'obligation de distribution fiscale par rapport au résultat comptable est reporté jusqu'à épuisement sur les résultats ultérieurs.

Dans l'absolu, l'obligation d'effectuer cette distribution pourrait limiter les ressources disponibles pour financer de nouveaux projets d'investissements et obliger le Groupe à s'endetter davantage ou faire appel au marché pour financer son développement. Toutefois, le Groupe veille à opérer un juste équilibre entre ses objectifs de distribution de dividendes et ceux liés à son développement.

Enfin, l'obligation de conserver pendant cinq ans les actifs acquis, qui permet le classement des opérations d'apports ou de cessions par des sociétés industrielles ou commerciales sous le régime de l'article 210 E du Code général des impôts, peut constituer une contrainte pour la Société.

4.1.9 Risques de conflit d'intérêt liés aux missions exercées par Sinouhé Immobilier

Le Groupe BLEECKER a adopté un schéma d'externalisation de l'*asset management* et de la gestion locative de ses actifs immobiliers, lesquels sont confiés à la société Sinouhé Immobilier. Cette société est majoritairement contrôlée par Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Président du Directoire de BLEECKER, et Monsieur Philippe BUCHETON, Directeur Général et membre du Directoire de BLEECKER. Sinouhé Immobilier assure également, auprès de sociétés dans lesquelles Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD et Monsieur Philippe BUCHETON détiennent, directement ou indirectement, des participations significatives, des missions similaires à celles exercées auprès du Groupe BLEECKER.

Cette situation est susceptible de créer des conflits d'intérêts (i) dans le cadre des missions d'*asset management*, (ii) dans le cadre d'opérations d'arbitrage, et (iii) dans le cadre de la commercialisation locative des locaux vacants (voir Section 14.2 du présent document de référence). Ces conflits d'intérêts pourraient avoir un effet défavorable sur la stratégie, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe BLEECKER.

4.2 Facteurs de risques financiers

4.2.1 Le risque de taux d'intérêt

A la date du 31 août 2011, l'endettement financier net du Groupe BLEECKER s'élevait à 267 993 milliers d'euros, contracté auprès de plusieurs établissements de crédit.

Essentiellement emprunteur à taux variable, le Groupe BLEECKER est soumis au risque de hausse des taux d'intérêt dans le temps. Ce taux est généralement déterminé sur la base de l'Euribor 3 mois, augmenté d'une marge fixe. En conséquence, une hausse des taux d'intérêts serait susceptible d'impacter défavorablement la situation financière et le résultat net du Groupe BLEECKER.

Afin de limiter ce risque, le Groupe BLEECKER a souscrit plusieurs instruments de couverture permettant de plafonner ce risque. Le Groupe BLEECKER couvre ainsi généralement l'intégralité de son endettement financier net.

4.2.2 Le risque de marché

La détention d'actifs immobiliers destinés à la location expose le Groupe BLEECKER au risque de fluctuation de la valeur des actifs immobiliers et des loyers.

Toutefois, cette exposition est atténuée car :

- les actifs sont essentiellement détenus dans une perspective de long terme et valorisés dans les comptes pour leur juste valeur ;
- les loyers facturés sont issus d'engagements de location dont la durée et la dispersion sont susceptibles d'atténuer l'effet des fluctuations du marché locatif.

4.2.3 Le risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité s'effectue au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence d'une ligne de crédit disponible et de la diversification des ressources. Elle est assurée à moyen et long terme dans le cadre de plans pluriannuels de financement et, à court terme, par le recours à une ligne de crédit confirmée. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Dans le cadre de certains de ses financements, la Société est soumise aux *covenants* usuels suivants :

- le Loan to Value (LTV), soit le montant de la dette rapporté à la valeur des actifs ; 9 sociétés du Groupe BLEECKER sont concernées par ce *covenant*, le ratio à respecter se situant dans une fourchette de 70% à 81% au maximum selon les engagements contractuels ; les tests sont réalisés, selon les financements, tous les 2 ans, annuellement ou semestriellement ;
- l'Interest Coverage Ratio (ICR), correspondant au ratio de couverture des frais financiers par le résultat d'exploitation ; 6 sociétés du Groupe BLEECKER sont concernées par ce *covenant*, le ratio à respecter se situant dans une fourchette de 120% à 160% au minimum selon les engagements contractuels ; les tests sont réalisés, selon les financements, semestriellement ou trimestriellement ;
- le Debt Service Coverage Ratio (DSCR), représentant le cash flow généré pour servir la charge de sa dette ; 6 sociétés du Groupe BLEECKER sont concernées par ce *covenant*, le ratio à respecter se situant dans une fourchette de 110% à 120% au minimum selon les engagements contractuels ; les tests sont réalisés, selon les financements, annuellement ou trimestriellement.

L'ensemble de ces *covenants* était respecté au 31 août 2011, étant précisé que :

- s'agissant du ratio LTV, au cours du dernier test, le ratio le plus élevé constaté par 5 des sociétés concernées était de 74.5% (lors du dernier test en date du 30 avril 2011) alors que le ratio contractuel qu'elles étaient tenues de respecter était de 80% au maximum ;
- s'agissant du ratio ICR, au cours du dernier test, le ratio le moins élevé constaté par l'une des sociétés concernées était de 174% (lors du dernier test en date du 26 juillet 2011) alors que le ratio contractuel qu'elle était tenue de respecter était de 120% au minimum ;
- s'agissant du ratio DSCR, au cours du dernier test, le ratio le moins élevé constaté par 2 des sociétés concernées était de 120% (lors du dernier test en date du 16 août 2011), correspondant au ratio contractuel qu'elles étaient tenues de respecter au minimum.

Le tableau ci-dessous présente, pour les dettes financières du Groupe BLEECKER arrêtées au 31 août 2011, l'échéancier des paiements pour les années 2012 à 2016 et au-delà :

Soldes en €	ENCOURS 31 08 2011	Remboursement < 1 an	ENCOURS 31 08 2012	Remboursement 1 à 2 ans	ENCOURS 31 08 2013	Remboursement 2 à 3 ans	ENCOURS 31 08 2014	Remboursement 3 à 4 ans	ENCOURS 31 08 2015	Remboursement 4 à 5 ans	ENCOURS 31 08 2016	Remboursement au-delà de 5 ans
Dettes à taux fixe	8 206	-445	7 761	-329	7 432	-344	7 088	-359	6 729	-376	6 353	-6 353
Emprunts bancaires	8 075	-314	7 761	-329	7 432	-344	7 088	-359	6 729	-376	6 353	-6 353
Intérêts provisionnés	131	-131	0	0	0	0						
Crédit-bail	-											
Dettes à taux variable	262 840	-23 415	239 426	-60 368	179 058	-61 193	117 865	-57 116	60 749	-3 873	56 876	-56 876
Emprunts bancaires	214 032	-21 524	192 508	-59 238	133 271	-60 004	73 267	-23 906	49 361	-2 701	46 659	-46 659
<i>Ajustement com emprunt IAS 39</i>	-419	127	-116	75	-41	16	-25	6	-19	6	-13	13
<i>Dotation IAS 39</i>	176											
Intérêts provisionnés	655	-655	0	0	0	0						
Crédit-bail	16 119	-1 041	15 077	-1 130	13 948	-1 189	12 759	-1 370	11 389	-1 172	10 217	-10 217
Découvert bancaire	32 035	-195	31 840	0	31 840	0	31 840	-31 840	0			
Total Dettes brutes	271 746	-23 860	247 186	-60 696	186 490	-61 536	124 954	-57 475	67 478	-4 249	63 229	-63 229

Note : La répartition des prêts ING se fait sur la base des amortissements annuels minimum obligatoires contractuels.

Les crédits dont la mise à disposition n'est pas totale à la clôture (opérations de développement en cours de réalisation) sont repris ici pour leur montant effectivement tiré : Gide Travaux

Le crédit bail immobilier contracté pour le financement de l'acquisition, le 16 décembre 2011, de l'immeuble parisien de bureaux (75015) porte sur 55 175 K€ sur 12 ans, remboursable dans les conditions suivantes :

à moins d'un an :	2 472 K€
de 1 à 2 ans :	2 415 K€
de 2 à 3 ans :	2 517 K€
de 3 à 4 ans :	2 623 K€
de 4 à 5 ans :	2 734 K€
au-delà de 5 ans :	42 414 K€

4.2.4 Le risque de contrepartie

Bénéficiant d'un portefeuille de clients diversifié et de qualité, le Groupe BLEECKER n'est pas exposé à des risques significatifs. Dans le cadre de son développement, le Groupe BLEECKER veille à acquérir des actifs dont la situation locative est appréciée notamment sur des critères de sélection des locataires et des sûretés fournies par ces derniers. Lors des relocations, une analyse de la solidité financière est menée.

Les procédures de sélection des locataires et de recouvrement permettent de maintenir un taux de pertes sur créances très satisfaisant.

Les opérations financières, notamment de couverture du risque de taux, sont réalisées avec un panel large d'institutions financières de premier plan. Une mise en concurrence est réalisée pour toute opération financière significative, et le maintien d'une diversification satisfaisante des ressources et des intervenants est un critère de sélection.

4.2.5 Le risque sur actions

A la date du présent document de référence, la Société ne détient pas de participations dans des sociétés cotées, et n'est par conséquent pas exposée à un risque sur actions, à l'exception des 95.000 actions propres qu'elle détient.

4.3 Gestion et contrôle des risques au sein du Groupe

4.3.1 Cadre général de la gestion et du contrôle des risques du Groupe

Les processus de gestion et de contrôle des risques au niveau du Groupe couvrent notamment (i) le risque de non-paiement des loyers, par la mise en œuvre d'études de solvabilité des locataires (cf. section 4.1.5 ci-dessus), et un suivi régulier du règlement des loyers afin d'identifier au plus tôt les impayés ; (ii) le risque de liquidité dans le cadre de plans pluriannuels de financement et d'une gestion centralisée de la trésorerie du Groupe (section 4.2.3 ci-dessus) ; ainsi que (iii) l'information financière et comptable, par la mise en place de processus de contrôles successifs afin d'identifier notamment les retards de paiements et les impayés.

4.3.2 Assurance des immeubles

A la date du présent document de référence, le Groupe BLEECKER estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités. Le Groupe n'envisage pas, à l'avenir, de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance adéquats, dans la limite des disponibilités et des conditions du marché.

Tout nouvel immeuble entrant dans le patrimoine du Groupe BLEECKER est couvert par une police d'assurance garantissant notamment les risques suivants : incendie, foudre, explosion, dommages électriques, fumées, chutes d'aéronefs, chocs de véhicules terrestres, dégâts des eaux, gel, tempêtes, grêle, poids de la neige sur les toitures, émeutes, mouvements populaires, actes de vandalisme et malveillance, actes de terrorisme et sabotage, attentats, catastrophes naturelles, détériorations immobilières à la suite de vol, effondrement des bâtiments, bris des glaces et responsabilité civile propriétaire d'immeuble.

A la date du présent document de référence, tous les immeubles du Groupe sont assurés pour leur valeur de reconstruction à neuf et ils bénéficient d'une garantie de perte des loyers généralement pour une période de trois ans.

4.4 Procédures juridiques et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

Depuis le 28 juin 2007, la dénomination sociale de la Société est « BLEECKER ». La Société était précédemment dénommée « Compagnie Française des Établissements Gaillard ».

La Société ne possède pas de nom commercial.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Depuis le 26 juillet 2007, la Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 920 650. La Société était précédemment immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Béziers sous le même numéro.

Le numéro SIRET de la Société est le 57292065000296 et son code activité est le 6420Z.

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 13 mai 1909 sous la forme d'une société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1867. Les statuts ont été mis en harmonie avec les dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et du décret du 23 mars 1967, par décision prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 28 juin 1968.

La durée de la Société, fixée à l'origine à 50 années, a été prorogée pour une durée de 99 années, qui prendra fin le 13 mai 2058.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Depuis le 1^{er} octobre 2008, le siège social de la Société est situé au 39 Avenue George V – 75008 Paris. Le numéro de téléphone du siège social est le + 33 1 58 56 22 44.

Les sièges antérieurs de la Société BLEECKER ont été les suivants :

- 75, avenue des Champs-Élysées à PARIS (75008)
Du ressort du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS,
Date du transfert : 1^{er} octobre 2008

- 53, avenue Jean Moulin à BEZIERS (34500)
Du ressort du Greffe du Tribunal de Commerce de BEZIERS,
Date du transfert : 28 juin 2007.

La Société est une société anonyme de droit français, à Directoire et Conseil de Surveillance.

La Société est soumise au droit français.

5.1.5 Évènements marquants dans le développement de la Société

1909 : création de la société CFEG.

1910 : création par CFEG de la Société des Forces Motrices de l'Agout, dont l'activité était orientée vers l'électricité. Cette société a été nationalisée depuis.

1917 : création par CFEG de la Société des Arènes de Béziers, qui par la suite a fait l'objet d'une cession.

1920 : création par CFEG de la Société des Basaltes de l'Hérault, dont l'activité était orientée dans l'exploitation de carrières.

1931 : participation à la création de la Banque Populaire.

1945 : au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Société relance son activité traditionnelle de transformation de bois d'industrie.

Années 1950 – 1970 : d'une production quasi nulle, CFEG se hissera dans les tous premiers rangs de fournisseurs de bois de mine pour les Charbonnages de France, avec plus de 100.000 m³ de bois produits chaque année, de producteur de traverses de chemin de fer et dans les années 1970, de producteur de poteaux de ligne en bois avec plus de 300.000 appuis fournis par an.

Années 1970 – 1980 : avec la chute de la demande consécutive, soit à la disparition de marchés (bois de mine), soit à l'apparition de produits concurrents (poteaux en fer, puis téléphone portable), la Société lancera en France, sous la marque « Rondino » dans les années 1980, les équipements collectifs en bois massif (mobilier urbains, jeux divers, parcours sportifs), ainsi que des équipements pour le réseau routier (glissières de sécurité en bois).

1995 : vente de l'activité de transformation des bois (la société Gaillard Rondino), et poursuite des activités professionnelles de gestion forestière, immobilière, de magasins généraux, et de pose de clôtures.

1998 : transformation des organes de direction avec adoption du mode dualiste directoire / conseil de surveillance.

2004 : achat de 3.773 titres en vue d'optimiser la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, acheter ou vendre en fonction des situations du marché, annuler les titres rachetés (dans le cadre d'un programme de rachat mis en place, ayant donné lieu à une note d'information sur laquelle l'Autorité des marchés financiers a apposé son visa n° 04-837 le 19 octobre 2004).

2005 : annulation par le directoire le 7 novembre 2005 des actions propres détenues par la société, soit 3.876 titres.

2006 : aux termes d'un contrat de cession conclu le 5 avril 2006 et modifié par un premier avenant en date des 25 et 28 juillet 2006 et par un deuxième avenant en date des 20 et 23 octobre 2006, Société Gaillard a cédé, le 8 novembre 2006, 34.198 actions CFEG à Foncière Saint Honoré, représentant 71,51 % du capital et des droits de vote de CFEG. Conformément à la réglementation boursière, Foncière Saint Honoré a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant la totalité des actions de CFEG pour un prix unitaire de 435,24 €. Cette offre, déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers le 19 décembre 2006, s'est déroulée du 21 décembre 2006 au 17 janvier 2007.

En outre, la Société Gaillard s'est engagée à acquérir, aux termes de deux contrats de cession (décrits et intégralement reproduits au paragraphe 23 du document de référence de CFEG enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 4 décembre 2006 sous le numéro R.06-187) conclus avec CFEG le 8 novembre 2006, l'intégralité des actifs immobiliers et des titres de participation détenus par CFEG.

2007 : le 30 janvier 2007, Foncière Saint Honoré détient 93,15 % du capital et des droits de vote de CFEG après avoir acquis 10.351 actions dans le cadre de l'offre publique susvisée.

le 12 février 2007, en exécution du contrat de cession précité, CFEG a procédé à la cession au profit de la Société Gaillard de la totalité de ses titres de participation¹ pour un montant de 9.575.233 euros.

Le 28 juin 2007, le capital social a été :

- augmenté de 1.869.806,08 € par émission de 84.800 actions ordinaires de 22,0496 € de valeur nominale, suite à la fusion par voie d'absorption de FSH, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2006,
- réduit de 661.490,01 €, par voie d'annulation de 30.000 actions BLEECKER sur les 44.549 apportées par FSH à l'occasion de la fusion,
- augmenté de 13.130.781,85 € par incorporation de primes et de réserves.

A cette même date, la date de clôture de l'exercice social de la Société a été modifiée pour la fixer au 31 août de chaque année au lieu du 31 décembre, et la dénomination sociale de la Société est devenue « BLEECKER ».

Le 29 juin 2007, la SCI DE LA CROIX DU SUD, dont le capital est détenu à 65% par la SARL PROUST (elle-même détenue à 100% par BLEECKER), a fait l'acquisition d'un terrain à bâtir sis à Lieusaint (Seine et Marne) ZAC du Carré Sénart.

La Société a, à compter du 1^{er} septembre 2007, opté pour le régime fiscal des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) de l'article 208-C du Code Général des Impôts.

Le 1^{er} octobre 2007, la SARL CORNEILLE a réceptionné, l'immeuble à usage de bureaux d'une surface de 2 821 m² situé à PERIGUEUX (24), qui avait fait l'objet d'un contrat de promotion immobilière.

¹ Participations au capital des sociétés SABAC, Magasins Généraux de Béziers, Gaillard Clôtures, ainsi que ses participations au capital du Groupement Forestier de Reboisement des Montagnes et du Groupement Forestier de la Forêt de Bauzon

Le 6 décembre 2007 :

- BLEECKER a procédé, au profit de la commune de Port la Nouvelle, qui avait préempté, à la cession du bien immobilier situé sur la commune, 6 avenue de la Mer, au prix de vente qui avait été fixé, soit 100 000 euros hors droits.
- la SARL GIDE, dont le capital est détenu à 100 % par BLEECKER, a fait l'acquisition d'un immeuble à usage de bureaux sis 9, rue d'Athènes à PARIS 9^{ème}, d'une superficie de 1 700 m².

2008 : Le 31 janvier 2008, la SARL VIVALDI a réceptionné l'immeuble à usage de plate-forme logistique et locaux annexes d'une surface de 13 619 m² situé à BUSSY SAINT GEORGES (77), qui avait fait l'objet d'un contrat de promotion immobilière.

Le 21 février 2008 :

- la valeur nominale des 1 026 240 actions composant le capital de BLEECKER a été portée de 15 euros à 18,45 euros par incorporation de 3 540 528 € prélevés sur le compte "Autres réserves",
- 12 490 actions BLEECKER ont été annulées sur les 145 490 actions BLEECKER auto-détenues.

La SCI NEFLIER a réceptionné :

- le 5 mars 2008, un premier bâtiment : immeuble à usage de bureaux d'une surface de 3 922 m² situé à CANEJAN (33), qui avait fait l'objet d'un contrat de promotion immobilière.
- le 17 mars 2008, un second bâtiment : immeuble à usage de bureaux d'une surface de 920 m² situé à PESSAC (33), qui avait également fait l'objet d'un contrat de promotion immobilière.

Le 23 avril 2008, la SARL MOUSSOROSKI, a acquis un immeuble sis 82, rue de Courcelles à PARIS 8^{ème}.

Le 2 juillet 2008, la SCI PARC DU SEXTANT a réceptionné un bâtiment à usage d'activité et de bureaux d'une surface de 6.003 m² SHON environ, situé Avenue Marguerite Perey – ZAC du Levant à LIEUSAIN (77), qui avait fait l'objet d'un contrat de promotion immobilière en date du 07.12.2006.

Le 10 juillet 2008, la SARL WAGNER a réceptionné l'immeuble à usage d'entrepôt et de bureaux d'une surface de 40.486 m² SHON environ, situé 40 boulevard de l'Europe, ZA La Borne Blanche, Parisud 6 à COMBS LA VILLE (77), qui avait fait l'objet d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement aux termes d'un acte authentique en date du 21.02.2007.

Le 29 août 2008, la SARL MOLIERE a réceptionné l'immeuble à usage de bureaux et commerce d'une surface de 4.323 m² environ, situé 39 avenue George V à PARIS (75008), qui avait fait l'objet d'un contrat de promotion immobilière en date du 27.02.2006.

Le 5 septembre 2008 et le 26 septembre 2008, la SCI DE LA CROIX DU SUD a réceptionné l'ensemble immobilier de 4.823 m² SHON, de bureaux et commerce ainsi que 88 emplacements de parking à l'extérieur et 55 emplacements de parking en sous-sol, sis «Ville Nouvelle de Sénart / ZAC du Carré / commune de LIEUSAIN (77)», qui avait fait l'objet d'un contrat de promotion immobilière en date du 25.06.2007.

Le 9 septembre 2008, BLEECKER a fait apport à ses filiales :

- la SARL BORODINE du contrat de crédit-bail immobilier portant sur un immeuble sis à BUSSY SAINT-GEORGES (77) Avenue de l'Europe,

- la SARL SAINT-SAENS du contrat de crédit-bail immobilier portant sur un immeuble sis à SATOLAS-ET-BONCE (38) ZAC de CHESNES NORD.

Le 12 septembre 2008, le Groupe BLEECKER a, au travers de sa filiale la SARL BOSSUET, acquis 63.034 parts sociales, ce qui a porté la participation de la SARL BOSSUET dans le capital de la SCI CARRE BOSSUET de 65% à 99,99%.

Le 12 décembre 2008 :

- la SARL BELLINI a acquis un immeuble en l'état futur d'achèvement à GENNEVILLIERS (92), Boulevard Louise Michel, consistant en un bâtiment à usage d'activités et de bureaux d'une surface de 2.684 m².
- la SARL RACINE a acquis un immeuble en l'état futur d'achèvement à GENNEVILLIERS (92), 101 avenue Louis Roche, consistant en un bâtiment à usage d'activités et de bureaux d'une surface de 4.235 m².

Le 15 décembre 2008, le Groupe BLEECKER a, au travers de sa filiale la SARL HAENDEL, cédé la participation qu'elle détenait dans le capital de la SCI BAVEQUE, soit 50% du capital.

2009 : le 15 janvier 2009, la SARL BELLINI a réceptionné l'immeuble ci-avant décrit.

Le 24 février 2009, 38 000 actions BLEECKER ont été annulées sur les 133 000 actions BLEECKER autodétenues.

Le 16 mars 2009, la SARL RACINE a réceptionné l'immeuble ci-avant décrit.

Le 3 décembre 2009, la SARL SAINT-SAENS a cédé son actif immobilier (locaux d'activités) sis à SATOLAS et BONCE (38).

2010 : le 5 février 2010, la SCI CHATEAUDUN, détenue à 50% par la SARL TCHAIKOVSKI, filiale à 100% de BLEECKER, a réceptionné l'immeuble d'une surface de 5.525 m² de bureaux, sis 52-54 rue Châteaudun à PARIS (75009), qui avait fait l'objet d'une restructuration.

2011 : Le 17 mai 2011, la SCI CHATEAUDUN, détenue à 50% par la SARL TCHAIKOVSKI, filiale à 100% de BLEECKER, a cédé son bien immobilier sis à PARIS (75009) 52-54, rue de Châteaudun et 65, rue Saint-Lazare, moyennant le prix de 56 M€.

Le 24 août 2011, réunion de l'assemblée générale mixte de BLEECKER au cours de laquelle les actionnaires approuvent l'entrée au capital de RGI Investissements SA, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée de 10 733 184 euros, prime d'émission comprise.

La Société RGI Investissements SA est une société luxembourgeoise contrôlée par la société SEIF SA (ci-après « SEIF ») appartenant au groupe familial de M. Bernard RICCOBONO. Il s'agit d'une structure ad hoc constituée à l'effet de souscrire au capital de BLEECKER.

SEIF, présidée par M. Bernard RICCOBONO, est un acteur européen majeur dans l'imprimerie pour la presse quotidienne.

SEIF est également un acteur français majeur dans la publication d'hebdomadaires spécialisés dans la publication des annonces légales et des appels d'offres.

SEIF a parallèlement à ces activités développé un pôle immobilier.

Cette opération avait préalablement fait l'objet d'un prospectus qui a obtenu le visa N° 11-361 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 10 août 2011.

Le 26 août 2011, constatation par le Directoire de BLEECKER de la réalisation de l'augmentation de capital et émission au profit de la société RGI Investissements SA de 243 936 actions nouvelles de 18,45 euros de valeur nominale avec une prime d'émission de 25,55 euros par action.

Le 12 octobre 2011, la SARL CORNEILLE, détenue à 100% par BLEECKER, a cédé son bien immobilier sis à PEGIGUEUX (24) 24 et 26, cours Fénelon, moyennant le prix de 6,5 M€.

Le 17 novembre 2011, la SCI NEFLIER, détenue à 50 % par BLEECKER a réceptionné l'immeuble à usage de bureaux d'une surface de 913 m² environ, situé à PESSAC (33360), qui avait fait l'objet d'un contrat de promotion immobilière en date du 12 avril 2011.

Le 16 décembre 2011, la SARL GABRIELLI, détenue à 100 % par BLEECKER a signé un contrat de crédit bail immobilier portant sur le financement d'un immeuble parisien de bureaux (75015) dont le prix d'achat est de 52 M€.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

5.2.1.1 Principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 août 2011

Participations

Le Groupe BLEECKER a porté la participation qu'elle détient au travers de sa filiale la SARL BOSSUET, dans la SCI CARRE BOSSUET, de 99,99% à 100%.

Livraison d'immeuble

La SARL GIDE, filiale BLEECKER à 100 %, a procédé, le 1^{er} avril 2011, à la réception, après restructuration, de son immeuble situé 9 rue d'Athènes à PARIS (75009). Cet immeuble est loué aux termes d'un bail commercial depuis le 11 avril 2011.

Travaux de rénovation

Les travaux de rénovation de l'immeuble sis 10 Rue Lafayette à PARIS (75009) appartenant à la SARL MALLARME se sont achevés le 28 février 2011. Cet immeuble est loué à 87%.

Cessions

Au cours de l'exercice, la SCI CHATEAUDUN, filiale à 50 % de BLEECKER a cédé son actif immobilier sis 52 rue de Châteaudun à PARIS (75009), moyennant le prix de 56 M€.

5.2.1.2 Principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 août 2010

Acquisitions

Le Groupe BLEECKER a porté la participation qu'elle détenait au travers de sa filiale, la SARL KENNEDY, dans la SCI ARGONNE PARK de 50% à 100%.

Livraison d'immeuble

Le Groupe BLEECKER a réceptionné le 5 février 2010, un nouvelle immeuble appartenant à la SCI CHATEAUDUN, d'une valeur de 46 M€.

Cessions

Le Groupe BLEECKER a cédé un actif immobilier sis à SATOLAS ET BONCE (38), moyennant le prix 10,9 M€.

5.2.1.3 Principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 août 2009

Apport de contrats de crédits-bails immobiliers

Le 9 septembre 2008, BLEECKER a fait apport à ses filiales :

- la SARL BORODINE du contrat de crédit-bail immobilier portant sur un immeuble sis à BUSSY SAINT-GEORGES (77) Avenue de l'Europe,
- la SARL SAINT-SAENS du contrat de crédit-bail immobilier portant sur un immeuble sis à SATOLAS-ET-BONCE (38) ZAC de CHESNES NORD.

Acquisitions

Le 12 décembre 2008, le Groupe BLEECKER a acquis, dans le cadre de vente en l'état futur d'achèvement :

- un immeuble à GENNEVILLIERS (92), Boulevard Louise Michel, consistant en un bâtiment à usage d'activités et de bureaux d'une surface de 2.684 m².
- un immeuble à GENNEVILLIERS (92), 101 avenue Louis Roche, consistant en un bâtiment à usage d'activités et de bureaux d'une surface de 4.235 m².

Le montant de ces acquisitions s'est élevé à 11,784 M€.

Le Groupe BLEECKER a, au travers de sa filiale la SARL BOSSUET, acquis 63.034 parts sociales de la SCI CARRE BOSSUET, ce qui a porté la participation de la SARL BOSSUET dans cette société de 65% à 99,99%.

Livraisons d'immeubles

Le Groupe BLEECKER a réceptionné 3 nouveaux immeubles d'une valeur de 21,715 M€.

Cessions

Le Groupe BLEECKER a, au travers de sa filiale la SARL HAENDEL, cédé la participation qu'elle détenait dans le capital de la SCI BAVEQUE, soit 50% du capital.

5.2.2 Principaux investissements en cours

La promesse de vente signée le 4 août 2011 portant sur l'acquisition d'un immeuble parisien de bureaux (75015), a été réitérée le 16 décembre 2011, moyennant le prix de 52 M€ et la mise en place d'un financement par voie de crédit bail immobilier. Cet immeuble est intégralement loué.

5.2.3 Perspectives d'investissements

Dans le contexte actuel de crise économique, le Groupe BLEECKER restera attentif aux opportunités du marché lui permettant de poursuivre sa stratégie d'investissement dans les immeubles de bureaux parisiens offrant une rentabilité attractive, et disposant d'un potentiel de revalorisation à moyen ou long terme, afin d'assurer une croissance régulière de son patrimoine.

Pour financer cette politique d'investissements, le Groupe BLEECKER aura recours à l'emprunt bancaire mais n'exclut pas le cas échéant, de faire appel aux marchés financiers.

Par ailleurs, le Groupe BLEECKER reste susceptible de procéder à des opérations d'arbitrage de certains actifs non stratégiques de son patrimoine.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

6.1.1 Activités actuelles

BLEECKER est une société foncière cotée spécialisée dans l'immobilier d'entreprise qui s'est développée sur le marché des bureaux, locaux d'activités et plateformes logistiques. Au 31 août 2011, le Groupe BLEECKER possède un patrimoine d'une valeur de 371 millions d'euros.

BLEECKER est un acteur majeur dans le secteur de l'immobilier d'entreprise et bénéficie du statut de foncière cotée (SIIC).

BLEECKER s'appuie sur une structure totalement externalisée composée de départements opérationnels, de conseils et d'experts.

Cette organisation permet d'assurer le contact permanent avec le marché, de comprendre les tendances et de réagir à leur émergence. L'externalisation de l'*asset management* et de la gestion locative contribue à la simplification et à l'optimisation de l'organisation opérationnelle en privilégiant un circuit décisionnel court centré sur la stratégie du Groupe et la mise en œuvre de sa politique de développement. Architectes, ingénieurs, analystes financiers, notaires et avocats fournissent un large spectre de savoirs et de compétences nécessaires à la réussite des opérations d'investissement.

Le Groupe BLEECKER possède au 31 août 2011, un patrimoine de 202 811 m² valorisé à 371 M€. Il est composé de 25 actifs, (cf. paragraphe 8.1 « Principales immobilisations corporelles »).

Au 31 août 2011, les actifs de la région Paris/Ile de France représentent 87,4% du chiffre d'affaires total du Groupe BLEECKER.

6.1.1.1 Prise en compte du développement durable

BLEECKER est engagé dans une politique de développement durable tant dans la gestion de ses actifs que dans sa stratégie d'investissement et de valorisation de son patrimoine. D'un point de vue opérationnel, BLEECKER a confié à son Asset Manager SINOUHE IMMOBILIER la mise en œuvre, le déploiement et le contrôle de sa politique environnementale.

Dans le cadre de la gestion de ses actifs, BLEECKER porte une attention toute particulière au respect des normes de sécurité, de santé et de protection de l'environnement. Fort de son expérience sur la gestion d'actifs industriels classés à autorisation au titre des ICPE (*), BLEECKER a mis en place depuis plusieurs années une organisation interne qui permet d'assurer une veille réglementaire sur ces domaines, d'identifier et de maîtriser ses risques environnementaux et de contrôler la bonne application des exigences minimales sur ses immeubles.

La réduction de l'empreinte écologique de notre activité immobilière passe également par une utilisation rationnelle et raisonnable des ressources naturelles.

Conscient des efforts à mener dans ce domaine, BLEECKER s'est donné comme axe prioritaire de maîtriser et réduire les consommations d'énergie de ses immeubles. Associé à GOODPLANET, BLEECKER est engagé dans une démarche formalisée permettant d'évaluer et de suivre pour chacun des immeubles les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre - GES. Il s'agit d'identifier les principaux sites émetteurs afin de mieux cibler les actions à mener pour améliorer leurs performances énergétiques, que ce soit dans la gestion courante des immeubles en étroite collaboration avec les locataires, ou dans le cadre de travaux modificatifs.

Dans le cadre de la valorisation de actifs, les restructurations plus lourdes font l'objet d'une réflexion globale qui intègre les enjeux environnementaux avec pour objectif l'optimisation des performances énergétiques et de la qualité environnementale des immeubles.

Cette réflexion est menée très en amont en partenariat avec un bureau d'étude spécialisé afin d'étudier toutes les solutions d'approvisionnement énergétique envisageables, les techniques d'isolation et d'évaluer leur pertinence par rapport aux données du projet (localisation géographique, usage, climat...) et aux objectifs à atteindre.

Ainsi, les derniers travaux menés sur nos immeubles parisiens ont été l'occasion d'opter pour des systèmes énergétiques plus rationnels et performants :

- Raccordement aux réseaux de chauffage urbain et de refroidissement collectif *immeubles propriétés de SCI CHATEAUDUN (2010) et SARL MOLIERE (2008)*
- Mise en œuvre de mode de chauffage, climatisation réversible type pompe à chaleur *immeubles propriétés des SARL GIDE (2011), MALHER (2009), MALLARME (2010), ROSTAND (2007)*

()Les actifs BLEECKER relevant du régime d'autorisation ou d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement représentent près de 50% (en surface) du patrimoine.*

Le tableau ci-dessous présente les actifs concernés avec leur rubrique de classement ICPE et référence à leurs arrêtés préfectoraux.

Société	Localisation	Surfaces (m ²)	Affectation	Régime de classement ICPE	Rubriques ICPE Autorisation ou Enregistrement	Référence Arrêté Préfectoral
Bartok	45 Ormes Saran	26 229	Plateforme logistique	AUTORISATION	1412 (211), 1432 (253), 1510	AP 15/10/1991, du 02/09/97, du 20/07/99
		12 800	Plateforme logistique	AUTORISATION	1412 (211), 1432 (253), 1510	AP 15/10/1991, du 02/09/97, du 20/07/99
Vivaldi	77 Bussy St Georges	13 804	Plateforme logistique	AUTORISATION	1510-1 / 1530-1 / 2663-2,a	AP du 2/08/2005
Wagner	77 Combs La Ville	40 486	Plateforme logistique	AUTORISATION	1432-2,a 1510-1, 2663-2,a	AP du 29/11/2006
Ravel	92 Gennevilliers	8 833	Activité	AUTORISATION	1510-1, 2662-a, 2663-2,a	AP n°2005-016 du 6/07/2005
Bellini	92 Gennevilliers	2 684	Activité	AUTORISATION	1510-1, 2662-a, 2663-2,a	AP n°2005-016 du 6/07/2005
Racine	92 Gennevilliers	4 235	Activité	AUTORISATION	1510-1, 2662-a, 2663-2,a	AP n°2005-016 du 6/07/2005

6.1.2 Activités futures

La Société n'a pas vocation à développer d'autres activités.

6.1.3 Stratégie

Les objectifs du Groupe BLEECKER sont triples :

- Assurer le rendement et la liquidité du patrimoine du Groupe,
- Accélérer le développement du patrimoine et en favoriser la visibilité par les marchés,
- Créer de la valeur pour ses actionnaires.

Pour parvenir à ces objectifs, les modes d'action sont les suivants :

- Ouvrir de nouveaux axes de développement en bénéficiant du régime SIIC.
- Assurer un taux maximal d'occupation et de recouvrement des loyers et des charges locatives.
- Optimiser le niveau de loyers en fonction de l'évolution du marché tout en contrôlant et maîtrisant les charges.
- Maintenir le niveau de qualité des actifs et, le cas échéant, les moderniser ou les restructurer tout en pérennisant des relations qualitatives avec les locataires.

6.2 Principaux marchés

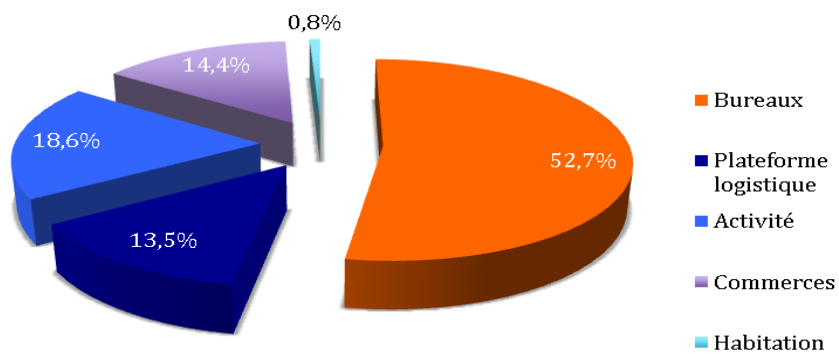
6.2.1 Marchés sur lequel le Groupe BLEECKER intervient

Le Groupe BLEECKER s'est développé sur les marchés des bureaux, locaux d'activité et plateformes logistiques.

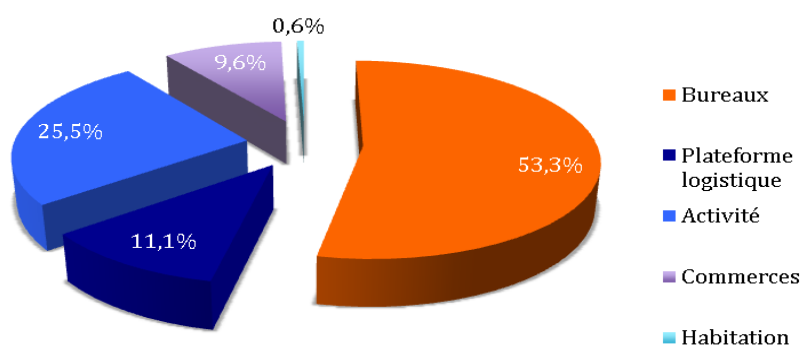
Les graphiques ci-dessous présentent l'information sectorielle du Groupe BLEECKER au 31 août 2011, en pourcentage des valeurs d'actif et en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé par affectation.

6.2.2 Ventilation par type d'actif au 31 août 2011

- En pourcentage des valeurs d'actif :

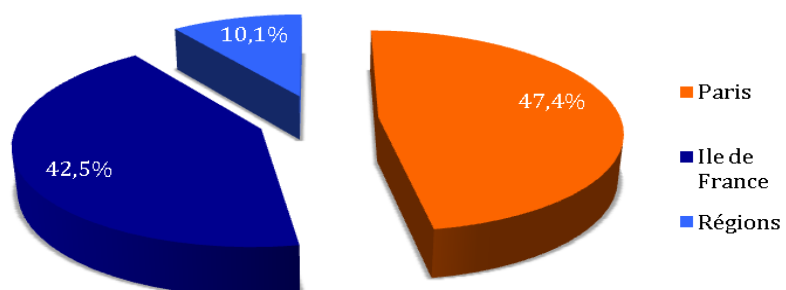


- En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé :

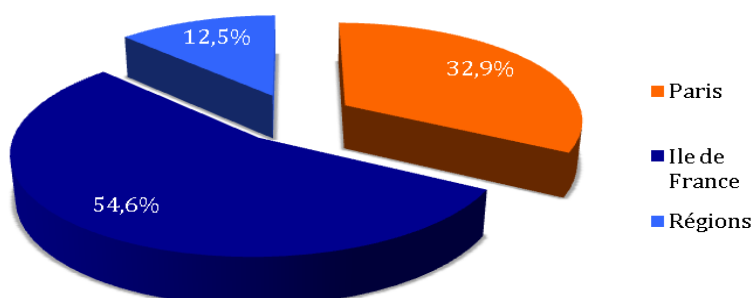


6.2.3 Ventilation géographique au 31 août 2011

- En pourcentage des valeurs d'actif :



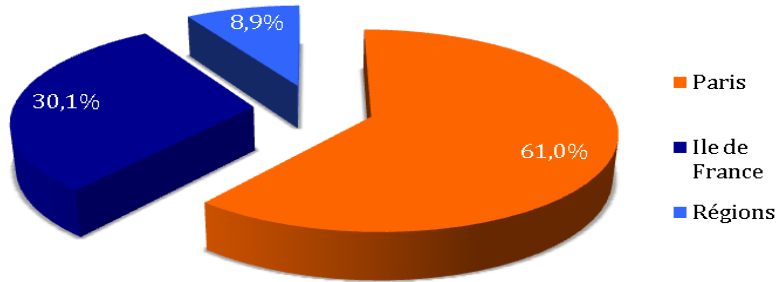
- En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé :



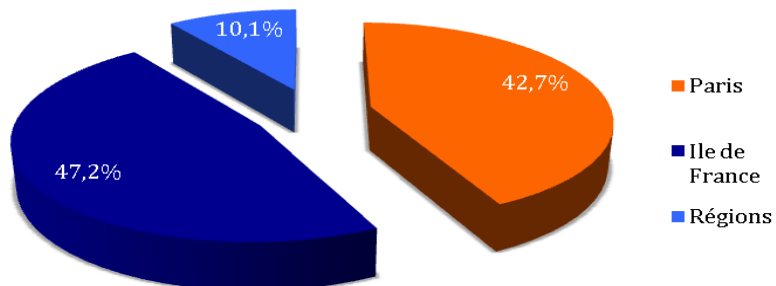
6.2.4 Ventilation géographique par types d'actifs au 31 août 2011

Bureaux

- En pourcentage des valeurs d'actif :

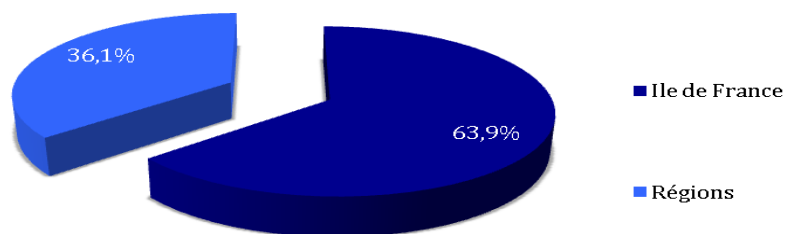


- En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé :

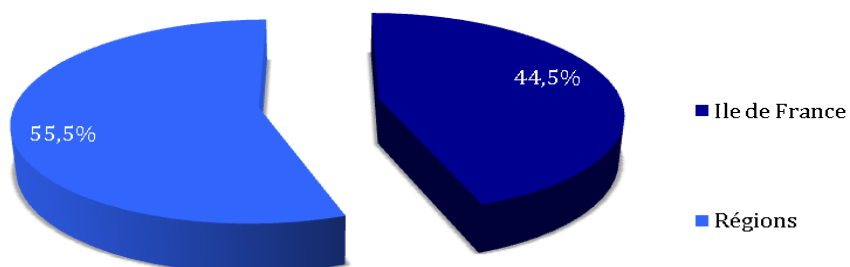


Plateformes Logistiques

- En pourcentage des valeurs d'actif :

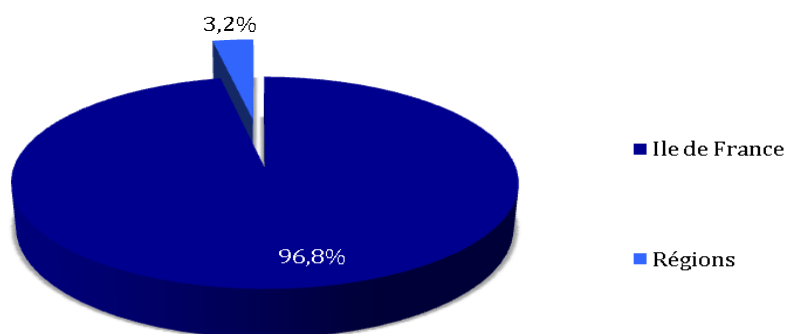


- En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé :

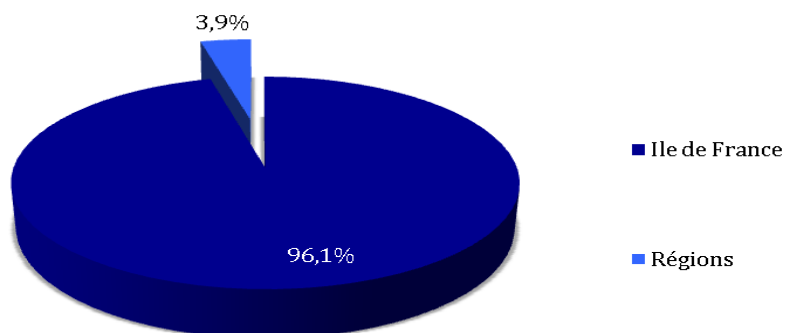


Activités

- En pourcentage des valeurs d'actif :

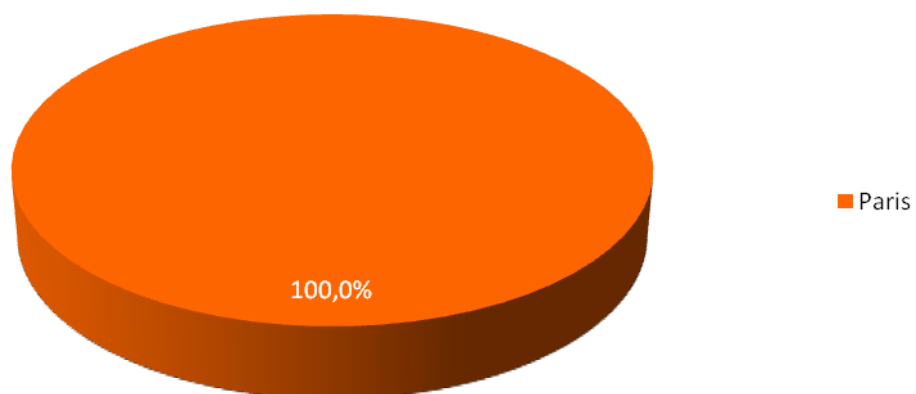


- En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé :



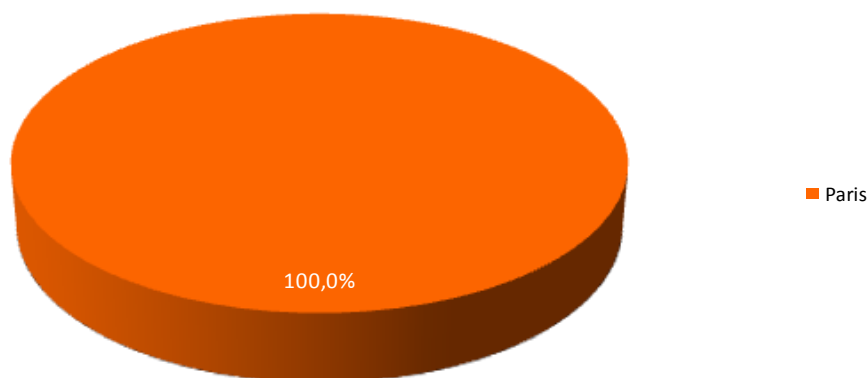
Commerces

- En pourcentage des valeurs d'actif et du chiffre d'affaires consolidé :



Habitation

- En pourcentage des valeurs d'actif du chiffre d'affaires consolidé :



6.2.5 Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 août 2011

- Compte de Résultat global consolidé au 31 août 2011 -

<i>En K€</i>	Paris	Ile de France	Régions	Total
Chiffre d'affaires	10 061	12 830	3 280	26 171
%	38.4%	49.0%	12.5%	100.0%
Autres produits d'exploitation	1 155	1 544	88	2 787
Charges d'exploitation	6 510	7 946	1 327	15 783
Juste valeur des immeubles (IAS 40)	15 567	6 595	-2 327	19 834
Résultat opérationnel	20 272	13 022	-286	33 009
%	61.4%	39.5%	-0.9%	100.0%
Produits Financiers	527	242	64	833
Charges financières	4 275	3 961	1 194	9 429
Résultat Financier	-3 748	-3 719	-1 130	-8 596
%	43.6%	43.3%	13.1%	100.0%
Résultat courant	16 525	9 304	-1 416	24 413
%	67.7%	38.1%	-5.8%	100.0%
Résultat des cessions d'actifs	3 729	0	0	3 729
Résultat net consolidé	20 254	9 304	-1 416	28 142
%	72.0%	33.1%	-5.0%	100.0%

6.2.6 Le marché de bureaux en Ile de France

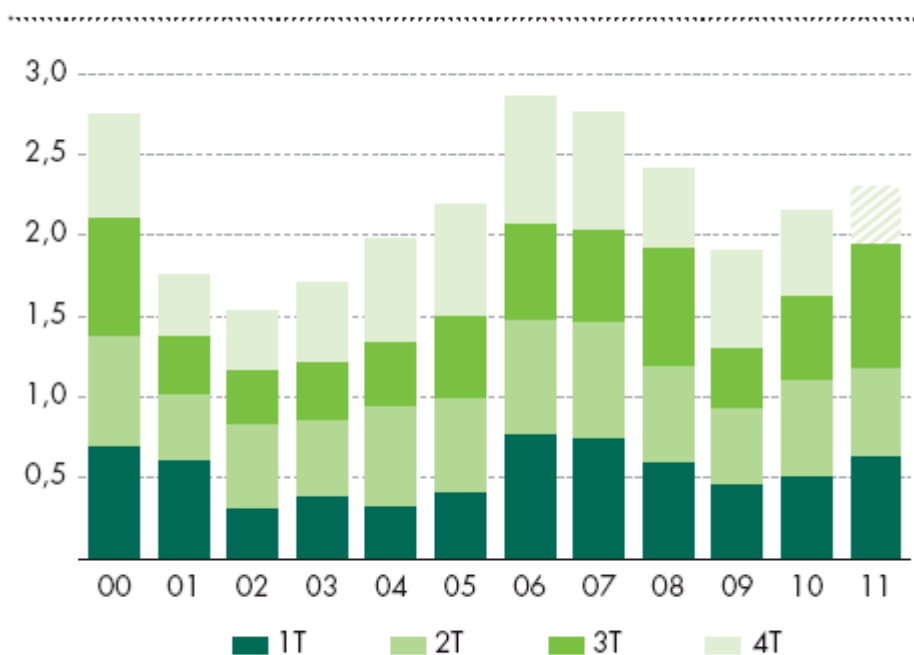
Comme le précise les études de CB Richard Ellis « Market View : Conjoncture immobilière 2^{ème} trimestre et 3^{ème} trimestre 2011, même si avec 1,1 million de m², la demande placée du 1^{er} semestre 2011 reste en légère progression par rapport à la même période de l'année 2010, l'activité a ralenti au cours du 2^{ème} trimestre 2011. Toutefois, après le traditionnel creux qui marque la période estivale la demande exprimée a tout de même progressé à la rentrée par rapport à septembre 2010 (+ 11 % en nombre). La structure de la demande exprimée évolue également. Elle se stabilise dans Paris, parallèlement, elle est plus faible en grande surface mais les projets sont solides, tandis qu'en périphérie elle résiste bien mais semble plus fragile. Ainsi la réapparition des renégociations se confirme soulignant la prudence des acteurs face à un climat économique incertain. Les prises de décision et les délais de négociation restent longs et fastidieux.

A la fin du 3^{ème} trimestre 2011 la demande placée francilienne totalise plus d'1,95 million de m², soit plus de 20 % par rapport à la même période de l'an dernier. Ces bons résultats s'expliquent principalement par la concrétisation de très grandes transactions.

En revanche sur le marché des petites et moyennes surfaces, 2011 reste dans la lignée de 2010.

Évolution de la demande placée en Ile-de-France

(en millions de m²)

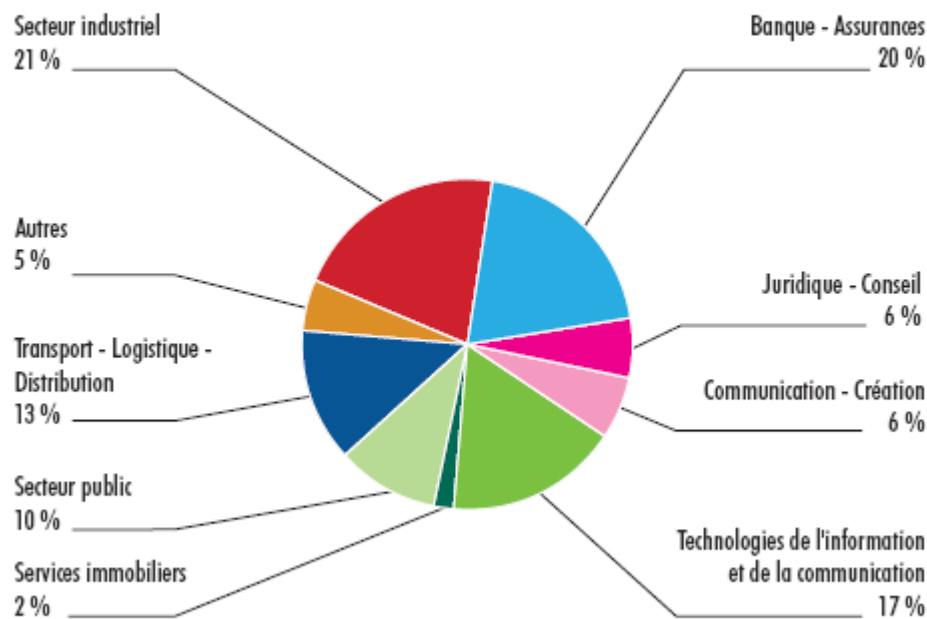


Source : CBRE / Immostat-IPD

La répartition de la demande placée par secteur d'activité est également impactée par une poignée de transactions. Les secteurs traditionnels banque/assurance, transport/logistique/distribution ainsi que le secteur industriel au sens large sont les acteurs majeurs du marché.

Répartition de la demande placée par secteur d'activité en 2011

(en volume, transactions > 1 000 m²)



Source : CBRE / Immostat-IPD

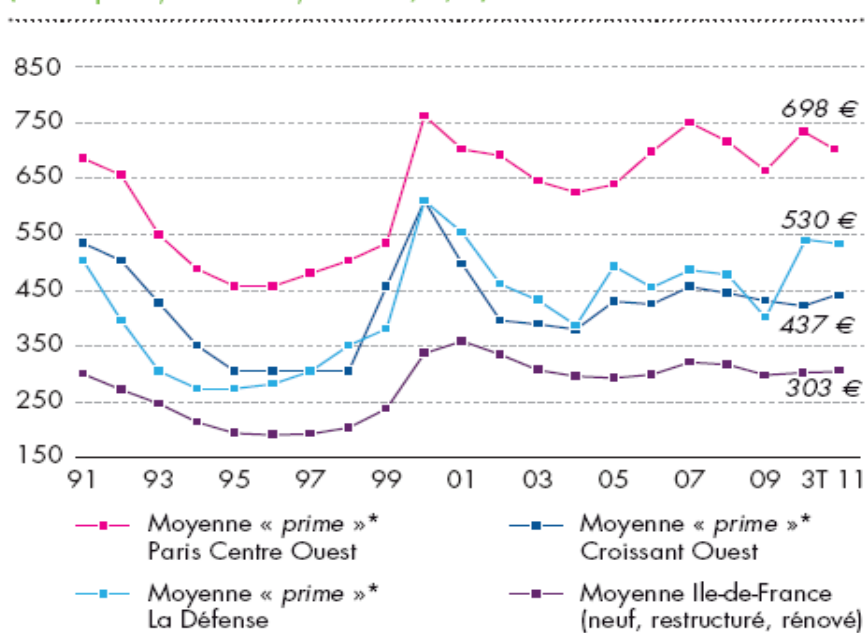
Au 1^{er} octobre 2011, le volume de bureaux immédiatement disponibles en Ile de France s'élève à près de 3,6 millions de m² soit une quasi stabilité. Géographiquement cette stabilité reste à nuancer, le stock parisien recule sensiblement. La tension sur les offres de qualité s'accroît, la part de l'offre de qualité dans le stock immédiat diminue pour s'établir à 23 %.

L'offre future est orientée à la baisse, les conditions de financement restent difficiles et face à un marché incertain, la prise de risque par les promoteurs et investisseurs demeure très mesurée.

Au 1^{er} octobre 2011, le loyer moyen francilien pour les surfaces neuves, restructurées ou rénovées poursuit son ajustement à la baisse. A Paris, la tension accrue sur l'offre de qualité entraîne des hausses des valeurs locatives faciales alors qu'elles baissent en périphérie.

Le loyer moyen « prime » de Paris Centre Ouest augmente légèrement sur 6 mois mais reste en baisse par rapport au début d'année.

Évolution des loyers moyens en fin de période (en fin de période, valeurs faciales, en € HT HC/m²/an)



Source : CBRE

*Depuis 2001, le loyer moyen « prime » correspond à la moyenne pondérée des 10 transactions les plus élevées en termes de valeurs locatives, recensées au cours des 6 derniers mois et portant sur une surface supérieure ou égale à 500 m².

Malgré le contexte économique délicat et les fortes turbulences des bourses internationales, le marché se tient plutôt bien. Le 4^{ème} trimestre 2011 devrait se positionner dans la lignée du début 2011. Toutefois, plusieurs facteurs pèsent sur le marché : l'approche des élections, la crise des dettes souveraines et les plans de rigueur qui en découlent. Néanmoins, certains points sont aujourd'hui rassurants : pas de risque de sur-offre, valeurs locatives bien tenues et des propriétaires ouverts au dialogue.

2012 s'annonce donc comme une année en demi-teinte, certes les volumes commercialisés pourraient être moins bons mais le marché ne devrait pas décrocher pour autant.

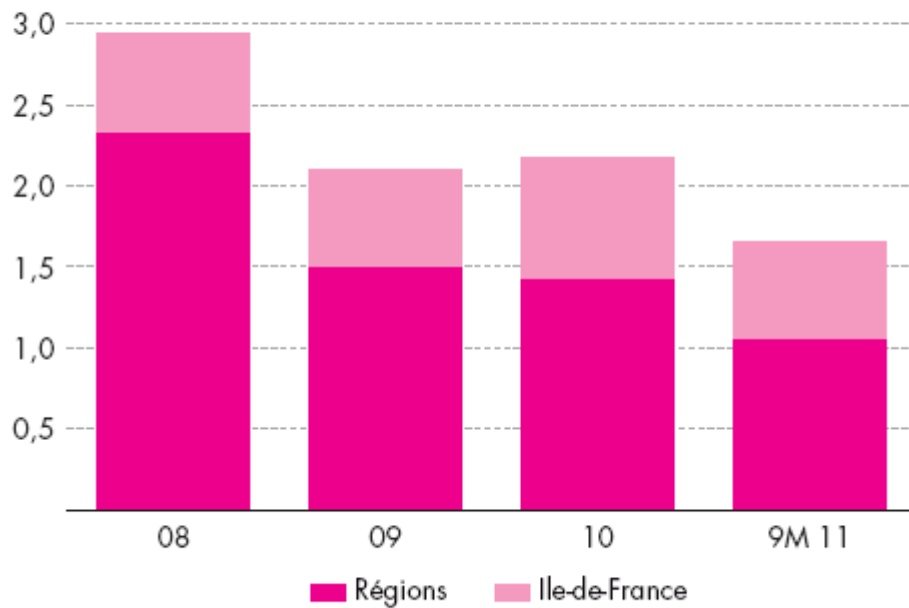
6.2.7 Le marché de l'immobilier logistique en France

Les demandes exprimées au 3^{ème} trimestre 2011 sont moins importantes que lors des mois précédents eu égard au phénomène classique de la période estivale. En outre, le degré d'exigences des utilisateurs est de plus en plus important, ceux-ci préférant des bâtiments clés-en-main, proches des villes à des entrepôts moins personnalisés, plus éloignés, même neufs et « reprecés ».

Depuis le début de l'année 2011, 1 658 000 m² ont été placés en France soit une hausse de 11 % par rapport à la même période en 2010.

Évolution de la demande placée en France

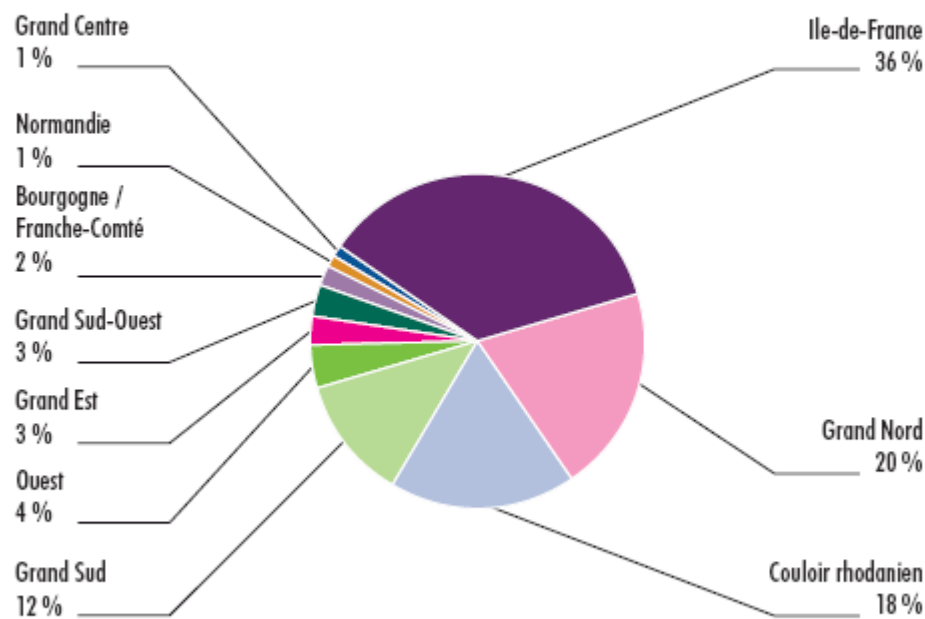
(en millions de m²)



Sources : CBRE et Immostat - IPD

Répartition géographique de la demande placée en 2011

(en volume)



Sources : CBRE et Immostat - IPD

Avec un peu plus de 4 millions de m² au 1^{er} octobre 2011, l'offre immédiate est en baisse de - 5 % en France par rapport au 1^{er} juillet 2011. La dégradation de la qualité du stock disponible se poursuit. L'offre de classe A est en baisse et représente 53 % du stock disponible au 1^{er} octobre 2011 (55 % au 1^{er} juillet).

L'offre en blanc ne représente plus que 58 000 m², en revanche, les projets « en gris » (prêts à démarrer avec PC) sont toujours élevés (4,2 millions de m² environ) et offrent de grandes possibilités de réalisation des opérations clés-en-main.

Au 1^{er} octobre 2011, les valeurs locatives faciales sont stables pour les entrepôts de classe A, après un fort « repricing » en 2009 et 2010. Les avantages commerciaux pour ces bâtiments sont stables. En revanche, le marché des locaux de moins bonne qualité et mal situés est toujours sous pression.

6.2.8 Le marché des locaux d'activité et des petits entrepôts en Ile de France

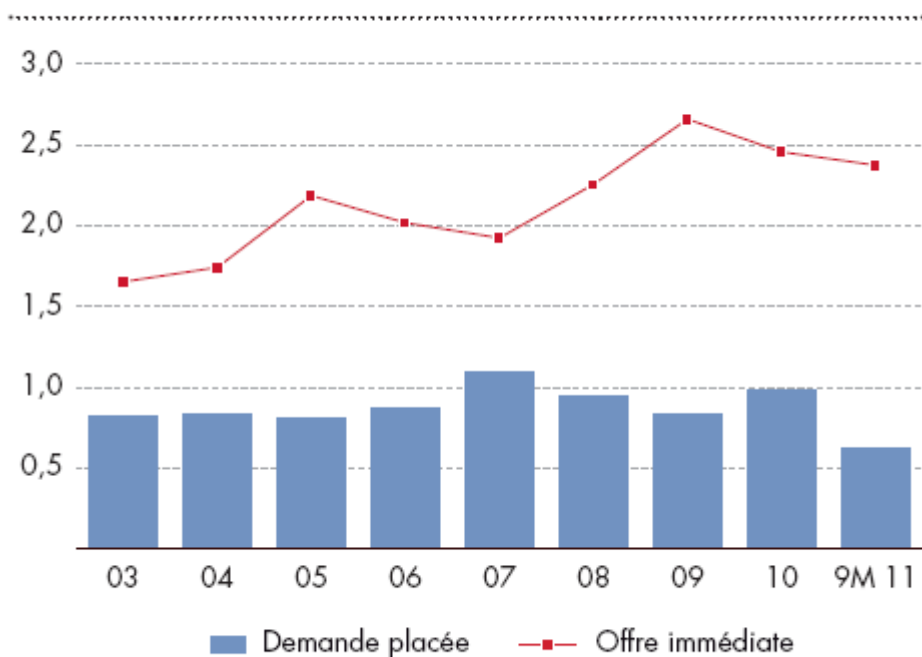
Bien qu'en hausse sur les 9 premiers mois de l'année par rapport à l'année précédente, la demande exprimée confirme au 3^{ème} trimestre 2011 son ralentissement engagé dès le 2^{ème} trimestre. Les mauvaises nouvelles sur le plan économique s'accumulant au fil de l'année, les acteurs redeviennent attentistes et retardent ou annulent leurs projets.

Les produits à la vente sont toujours très recherchés, tout comme les petites et moyennes surfaces (moins de 2000 m²).

618 900 m² ont été placés depuis le début de l'année 2011 (-11 % par rapport à l'année précédente). Le marché reste fragile et tendu.

Évolution de la demande placée et de l'offre immédiate en Ile-de-France

(en millions de m²)

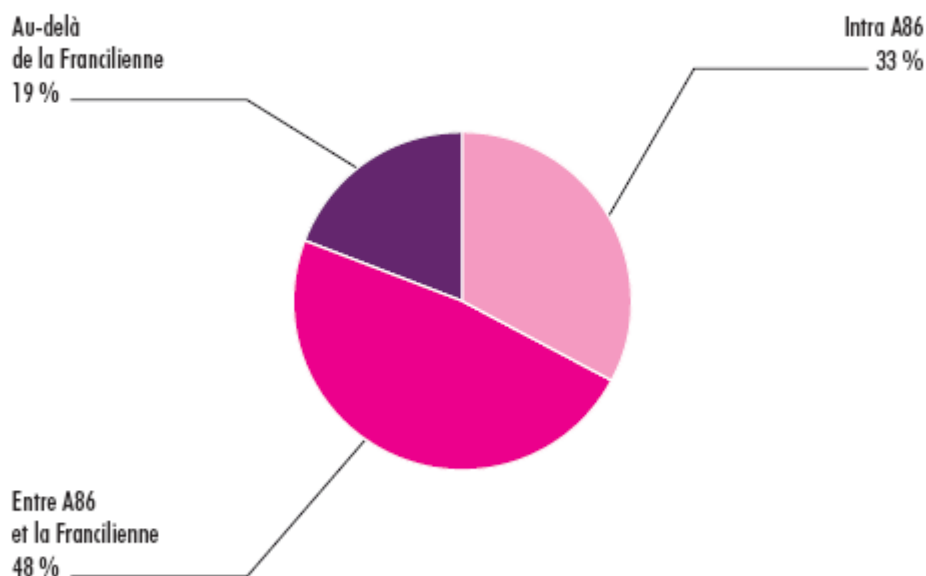


Source : CBRE

Sur les 9 premiers mois 2011, l'Est, l'Ouest et le Nord affichent respectivement -38, -20 et -12 % des volumes commercialisés par rapport à la même période 2010. Le Sud est en hausse de 21 %.

Répartition de l'offre immédiate en Ile-de-France au 1^{er} octobre 2011

(en volume)



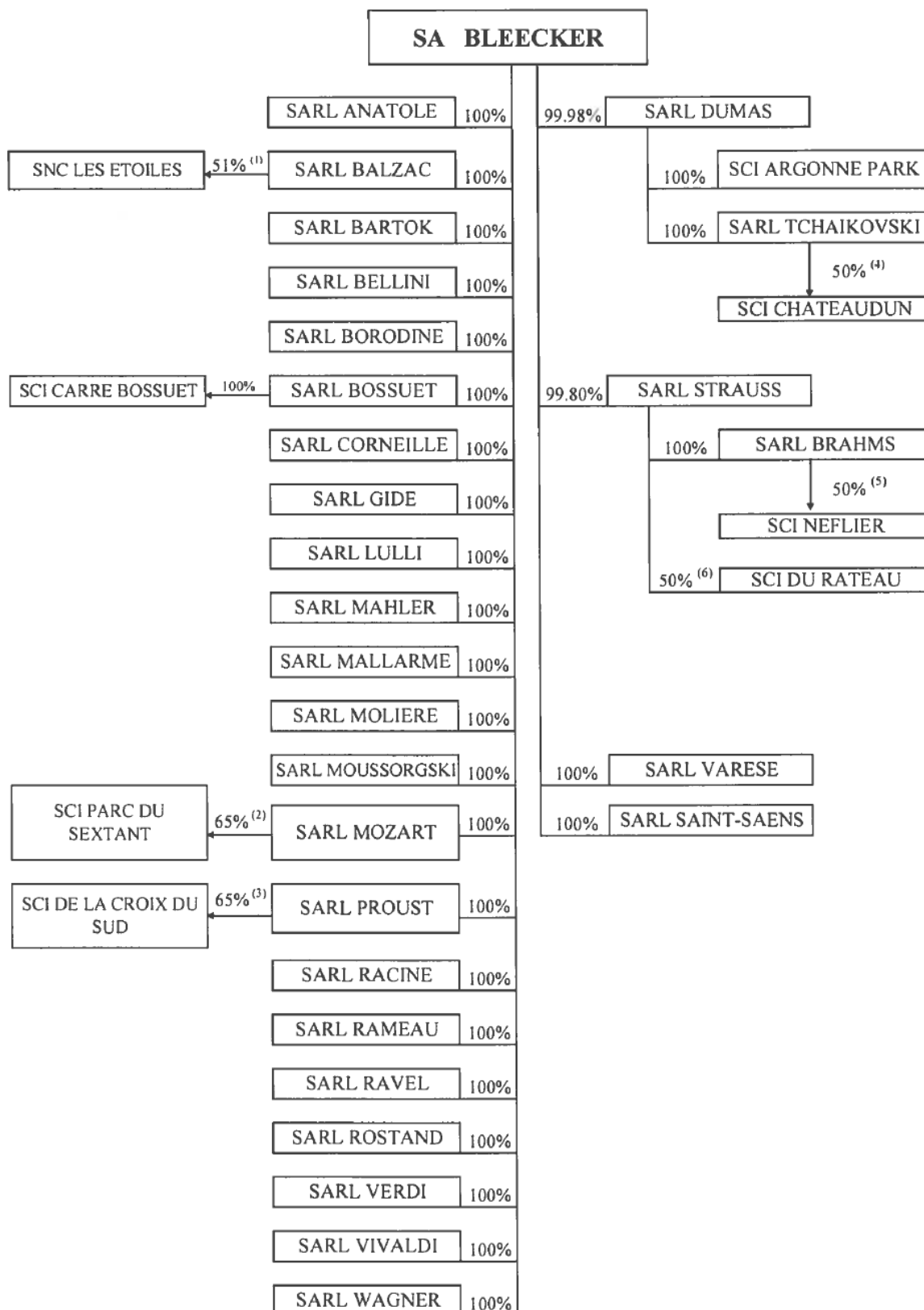
Source : CBRE

2 370 000 m² de surface disponibles sont recensés au 1^{er} octobre 2011, en baisse de -3 % par rapport au 1^{er} janvier. L'offre reste de mauvaise qualité, à 80 % en état d'usage. Les lancements en blanc n'ont pas repris en 2011. En ce qui concerne les offres « en gris » elles représentent près de 280 000 m², chiffre en baisse de -11 % par rapport au 1^{er} janvier 2011.

Le marché est de plus en plus hétérogène. Les loyers faciaux sont stables, mais les valeurs économiques font face à de grosses disparités selon la qualité et la localisation des produits.

7. ORGANIGRAMME

7.1 Description du Groupe et place de la Société au 31 août 2011



(1) Les 49% restants sont détenus par la SARL FONCIERE DU DANUBE (société hors Groupe et non détenue par les membres du concert).

(2) et (3) Les 35% restants sont détenus par la CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS.

(4) Les 50% restants sont détenus indirectement par le fonds d'investissement américain PRAMERICA.

(5) et (6) Les 50% restants sont détenus indirectement par le fonds d'investissement anglais REVCAP.

L'organigramme figurant ci-dessus représente les liens juridiques entre les différentes sociétés du Groupe BLEECKER au 31 août 2011. Les pourcentages indiqués dans cet organigramme correspondent aux pourcentages de détention du capital, qui sont identiques aux pourcentages de droits de vote.

7.2 Liste des filiales et participations de la Société au 31 août 2011

NOM	N° SIREN	Siège	% du capital et des droits de vote
ANATOLE FRANCE SARL	435 373 469	Paris	100
BALZAC SARL	435 371 547	Paris	100
SNC LES ETOILES	440 603 678	Paris	51
BARTOK SARL	444 344 246	Paris	100
BELLINI SARL	501 474 159	Paris	100
BORODINE SARL	502 729 551	Paris	100
BOSSUET SARL	440 187 086	Paris	100
SCI CARRE BOSSUET	478 314 628	Paris	100
BRAHMS SARL	437 695 273	Paris	100
SCI NEFLIER	451 340 301	Paris	50
CORNEILLE SARL	435 372 412	Paris	100
DUMAS SARL	440 165 504	Paris	100
SCI ARGONNE PARK	503 943 169	Paris	100
GIDE SARL	435 372 875	Paris	100
LULLI SARL	437 952 096	Paris	100
MAHLER SARL	444 344 436	Paris	100
MALLARME SARL	440 193 795	Paris	100
MOLIERE SARL	435 372 826	Paris	100
MOUSSORGSKI SARL	440 259 380	Paris	100
MOZART SARL	440 259 521	Paris	100
SCI PARC DU SEXTANT	491 500 229	Paris	65
PROUST SARL	435 373 485	Paris	100
SCI DE LA CROIX DU SUD	498 907 005	Paris	65
RACINE SARL	435 373 519	Paris	100
RAMEAU SARL	437 951 767	Paris	100
SCI DU RATEAU	504 235 342	Paris	50
RAVEL SARL	437 936 727	Paris	100
ROSTAND SARL	440 182 913	Paris	100
SAINT-SAENS SARL	501 492 474	Paris	100
STRAUSS SARL	444 344 311	Paris	100
TCHAIKOVSKI SARL	440 252 351	Paris	100
SCI CHATEAUDUN	492 977 848	Paris	50
VARESE SARL	444 351 415	Paris	100
VERDI SARL	440 233 799	Paris	100
VIVALDI SARL	437 968 316	Paris	100
WAGNER SARL	444 344 105	Paris	100

Toutes les filiales et participations de la Société ont pour activité, directement ou indirectement, la gestion ou la location de biens immobiliers.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Principales immobilisations corporelles

Des informations sur les principaux biens et droits immobiliers détenus par le Groupe au 31 août 2011 sont fournies dans le tableau ci-après.

Société	Localisation	Surfaces (m ²)	Affectation	Loyer en base annuelle au 01/09/2011	Observations
Anatole France	92 Malakoff	3 004	Bureaux	994 383 €	Loué
Carré Bossuet	77 Lieusaint	5 307		1 074 705 €	Loué
		261	Commerces	55 500 €	Loué
Corneille	24 Périgueux	2 821	Bureaux	526 346 €	Loué
Les Etoiles **	77 Serris	5 203		1 299 400 €	Loué
Gide	75 Paris IX	1 732		736 822 €	Loué
Néflier **	33 Pessac	5 784		752 879 €	Loué
		3 971		196 000 € *	Vacant
Moussorgski	75 Paris VIII	1 104		687 246 €	Loué
Molière	75 Paris VIII	2 830		2 347 869 €	Loué
		1 493	Commerces	2 171 656 €	Loué
Croix du Sud **	77 Lieusaint	3 736	Bureaux	765 583 €	Loué
		230	Commerces	40 000 € *	Vacant
		628	Bureaux	133 250 € *	Vacant
Bartok	45 Ormes Saran	26 229	Plateforme logistique	1 287 552 €	Loué
		12 800		476 000 € *	Loué à compter du 01/02/12
Vivaldi	77 Bussy St Georges	13 804		853 486 €	Loué
Wagner	77 Combs La Ville	40 486		2 150 000 € *	Vacant
Bleecker	77 Bussy St Georges	5 321		290 000 €	Loué
	59 Hem	3 600		223 821 €	Loué
Borodine	77 Bussy St Georges	14 151		1 388 727 €	Loué
Parc du Sextant **	77 Lieusaint	1 500	97 000 €	Loué	
		4 504	333 000 € *	Vacant	
Lulli	93 Blanc Mesnil	7 132	Activité	400 188 €	Loué
Rameau	93 Saint Ouen	4 942	640 300 € *	Vacant	
Ravel	92 Gennevilliers	8 833	1 079 672 €	Loué	
Bellini	92 Gennevilliers	2 684	314 032 €	Loué	
Racine	92 Gennevilliers	4 235	576 554 €	Loué	
Verdi	94 Vitry sur Seine	8 523	913 682 €	Loué	
Mahler	75 Paris VIII	1 411	Bureaux	622 786 €	Loué
		312	Commerces	217 675 €	Loué
		121	Habitation	30 065 €	Loué
		126	Bureaux	57 000 € *	Vacant
		288	Habitation	91 000 € *	Vacant
Mallarmé	75 Paris IX	972	Bureaux	387 633 €	Loué
		246	Commerces	73 135 €	Loué
		171	Bureaux	93 600 € *	Loué à compter du 01/12/11
Rostand	75 Paris II	1 135	Bureaux	541 796 €	Loué
		660	Commerces	217 342 €	Loué
		467	Habitation	136 878 €	Loué
		56	Habitation	21 000 € *	Vacant
TOTAL (détention 100%)		202 811		25 295 563 €	

* Loyers prévisionnels

** Partenariats :

La SNC des Etoiles est détenue à 51% par la SARL Balzac, elle-même détenue à 100% par la SA Bleecker
 La SCI Néflier est détenue à 50% par la SARL Brahms, elle-même détenue indirectement à 100% par la SA Bleecker
 La SCI Croix du Sud est détenue à 65% par la SARL Proust, elle-même détenue à 100% par la SA Bleecker
 La SCI Parc du Sextant est détenue à 65% par la SARL Mozart, elle-même détenue à 100% par la SA Bleecker

8.2 Facteurs environnementaux pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a influencé au cours des dernières années ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations du Groupe.

L'activité du Groupe BLEECKER est soumise aux lois et règlements relatifs à l'environnement et à la santé publique, qui concernent notamment la présence d'amiante, de plomb, de termites, le risque de prolifération de légionnelles, le régime des installations classées pour la protection de l'environnement et la pollution des sols.

Tous les actifs immobiliers détenus par le Groupe BLEECKER ont lors de leur acquisition, fait l'objet de l'ensemble des diagnostics requis par la réglementation applicable.

S'agissant des immeubles du Groupe BLEECKER soumis à la réglementation relative aux établissements recevant du public, il appartient aux locataires d'obtenir les autorisations nécessaires à l'ouverture de leurs locaux au public. Dans le cadre de la gestion locative des immeubles du Groupe, les locataires concernés doivent remettre la copie de l'autorisation administrative d'ouverture au public qui leur a été délivrée par la préfecture.

A noter enfin que le Groupe BLEECKER n'est actuellement pas concerné par la réglementation relative au label « Bâtiment Basse Consommation », qui concerne seulement les immeubles neufs.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Situations financières

1. BILANS CONSOLIDES

(en K €)	31 08 2011	31 08 2010
ACTIF		
ACTIFS NON COURANTS	378 731	410 706
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	3 000	3 000
Immeubles de placement	364 060	400 810
Immobilisations financières	11 671	6 896
ACTIFS COURANTS	33 544	15 954
<i>Dont actifs destinés à la vente</i>	6 512	
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	3 053	1 659
TOTAL ACTIF	412 275	426 660

⁽¹⁾ il s'agit de la valorisation de la marque BLEECKER ®

(en K €)	31 08 2011	31 08 2010
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	84 071	45 156
<i>CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE</i>	72 883	36 739
<i>CAPITAUX PROPRES - INTERETS MINORITAIRES</i>	11 187	8 417
PASSIFS NON COURANTS	251 506	307 197
<i>> Dont emprunts auprès des établissements de crédit</i>	232 109	286 296
PASSIFS COURANTS	76 698	74 307
<i>> Dont emprunts auprès des établissements de crédit</i>	22 818	13 466
Total général	412 275	426 660

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en K €)	31 08 2011	31 08 2010
COMPTE DE RESULTAT		
Produits opérationnels	28 958	29 227
Charges opérationnelles	15 783	15 588
Juste valeur des immeubles	19 834	29 551
Résultat opérationnel courant avant cession d'actif	33 009	43 190
Résultat des cessions d'actifs	3 729	0
Résultat opérationnel après cession d'actif	36 738	43 190
Produits financiers	833	307
Charges financières	9 429	9 015
Résultat financier	-8 596	-8 708
Variation de périmètre	0	0
Résultat net	28 142	34 482

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs importants influant sur le revenu d'exploitation

La SCI CHATEAUDUN (détenue à 50% par la SARL TCHAIKOVSKI) a cédé le 17 mai 2011, l'immeuble dont elle était propriétaire sis à PARIS (75009) 52-54, rue de Châteaudun et 65, rue Saint-Lazare, moyennant le prix de 56 M€.

9.2.2 Facteurs de nature gouvernementale, économique ou politique pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société

Cf. section 4.1 du présent document de référence.

9.2.3 Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets consolidés

Il n'y a pas eu de changements importants à rappeler sur le chiffre d'affaires net ou sur les produits nets consolidés.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION CAPITAUX PROPRES EN K€	Nombre d'actions net d'auto détention	Capital	Prime de fusion	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Autres réserves consolidées	Résultat de la période	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total
au 31 08 2009	880 750	18 003		651	5 242	9	-3 081	29 059	-43 212	6 671	3 046	9 717
Prime de fusion (pertes intercalaires)										0		0
Augmentation de capital									0	0		0
Autres réserves							-11 536	11 536		0		0
Report à nouveau										0		
distribution dividende											0	0
affectation résultat 2009								-43 212	43 212		0	
Résultat de la période									30 072	30 072	4 410	34 482
Variations de PERIMETRE								-4		-4	961	957
au 31 08 2010	880 750	18 003		651	5 242	9	-14 618	-2 621	30 072	36 739	8 417	45 156
Prime de fusion (pertes intercalaires)												
Augmentation de capital	243 936	4 500	5 976							10 476		10 476
Autres réserves												
Report à nouveau										0		
distribution dividende											0	0
affectation résultat 2010				23			15 058	14 991	-30 072		0	
Résultat de la période									25 668	25 668	2 474	28 142
Variations de PERIMETRE											296	296
au 31 08 2011	1 124 686	22 503	5 976	674	5 242	9	440	12 372	25 668	72 883	11 187	84 071

10.2 Flux de trésorerie consolidés

(en K €)	Notes	31 08 2011	31 08 2010
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société mère		25 668	30 072
Part relative aux intérêts minoritaires		2 474	4 410
Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :			
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé</i>			
<i>Écarts de réévaluation et reprise des réserves de conversion</i>			
<i>Charges / (Produits) d'impôts différés (Plus)/Moins-values sur cessions d'actifs non courant</i>		(4 727)	
<i>Juste valeur des immeubles</i>		(19 834)	(29 551)
<i>Juste valeur des instruments financiers</i>		(198)	1 069
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		3 384	6 000
Variation des autres actifs et passifs courants et non courants	10.3.3	(16 993)	4 207
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(13 609)	10 207
Investissements :			
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>		(1 328)	(7 588)
<i>Acquisitions d'immobilisations financières</i>		(4 775)	(275)
<i>Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>		56 127	0
<i>Acquisitions de filiales (nettes de trésorerie)</i>			0
<i>Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)</i>			10 089
<i>Accroissement / (Diminution) de la trésorerie liée aux variations de périmètre</i>		296	957
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		50 320	3 183
<i>Accroissement net / (Diminution nette) des dettes financières courantes et non courantes</i>		(45 793)	(20 531)
<i>Distribution de dividendes au public</i>			
<i>Distribution de dividendes aux associés</i>			
<i>Distribution aux minoritaires</i>			
<i>Augmentation et réduction de capital</i>		10 476	
<i>Variation autres réserves</i>			
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(35 316)	(20 531)
Augmentation nette des comptes de trésorerie		1 394	(7 141)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		1 659	8 800
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 053	1 659

10.3 Conditions d'emprunts

Le tableau figurant au paragraphe 10.1.2.2. de l'Annexe 2 du présent document de référence, présente, pour les dettes financières du Groupe BLEECKER arrêtées au 31 août 2011, l'échéancier des paiements pour les années 2012 à 2016 et au-delà.

En sus des dettes externes de la Société contractées auprès d'établissements financiers, les sociétés SARL THALIE et SAS AM DEVELOPPEMENT possèdent des comptes courants dans les livres de BLEECKER, bloqués dans les conditions suivantes :

- montants bloqués respectivement de 14,4 M€ pour la SARL THALIE et 10,4 M€ pour la SAS AM DEVELOPPEMENT ;
- période de blocage : jusqu'au 1^{er} septembre 2011. BLEECKER peut à son initiative procéder à un remboursement anticipé total ou partie de ces comptes courants si elle le juge utile ;
- rémunération : taux annuel EURIBOR 3 mois + 1.25.

Toute somme excédant les montants ci-dessus bloqués, versée au crédit des comptes courants des sociétés SARL THALIE et SAS AM DEVELOPPEMENT, ouverts dans les livres de BLEECKER, sera rémunérée sur la base du taux maximal d'intérêts fiscalement déductibles pour les comptes d'associés.

10.4 Restriction éventuelle à l'utilisation de capitaux

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé significativement ou pouvant influencer significativement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

10.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris

Un crédit bail immobilier de 55,175 M€ sur 12 ans a été signé le 16 décembre 2011, pour le financement d'un immeuble parisien de bureaux (75015) objet d'une promesse de vente signée par BLEECKER le 4 août 2011.

Le prêt bancaire consenti à la SCI DE LA CROIX DU SUD pour 7,2 M€ est en cours de renégociation.

L'immeuble de la SARL GIDE est en cours de refinancement bancaire long terme qui portera le financement bancaire actuel de 7,750 M€ à 10,150 M€. Ce refinancement doit être mis en place d'ici le 31 décembre 2011.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

11.1 Brevets et licences

La Société n'est titulaire d'aucun brevet. Dans le cadre de son activité, elle n'a conclu aucun contrat de licence portant sur des brevets appartenant à des tiers.

11.2 Marques et licences

A l'exception de la marque Bleecker, la Société n'est titulaire d'aucune marque ou brevet.

11.3 Noms de domaines

La Société a enregistré le nom de domaine suivant :
www.bleecker.fr

11.4 Recherche et développement

Au regard de son activité foncière, la Société ne conduit aucune politique de recherche et de développement et n'est titulaire d'aucun brevet ou licence.

12. TENDANCES

Les perspectives d'avenir et les objectifs du Groupe tels que présentés ci-après ne constituent pas des données prévisionnelles mais de simples objectifs résultant des orientations stratégiques déclinées en plan d'actions pour l'ensemble du Groupe.

12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité depuis le dernier exercice clos (31.08.2011) jusqu'à la date du présent document de référence

Au 1^{er} septembre 2011, la ligne de crédit dont bénéficiait BLEECKER a été renouvelée, à hauteur de 39 M€, pour une durée de 5 ans. Cette ligne de crédit est, au 30 novembre 2011, tirée à hauteur de 32 M€.

Le 12 octobre 2011, la SARL CORNEILLE, détenue à 100% de BLEECKER, a cédé son bien immobilier sis à PEGIGUEUX (24) 24 et 26, cours Fénélon, moyennant le prix de 6,5 M€.

Le 16 décembre 2011, la promesse de vente signée le 4 août 2011 portant sur l'acquisition d'un immeuble parisien de bureaux (75015), a été réitérée, moyennant le prix de 52 M€ et la mise en place d'un financement par voie de crédit bail immobilier d'un montant de 55,175 M€.

12.2 Éléments susceptibles d'influer sur les perspectives de BLEECKER

L'activité de BLEECKER est sensible à l'évolution de la conjoncture économique et de la consommation ainsi qu'au niveau des taux d'intérêts.

Le Groupe BLEECKER poursuit sa stratégie, portant sur la commercialisation de ses actifs, la consolidation des relations avec les locataires impliquant une gestion active des impayés, un suivi des défaillances éventuelles, la mise en place de sûretés *ad hoc* et la pérennisation des relations avec les locataires de qualité. Par ailleurs, le Groupe BLEECKER reste attentif aux opportunités d'arbitrage. BLEECKER pourra également se positionner à l'acquisition sur le marché des immeubles parisiens à revaloriser ou sur les parcs d'activité.

Malgré un contexte économique mondial très dégradé, BLEECKER n'a pas connaissance d'élément raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur ses perspectives.

Après la grande prudence des investisseurs en 2008 et 2009, il est enregistré depuis 2010 une reprise d'activité symbolisée par plusieurs faits marquants :

- l'indice d'indexation des loyers s'est inversé pour redevenir positif après une baisse de près de 12 mois,
- la valorisation des immeubles a cessé de baisser avec une stabilisation des valeurs et même parfois une hausse pour certains actifs immobiliers « *core* »,
- une pénurie des locaux neufs qui se profile à moyen terme, compte tenu de l'arrêt des constructions en blanc ces dernières années.

En outre, la survenance de certains risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent document de référence pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives du Groupe BLEECKER et sur sa capacité à atteindre ses perspectives.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société ne fait pas de prévision ou d'estimation du bénéfice.

14. ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1 Composition et fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance

A la date du présent document de référence, la Société est une société à Directoire et Conseil de surveillance. Un résumé des principales dispositions contenues dans les statuts concernant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance figure à la section 16 « Fonctionnement et mandats des membres du Directoire et du conseil de surveillance » ci-après.

14.1.1 Membres du Directoire et de la Direction Générale

MEMBRES du DIRECTOIRE	AUTRES FONCTIONS	DATE NOMINATION	EXPIRATION DU MANDAT
Muriel MARCILHACY-GIRAUD	Président	08.11.2006	07.11.2012 (Nommés pour 6 ans à compter de la date du CS de nomination)
Philippe BUCHETON	Directeur Général	08.11.2006	

14.1.2 Membres du Conseil de surveillance

MEMBRES du CONSEIL DE SURVEILLANCE	AUTRES FONCTIONS	DATE NOMINATION (N) / RENOUELEMENT (R)	EXPIRATION DU MANDAT
Joëlle MOULAIRE	Président	08.11.2006 N 10.02.2011 R	AGO 02.2011 sur ex 31.08.2010 AGO à tenir dans l'année 2017
Sophie RIO	Vice-Président	08.11.2006 N 10.02.2011 R	AGO 02.2011 sur ex 31.08.2010 AGO à tenir dans l'année 2017
Jean-Louis FALCO		28.06.2007 N 24.02.2009 R	AGO 02.2009 sur ex 31.08.2008 AGO à tenir dans l'année 2015
RGI INVESTISSEMENT SA		24.08.2011 N	AGO à tenir dans l'année 2017

14.1.3 Liens familiaux

Néant.

14.1.4 Renseignements complémentaires concernant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

L'expérience pour chaque membre du Directoire et du Conseil de surveillance est la suivante :

Directoire :

Muriel MARCILHACY-GIRAUD

- Diplômée de l'IEP Paris, HEC, DESS de droit des affaires, Ecole de Formation du Barreau
- Avocate chez Ashurst Morris Crisp
- Depuis 2000 : associée du groupe immobilier BLEECKER.

Philippe BUCHETON

- Diplômé de l'ESLSCA
- Diverses responsabilités dans le secteur de l'immobilier d'entreprise
- Depuis 1997 : co-fondateur et associé du groupe immobilier BLEECKER.

Conseil de Surveillance :

Joëlle MOULAIRE

- Jusqu'au 1^{er} juillet 2004 : Secrétaire Générale d'un groupe de transport et de logistique
- Depuis 01.07.2004 : Secrétaire Générale de la SNC Sinouhé Immobilier

Sophie RIO-CHEVALIER

- Diplôme : Maîtrise de droit
- 1990-2000 : juriste au sein du Groupe Crédit Lyonnais puis secrétaire général d'une filiale,
- Depuis 2000 : Directeur général de la Société AM DEVELOPPEMENT.

Jean-Louis FALCO

- Depuis 2007 : Membre du Conseil de surveillance de BLEECKER.

RGI INVESTISSEMENTS SA

- Société Anonyme au capital de 31.000 €, immatriculée au RCS du Luxembourg le 21.07.2011 sous le numéro B 162289
Depuis le 24.08.2011 : Membre du Conseil de surveillance de BLEECKER

Parmi les membres du Conseil de Surveillance, deux d'entre eux : Monsieur Jean-Louis FALCO et la société RGI INVESTISSEMENTS SA sont considérés comme indépendants conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. En effet, selon ledit Code, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être et ne pas être lié directement ou indirectement à un client, un fournisseur, un banquier d'affaires, ou un banquier de financement significatif de la Société ou du Groupe, ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes ; et
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans.

14.1.5 Principaux mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de BLEECKER au cours des cinq derniers exercices

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de BLEECKER durant l'exercice clos le 31 août 2011

DIRECTOIRE

- Mme Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Président du Directoire de BLEECKER

Sociétés françaises

Représentant permanent de personnes

morales, Présidentes des SAS

suivantes :

G. SILVER

Gérante des sociétés suivantes :

SCI AGRIATES

SARL AKAKUS

SARL ATACAMA

SARL ATLAS

SARL CIRRUS IMMOBILIER

SARL DHOFAR

SARLGOBI

SARL HADRAMAOUT

SCI HALENDI

SARL HOGGAR

SARL IBIZA

SARL IMMOMI

SARL IXO

SARL KALLISTA

SARL KERGUELEN

SARL KHALARI

SARL KORDOFAN

SARL LOUT

SARL MOJAVE

SCI MARTVELCA1

SARL GEORGE V INVESTISSEMENT

SCI NEFLIER

SARL NEGUEV

SARL NOVA INVESTISSEMENT

SARL NUBIE

SCI OGADEN

SCI PIERRE CHARRON

SCI DU RATEAU

SCI SALAMA

SARL SINAI

SARL SONORA

SARL TAKLAMAKAN

SCI TANAMI

SARL TCHAIKOVSKI

SARL THALIE

SARL THAR

SARL SCANNER FRANCE

SCI CLOS SAINT PIERRE

SARL FIA

SARL MARTVELCA (EX ORDOS)

SCI US OPEN

Représentant permanent de personnes

morales, membre du Comité de

Direction des SAS suivantes :

SAS ROMA GROUP REAL ESTATE

Directeur Général des SAS

suivantes :

SAS CAUSSES ENERGIES

NOUVELLES

Représentant permanent de personnes morales Gérantes des sociétés suivantes :

SCI ARGONNE PARK

SNC BOULEVARD BERTHIER

SCI BOULEVARD FLANDRIN

SCI CHATEAUDUN

SCI DU FER A CHEVAL

SNC 12 JOFFRE

SCI AMATEMPA

SCI FONTENAY SOUS BOIS

SCI GARE VERSAILLES

SCI GOUSSAINVILLE

SNC RESTAURANT GENEVILLIERS

SCI SAINTE EUGENIE

SNC KHANGPA

SNC SAINTE EUGENIE HOTEL

SNC SAINTE EUGENIE

RESTAURATION

SNC SINOUHE IMMOBILIER

SCI 13 LANCEREAUX

Cogérante des sociétés suivantes :

SARL ARONE

SARL BARTOK

SC BEGONIA

SARL BELLINI

SARL BORODINE

SARL BRAHMS

SC CAMELIA

SARL CORFOU

SC DRESSERA

SARL DUMAS

SC FREESIA

SC FUSCHSIA

SC GERBERA

SARL LAURIER DEV^T

SC LILAS

SARL LULLI

SC MAGNOLIA

SARL MOUSSORGSKI

SC PATRIM. MAXINVEST

SC PATRIMONIALE FIMAX

SC PETUNIA

SARL RAMEAU

SARL RAVEL

SC RESEDA

SCI DE LA RUE DE SEZE

SCI SAHARA

SARL SAINT-SAENS

SARL SALINES

SARL SANTORIN

SC SCHUBERT

SC STRELITZIA

SARL STRAUSS

SARL TENERE

SARL VARESE

SARL VICTORIA

SARL WAGNER

SARL MUSCADE

Autres sociétés européennes

Cogérante de la Société BIZET CONSTRUCTION Limited (UK)

Présidente du CA de la société SOGES SRL (Italie)

- **M. Philippe BUCHETON**, Membre et Directeur Général de BLEECKER

Sociétés françaises

Président des Sociétés par Actions

Simplifiées suivantes :

AM DEVELOPPEMENT

Représentant permanent de personnes morales, Gérantes des sociétés

suivantes :

SCI BOULEVARD FLANDRIN
SCI CARRE BOSSUET
SCI DE LA CROIX DU SUD
SNC DES ETOILES
SCI DU FER A CHEVAL
SCI FONTENAY SOUS BOIS
SCI GOUSSAINVILLE
SCI PARC DU SEXTANT
SCI SAINTE EUGENIE
SNC SINOUE IMMOBILIER
SNC 15 BERLIOZ
SNC 12 JOFFRE
SNC KHANGPA
SCI 13 LANCEREAUX
SCI AMATEMPA

Directeur Général des SAS

suivantes :

SAS CAUSSES ENERGIES NOUVELLES

Gérant des sociétés suivantes :

SARL AMAZONE	SARL MOLIERE
SARL ANATOLE FRANCE	SARL MOZART
SARL ANETO	SCI DE LA NATION
SARL ANNAPURNA	SARL PELAT
SCI ASSEKREM	SARL PELVOUX
SC BACH	SARL PIERRE QUARK
SARL BALZAC	SARL POTOMAC
SARL BERNINA	SARL PROUST
SARL BHAGIRATHI	SARL QILIAN
SARL BIONNASSAY	SARL RACINE
SARL BLACKBURN	SARL ROSTAND
SARL CERVIN	SCI DE LA RUE LALO
SARL CHALTEN	SARL SANTA CRUZ
SARL CHIKARI	SARL SAPHIR DEV ^T
SARL COLORADO	SARL SIROUA
SARL COMBIN	SARL SOIRA
SARL CORNEILLE	SARL TOUBKAL
SARL DIABLERETS	SARL TOURNETTES
SARL DOLENT	SARL VELINO
SARL MAHLER	SARL VERDI
SARL ECRINS	SARL VETTORE
SARL ELBERT	SARL VIGNEMALE
SARL EVREST	SARL VISO
SARL GIDE	SARL VIVALDI
SARL HIMALAYA	SARL WAGNER
SARL K2	SARL YTAM
SARL KETIL	SARL PILATUS
SCI KILIMANJARO	SARL THABOR
SARL MALLARME	SCI WIMBLEDON
SARL MONT GELAS	

Cogérant des sociétés suivantes :

SARL ARONE	SARL DUMAS	SARL RAVEL	SARL WAGNER
SARL BARTOK	SARL KUNLUN	SARL SAINT-SAENS	SC SCHUBERT
SARL BELLINI	SARL LAURIER DEV ^T	SARL SALINES	SCI DE LA RUE DE SEZE
SARL BORODINE	SARL LULLI	SARL SANTORIN	SARL MUSCADE
SARL BOSSUET	SARL MAWENZI	SARL STRAUSS	SARL HOTELIERE DE LA
SARL BRAHMS	SARL MOUSSORGSKI	SARL VARESE	CROISSETTE
SARL CORFOU	SARL RAMEAU	SARL VERDI	

Autres sociétés européennes

Administrateur Délégué de la société SOGES SRL (Italie)

CONSEIL DE SURVEILLANCE

- **Mme Joëlle MOULAIRE**, Président du Conseil de surveillance de BLEECKER et membre du Comité d'audit

Néant

- **Mme Sophie RIO**, Vice-Président du Conseil de surveillance de BLEECKER et membre du Comité d'audit

Cogérante des sociétés suivantes :

SARL KUNLUN
SARL MAWENZI
SARL ORDOS
SARL TENERE
SARL VICTORIA

Gérante de la société suivante :

SCI CORIANDRE

- **M. Jean-Louis FALCO**, Membre du Conseil de surveillance de BLEECKER et membre du Comité d'audit

Président de la Société par Actions Simplifiée suivante :

AUREX

Président Directeur Général de la Société suivante :

CLINIGENETICS

Président Directeur Général de la Société suivante :

ARTERIA

- **RGI INVESTISSEMENTS SA**, Membre du Conseil de surveillance de BLEECKER et membre du Comité d'audit

Néant

**Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de
BLEECKER durant l'exercice clos le 31 août 2010**

DIRECTOIRE

- **Mme Muriel GIRAUD**, Président du Directoire de BLEECKER

Sociétés françaises

Représentant permanent de personnes
morales, Présidentes des SAS

suivantes :
G. SILVER

Gérante des sociétés suivantes :

SCI AGRIATES	SCI NEFLIER
SARL AKAKUS	SARL NEGUEV
SARL ATACAMA	SARL NOVA INVESTISSEMENT
SARL ATLAS	SARL NUBIE
SARL CIRRUS IMMOBILIER	SCI OGADEN
SARL DHOFAR	SCI PIERRE CHARRON
SARLGOBI	SCI DU RATEAU
SARL HADRAMAOUT	SNC ROYAL PALM
SCI HALENDI	SCI SALAMA
SARL HOGGAR	SARL SINAI
SARL IBIZA	SARL SONORA
SARL IMMOMI	SARL TAKLAMAKAN
SARL IXO	SCI TANAMI
SARL KALLISTA	SARL TCHAIKOVSKI
SARL KERGUELEN	SARL THALIE
SARL KHALARI	SARL THAR
SARL KORDOFAN	SARL THETIS
SARL LOUT	SCI CLOS SAINT PIERRE
SARL MOJAVE	SARL FIA

Représentant permanent de personnes morales Gérantes des sociétés suivantes :

SCI ARGONNE PARK	SCI FONTENAY SOUS BOIS	SNC SAINTE EUGENIE HOTEL
SNC BOULEVARD BERTHIER	SCI GARE VERSAILLES	SNC SAINTE EUGENIE
SCI BOULEVARD FLANDRIN	SCI GOUSSAINVILLE	RESTAURATION
SCI CHATEAUDUN	SNC RESTAURANT GENEVILLIERS	SNC SINOUHE IMMOBILIER
SCI DU FER A CHEVAL	SCI SAINTE EUGENIE	SNCI VITRY SUR SEINE/ATHIS MONS

Cogérante des sociétés suivantes :

SARL ARONE	SC FREESIA	SARL ORDOS	SC SCHUBERT
SARL BARTOK	SC FUSCHSIA	SARL PAGANINI	SARL STRAVINSKI
SC BEGONIA	SC GERBERA	SC PATRIM. MAXINVEST	SC STRELITZIA
SARL BELLINI	SARL GOUNOD	SC PATRIMONIALE FIMAX	SARL SHROPSHIRE
SARL BERKSHIRE	SARL HAENDEL	SC PETUNIA	SARL STRAUSS
SARL BORODINE	SARL HAMPSHIRE	SARL RACHMANINOV	SARL TENERE
SARL BRAHMS	SARL KENNEDY	SARL RAMEAU	SARL TRUMAN
SARL BUCHANAN	SARL LAURIER DEV ^T	SARL RAVEL	SARL VARESE
SC CAMELIA	SC LILAS	SC RESEDA	SARL VICTORIA
SARL CHESHIRE	SARL LIZT	SCI DE LA RUE DE SEZE	SARL WAGNER
SARL CLEVELAND	SARL LULLI	SCI SAHARA	SARL WASHINGTON
SARL CORFOU	SC MAGNOLIA	SARL SAINT-SAENS	SARL WILTSHIRE
SC DRESSERA	SARL MEYERBEER	SARL SALINES	SARL YORKSHIRE
SARL DUMAS	SARL MOUSSORGSKI	SARL SANTORIN	SARL MUSCADE

Autres sociétés européennes

Cogérante de la Société BIZET CONSTRUCTION Limited (UK)
Présidente du CA de la société SOGES SRL (Italie)

- **M. Philippe BUCHETON**, Membre et Directeur Général de BLEECKER

Sociétés françaises

Président des Sociétés par Actions

Simplifiées suivantes :

AM DEVELOPPEMENT

Représentant permanent de personnes

morales. Gérantes des sociétés

suites :

SCI BOULEVARD FLANDRIN

SCI CARRE BOSSUET

SCI DE LA CROIX DU SUD

SNC DES ETOILES

SCI DU FER A CHEVAL

SCI FONTENAY SOUS BOIS

SCI GOUSSAINVILLE

SCI PARC DU SEXTANT

SCI SAINTE EUGENIE

SNC SINOUHE IMMOBILIER

SNC 15 BERLIOZ

Gérant des sociétés suivantes :

SARL AMAZONE

SARL ANATOLE FRANCE

SARL ANETO

SARL ANAPURNA

SCI ASSEKREM

SC BACH

SARL BALZAC

SARL BERNINA

SARL BHAGIRATHI

SARL BIONNASSAY

SARL CERVIN

SARL CHALTEN

SARL CHIKARI

SARL COLORADO

SARL COMBIN

SARL CORNEILLE

SARL DIABLERETS

SARL DOLENT

SARL MAHLER

SARL ECRINS

SARL EVREST

SARL GIDE

SARL HIMALAYA

SARL K2

SARL KETIL

SCI KILIMANJARO

SARL MALLARME

SARL MISSISSIPPI

SARL MOLIERE

SARL MOZART

SCI DE LA NATION

SARL PELAT

SARL PELVOUX

SARL PIERRE QUARK

SARL POTOMAC

SARL PROUST

SARL QILIAN

SARL RACINE

SARL ROSTAND

SCI DE LA RUE LALO

SARL SANTA CRUZ

SARL SIROUA

SARL SOIRA

SARL TOUBKAL

SARL TOURNETTES

SARL VELINO

SARL VERDI

SARL VETTORE

SARL VIGNEMALE

SARL VISO

SARL VIVALDI

SARL WAGNER

SARL YTAM

SARL PILATUS

SARL THABOR

Cogérant des sociétés suivantes :

SARL ARONE

SARL BARTOK

SARL BELLINI

SARL BERKSHIRE

SARL BORODINE

SARL BOSSUET

SARL BRAHMS

SARL BUCHANAN

SARL CHESHIRE

SARL CLEVELAND

SARL CORFOU

SARL DUMAS

SARL GBRM

SARL GOUNOD

SARL HAENDEL

SARL HAMPSHIRE

SARL KENNEDY

SARL KUNLUN

SARL LAURIER DEV^T

SARL LIZT

SARL LULLI

SARL MAWENZI

SARL MEYERBEER

SARL MOUSSORGSKI

SARL PAGANINI

SARL RACHMANINOV

SARL RAMEAU

SARL RAVEL

SARL SAINT-SAENS

SARL SALINES

SARL SANTORIN

SARL SHROPSHIRE

SARL STRAUSS

SARL STRAVINSKI

SARL TRUMAN

SARL VARESE

SARL VERDI

SARL WAGNER

SARL WASHINGTON

SARL WILTSHIRE

SARL YORKSHIRE

SC SCHUBERT

SCI DE LA RUE DE SEZE

SARL MUSCADE

SARL HOTELIERE DE LA

CROISETTE

Autres sociétés européennes

Gérant de la Société SZIGET Ingatlan. (Hongrie) (en cours de dissolution)

Administrateur Délégué de la société SOGES SRL (Italie)

CONSEIL DE SURVEILLANCE

- **Mme Joëlle MOULAIRE**, Président du Conseil de surveillance de BLEECKER et membre du Comité d'audit

Néant

- **Mme Sophie RIO**, Vice-Président du Conseil de surveillance de BLEECKER et membre du Comité d'audit

Cogérante des sociétés suivantes :

SARL KUNLUN
SARL MAWENZI
SARL ORDOS
SARL TENERE
SARL VICTORIA

Gérante de la société suivante :

SCI CORIANDRE

- **M. Jean-Louis FALCO**, Membre du Conseil de surveillance de BLEECKER et membre du Comité d'audit

Président de la Société par Actions Simplifiée suivante :

AUREX

Président Directeur Général de la Société suivante :

CLINIGENETICS

Président Directeur Général de la Société suivante :

ARTERIA

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de BLEECKER durant l'exercice clos le 31 août 2009

DIRECTOIRE

- **Mme Muriel GIRAUD**, Président du Directoire de BLEECKER

Sociétés françaises

Président des Sociétés par Actions

Simplifiées suivantes :

THALIE

Administrateur de la société
suivante :

SA Cross Systems Company

Représentant permanent de personnes
morales, Présidentes des SAS

Gérante des sociétés suivantes :

SCI AGRIATES

SARL AKAKUS

SARL ALASHAN

SARL ATACAMA

SARL ATLAS

SCI BAVEQUE

SARL CIRRUS IMMOBILIER

SARL DHOFAR

SARLGOBI

SARL HADRAMAOUT

SCI HALENDI

SARL HOGGAR

SARL IBIZA

SARL IMMOMI

SARL IXO

SARL KALLISTA

SARL MOJAVE

SCI NEFLIER

SARL NEGUEV

SARL NOVA INVESTISSEMENT

SARL NUBIE

SCI OGADEN

SCI PIERRE CHARRON

SCI DU RATEAU

SNC ROYAL PALM

SCI SALAMA

SARL SINAI

SARL SONORA

SARL TAKLAMAKAN

SCI TANAMI

SARL TCHAIKOVSKI

SARL THALIE

suivantes :
G. SILVER

SARL KERGUELEN
SARL KHALARI
SARL KORDOFAN
SARL LOUT

SARL THAR
SARL THETIS
SARL VANVES IMMOBILIER
SCI CLOS SAINT PIERRE

Représentant permanent de personnes morales Gérantes des sociétés suivantes :

SCI ARGONNE PARK
SNC BOULEVARD BERTHIER
SCI BOULEVARD FLANDRIN
SCI CHATEAUDUN
SCI DU FER A CHEVAL

SCI FONTENAY SOUS BOIS
SCI GARE VERSAILLES
SCI GOUSSAINVILLE
SNC RESTAURANT GENNEVILLIERS
SCI SAINTE EUGENIE

SNC SAINTE EUGENIE HOTEL
SNC SAINTE EUGENIE
RESTAURATION
SNC SINOUE IMMOBILIER
SNCI VITRY SUR SEINE/ATHIS MONS

Cogérante des sociétés suivantes :

SARL ARONE
SARL BARTOK
SC BEGONIA
SARL BELLINI
SARL BERKSHIRE
SARL BORODINE
SARL BRAHMS
SARL BUCHANAN
SC CAMELIA
SARL
CHATEAUBRIAND
SARL CHESHIRE
SARL CLEVELAND
SARL CORFOU
SC DRESSERA

SARL DUMAS
SC FREESIA
SC FUSCHSIA
SARL GBRM
SC GERBERA
SARL GOUNOD
SARL HAENDEL
SARL HAMPSHIRE
SARL KENNEDY
SARL LAURIER DEV^T
SC LILAS
SARL LIZT
SARL LULLI
SC MAGNOLIA
SARL MEYERBEER

SARL MOUSSORGSKI
SARL ORDOS
SARL PAGANINI
SC PATRIM. MAXINVEST
SC PATRIMONIALE FIMAX
SC PETUNIA
SARL RACHMANINOV
SARL RAMEAU
SARL RAVEL
SC RESEDA

SCI DE LA RUE DE SEZE
SCI SAHARA
SARL SAINT-SAENS
SARL SALINES

SARL SANTORIN
SC SCHUBERT
SARL STRAVINSKI
SC STRELITZIA
SARL SHROPSHIRE
SARL STRAUSS
SARL TENERE
SARL TRUMAN
SARL VARESE
SARL VICTOR HUGO

SARL VICTORIA
SARL WAGNER
SARL WASHINGTON
SARL WILTSHIRE
SARL YORKSHIRE

Autres sociétés européennes

Cogérante de la Société BIZET CONSTRUCTION Limited (UK)
Présidente du CA de la société SOGES SRL (Italie)

- **M. Philippe BUCHETON**, Membre et Directeur Général de BLEECKER

Sociétés françaises

Président des Sociétés par Actions

Simplifiées suivantes :

AM DEVELOPPEMENT
HOTELIERE DE LA CROISSETTE

Administrateur de la société suivante :

SA Cross Systems Company

Président du Conseil d'Administration

de la société suivante :

SA Cross Systems Company

Représentant permanent de personnes morales, Gérantes des sociétés

suivantes :

SCI BOULEVARD FLANDRIN
SCI CARRE BOSSUET
SCI DE LA CROIX DU SUD
SNC DES ETOILES
SCI DU FER A CHEVAL
SCI FONTENAY SOUS BOIS
SCI GOUSSAINVILLE
SCI PARC DU SEXTANT

Gérant des sociétés suivantes :

SARL AMAZONE
SARL ANATOLE FRANCE
SARL ANETO
SARL ANNAPURNA
SCI ASSEKREM
SC BACH
SARL BALZAC
SARL BERNINA
SARL BHAGIRATHI
SARL BIONNASSAY
SARL CERVIN
SARL CHALTEN
SARL CHIKARI
SARL COLORADO
SARL COMBIN
SARL CORNEILLE
SARL DIABLERETS
SARL DOLENT
SARL MAHLER
SARL ECRIN
SARL EVEREST
SARL GIDE
SARL HIMALAYA

SARL MALLARME
SARL MEIJE
SARL MISSISSIPPI
SARL MOLIERE
SARL MOZART
SCI DE LA NATION
SARL PELAT
SARL PELVOUX
SARL PIERRE QUARK
SARL POTOMAC
SARL PROUST
SARL QILIAN
SARL RACINE
SARL ROSTAND
SCI DE LA RUE LALO
SARL SANTA CRUZ
SARL SIROUA
SARL SOIRA
SARL TOUBKAL
SARL TOURNETTES
SARL VELINO
SARL VERDI
SARL VETTORE

SCI SAINTE EUGENIE
SNC SINOUE IMMOBILIER
SNC 15 BERLIOZ

SARL K2
SARL KETIL
SCI KILIMANJARO
SC LA BRUYERE
SARL LEONE

SARL VIGNEMALE
SARL VISO
SARL VIVALDI
SARL WAGNER
SARL YTAM

Représentant permanent de personnes
morales, Présidentes des SAS
suivantes :
THABOR

Cogérant des sociétés suivantes :

SARL ARONE	SARL CORFOU	SARL MEYERBEER	SARL STRAUSS
SARL BARTOK	SARL DUMAS	SARL MOUSSORGSKI	SARL STRAVINSKI
SARL BELLINI	SARL GBRM	SARL PAGANINI	SARL TRUMAN
SARL BERKSHIRE	SARL GOUNOD	SARL PILATUS	SARL VARESE
SARL BORODINE	SARL HAENDEL	SARL RACHMANINOV	SARL VERDI
SARL BOSSUET	SARL HAMPSHIRE	SARL RAMEAU	SARL VICTOR HUGO
SARL BRAHMS	SARL KENNEDY	SARL RAVEL	SARL WAGNER
SARL BUCHANAN	SARL KUNLUN	SARL SAINT-SAENS	SARL WASHINGTON
SARL CHATEAUBRIAND	SARL LAURIER DEV ^T	SARL SALINES	SARL WILTSHIRE
SARL CHESHIRE	SARL LIZT	SARL SANTORIN	SARL YORKSHIRE
SARL CLEVELAND	SARL LULLI	SARL SHROPSHIRE	SC SCHUBERT
	SARL MAWENZI		SCI DE LA RUE DE SEZE

Autres sociétés européennes

Gérant de la Société SZIGET Ingatlan. (Hongrie) (en cours de dissolution)
Gérant de la société IMMOBILIARE DEGAS (Italie)

CONSEIL DE SURVEILLANCE

- **Mme Joëlle MOULAIRE**, Président du Conseil de surveillance de BLEECKER

Administrateur de la société suivante :

SA Cross Systems Company

- **Mme Sophie RIO**, Vice-Président du Conseil de surveillance de BLEECKER

Cogérante des sociétés suivantes :

SARL AKAKUS	SARL KHALARI	SARL SOIRA
SARL BERNINA	SARL KUNLUN	SARL SANTA CRUZ
SARL COLORADO	SARL MAWENZI	SARL SINAÏ
SARL DIABLERETS	SARL MOJAVE	SARL TENERE
SARL GOBI	SARL ORDOS	SARL VIGNEMALE
SARL HOGGAR	SARL PILATUS	SARL VICTORIA

Administrateur de la société suivante :
SA Cross Systems Company

Directeur Général de la société
de la société suivante :
SA Cross Systems Company

Gérante des sociétés suivantes :
SARL MUSCADE
SCI CORIANDRE

- **M. Jean-Louis FALCO**, Membre du Conseil de surveillance de BLEECKER

Président de la Société par Actions Simplifiée suivante :

AUREX

Président Directeur Général de la Société suivante :

CLINIGENETICS

Président Directeur Général de la Société suivante :

ARTERIA

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de BLEECKER durant l'exercice clos le 31 août 2008

DIRECTOIRE

- **Mme Muriel GIRAUD**, Président du Directoire de BLEECKER

Sociétés françaises

Président des Sociétés par Actions

Simplifiées suivantes :

FONCIERE MATIGNON
THALIE

Administrateur de la société

suiivante :

SA CROSS SYSTEM COMPAGNY

Représentant permanent de
personnes

morales, Présidentes des SAS

suiivantes :

G. SILVER

Gérante des sociétés suivantes :

SCI AGRIATES

SARL AKAKUS

SARL ALASHAN

SARL ATACAMA

SARL ATLAS

SCI BAVEQUE

SARL CIRRUS IMMOBILIER

SARL DHOFAR

SARL HADRAMAOUT

SCI HALENDI

SARL IBIZA

SARL IMMOCO

SARL IMMOMI

SARL KALLISTA

SARL KERGUELEN

SARL KORDOFAN

SARL LOUT

SCI NEFLIER

SARL NEGUEV

SARL NOVA INVESTISSEMENT

SARL NUBIE

SCI OGADEN

SCI PIERRE CHARRON

SCI DU RATEAU

SNC ROYAL PALM

SCI SALAMA

SARL SONORA

SARL TAKLAMAKAN

SCI TANAMI

SARL TCHAIKOVSKI

SARL THAR

SARL THETIS

SARL VICTORIA

Représentant permanent de personnes morales Gérantes des sociétés suivantes :

SCI ARGONNE PARK

SNC BOULEVARD BERTHIER

SCI BOULEVARD FLANDRIN

SCI CHATEAUDUN

SCI DU FER A CHEVAL

SCI FONTENAY SOUS BOIS

SCI GARE VERSAILLES

SCI GOUSSAINVILLE

SNC RESTAURANT GENNEVILLIERS

SCI SAINTE EUGENIE

SCI SAINTE EUGENIE HOTEL

SNC SAINTE EUGENIE

RESTAURATION

SNC SINOUHE IMMOBILIER

SNCI VITRY SUR SEINE/ATHIS
MONS

Cogérante des sociétés suivantes :

SARL ARONE

SARL BARTOK

SC BEGONIA

SARL BELLINI

SARL BERKSHIRE

SARL BORODINE

SARL BRAHMS

SARL BUCHANAN

SC CAMELIA

SARL CHATEAUBRIAND

SARL CHESHIRE

SARL CLEVELAND

SCI CLOS SAINT PIERRE

SARL CORFOU

SC DRESSERA

SARL DUMAS

SC FREESIA

SC FUSCHSIA

SARL GBRM

SC GERBERA

SARL GOBI

SARL GOUNOD

SARL HAENDEL

SARL HAMPSHIRE

SARL HOGGAR

SARL KENNEDY

SARL KHALARI

SC LILAS

SARL LIZT

SARL LULLI

SC MAGNOLIA

SARL MEYERBEER

SARL MOJAVE

SARL MOUSSORGSKI

SARL ORDOS

SARL PAGANINI

SC PATRIM. MAXINVEST

SC PATRIMONIALE FIMAX

SC PETUNIA

SARL RACHMANINOV

SARL RAMEAU

SARL RAVEL

SC RESEDA

SCI DE LA RUE DE SEZE

SCI SAHARA

SARL SAINT-SAENS

SARL SALINES

SARL SANTORIN

SC SCHUBERT

SARL STRAVINSKI

SC STRELITZIA

SARL SHROPSHIRE

SARL SINAI

SARL STRAUSS

SARL TENERE

SARL TRUMAN

SARL VARESE

SARL VICTOR HUGO

SARL WAGNER

SARL WASHINGTON

SARL WILTSHIRE

SARL YORKSHIRE

Autres sociétés européennes

Cogérante de la Société BIZET CONSTRUCTION Limited
(UK)
Présidente du CA de la société SOGES SRL (Italie)

- **M. Philippe BUCHETON**, Membre et Directeur Général de BLEECKER

Sociétés françaises

Président des Sociétés par Actions Simplifiées
suyvantes :

AM DEVELOPPEMENT
HOTELIERE DE LA CROISSETTE

Administrateur de la société suivante :
SA CROSS SYSTEM COMPAGNY

Président du Conseil d'Administration
de la société suivante :
SA CROSS SYSTEM COMPAGNY

Représentant permanent de personnes morales,

Gérantes des sociétés suivantes :

SCI BOULEVARD FLANDRIN
SCI CARRE BOSSUET
SCI DE LA CROIX DU SUD
SNC DES ETOILES
SCI DU FER A CHEVAL
SCI FONTENAY SOUS BOIS
SNC GOUSSAINVILLE
SCI PARC DU SEXTANT
SCI SAINTE EUGENIE
SNC SINOUE IMMOBILIER
SNC 15 BERLIOZ

Gérant des sociétés suivantes :

SARL AMAZONE	SARL MALLARME
SARL ANATOLE FRANCE	SARL MEIJE
SARL ANETO	SARL MISSISSIPPI
SARL ANAPURNA	SARL MOLIERE
SARL ASSEKREM	SARL MOZART
SC BACH	SCI DE LA NATION
SARL BALZAC	SCI PASTEUR & CARNOT
SARL BHAGIRATHI	SARL PELAT
SARL BIONNASSAY	SARL PELVOUX
SARL CERVIN	SARL PIERRE QUARK
SARL CHALTEN	SARL POTOMAC
SARL CHIKARI	SARL PROUST
SARL COMBIN	SARL QILIAN
SARL CORNEILLE	SARL RACINE
SARL DOLENT	SARL ROSTAND
SARL ECRIN	SCI DE LA RUE LALO
SARL EVREST	SARL SIROUA
SARL GIDE	SARL TOUBKAL
SARL HIMALAYA	SARL TOURNETTES
SARL K2	SARL VELINO
SARL KETIL	SARL VERDI
SCI KILIMANJARO	SARL VETTORE
SC LA BRUYERE	SARL VISO
SARL LEONE	SARL VIVALDI
SARL MAHLER	SARL YTAM

Représentant permanent de personnes morales,

Présidentes des SAS suivantes :

THABOR

Cogérant des sociétés suivantes :

SARL ARONE	SARL COLORADO	SARL MAWENZI	SARL SOIRA
SARL BARTOK	SARL CORFOU	SARL MEYERBEER	SARL STRAUSS
SARL BELLINI	SARL DIABLERETS	SARL MOUSSORGSKI	SARL STRAVINSKI
SARL BERKSHIRE	SARL DUMAS	SARL PAGANINI	SARL TRUMAN
SARL BERNINA	SARL GBRM	SARL PILATUS	SARL VARESE
SARL BORODINE	SARL GOUNOD	SARL RACHMANINOV	SARL VERDI
SARL BOSSUET	SARL HAENDEL	SARL RAMEAU	SARL VICTOR HUGO
SARL BRAHMS	SARL HAMPSHIRE	SARL RAVEL	SARL VIGNEMALE
SARL BUCHANAN	SARL KENNEDY	SARL SAINT-SAENS	SARL WAGNER
SARL CHATEAUBRIAND		SARL SALINES	SARL WASHINGTON
SARL CHESHIRE	SARL KUNLUN	SARL SANTA CRUZ	SARL WILTSHIRE
	SARL LIZT	SARL SANTORIN	SARL YORKSHIRE
SARL CLEEVELAND	SARL LULLI	SARL SHROPSHIRE	SC SCHUBERT
			SCI DE LA RUE DE SEZE

Autres sociétés européennes

Gérant de la Société SZIGET Ingatlan. (Hongrie) (en cours de dissolution)
Administrateur délégué de la société SOGES SRL (Italie)

CONSEIL DE SURVEILLANCE

- **Mme Joëlle MOULAIRE**, Président du Conseil de surveillance de BLEECKER

Administrateur de la société suivante :
SA CROSS SYSTEM COMPAGNY

- **Mme Sophie RIO**, Vice-Président du Conseil de surveillance de BLEECKER

Cogérante des sociétés suivantes :

SARL AKAKUS	SARL KHALARI	SARL SOIRA
SARL BERNINA	SARL KUNLUN	SARL SANTA CRUZ
SARL COLORADO	SARL MAWENZI	SARL SINAI
SARL DIABLERETS	SARL MOJAVE	SARL TENERE
SARL GOBI	SARL ORDOS	SARL VIGNEMALE
SARL HOGGAR	SARL PILATUS	SARL VICTORIA

Administrateur de la société suivante :

SA CROSS SYSTEM COMPAGNY

Directeur Général de la société

de la société suivante :

SA CROSS SYSTEM COMPAGNY

Gérante des sociétés suivantes :

SARL MUSCADE

SCI CORIANDRE

- **M. Jean-Louis FALCO**, Membre du Conseil de surveillance de BLEECKER

Président de la Société par Actions Simplifiée suivante :

AUREX

Président Directeur Général de la Société suivante :

CLINIGENETICS

Président Directeur Général de la Société suivante :

ARTERIA

Gérant de la Société suivante :

SARL INOPHARM

**Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de
BLEECKER durant l'exercice clos le 31 août 2007**

DIRECTOIRE

- **Mme Muriel GIRAUD**, Président du Directoire de BLEECKER SA

Sociétés françaises

Président des Sociétés par Actions

Simplifiées suivantes :

ALISIER INDUSTRIE
ARBOUSIER INDUSTRIE
CEDRE INDUSTRIE
CHENE INDUSTRIE
COGNASSIER INDUSTRIE
CORNOUILLER INDUSTRIE
CYTISE INDUSTRIE
D.I.P.
ERABLE INDUSTRIE
FONCIERE MATIGNON
FRENE INDUSTRIE
FINANCIERE LINCOLN
TILLEUL COMMUNICATION
THALIE

Directeur Général des Sociétés par

Actions Simplifiées suivantes :

ACACIA INDUSTRIE
LINCOLN IMMOBILIER
CERISIER INDUSTRIE
MONDRIAN DEVELOP^T
SAINT GERMAIN INDUSTRIE

Représentant permanent de personnes

morales, Présidentes des SAS suivantes :
G. SILVER

Représentant permanent de personnes

morales, Gérantes des sociétés suivantes :

SCI DE LA BLANCHE TACHE
SNC BUSSY A
SCI C.I.P.
SCI CHATEAUDUN
SNCI COLOMBELLES
SCI ENNETIERES
SNCI LA LOYERE
SCI LA LOYERE INDUSTRIE
SCI LA LOYERE DEVELOP^T
SCI DU MARAIS
SNC ORMES III
SCI DU PARADIS
SNCI DES ROCHES
SCI DU TUNNEL
SNCI VITRY SUR SEINE/ATHIS MONS
SCI CANAL INDUSTRIES
SCI DU FER A CHEVAL
SCI BOULEVARD FLANDRIN
SCI SAINTE EUGENIE
SCI SAINTE EUGENIE HOTEL
SNC SAINTE EUGENIE RESTAURATION
SCI FONTENAY SOUS BOIS

Gérante des sociétés suivantes :

SARL HAKEA INDUSTRIE
SARL HALEZIA INDUSTRIE
SARL IMMOCO
SARL IMMOMI
SARL MATISSE DEVELOPPEMENT
SARL SOPHORA INDUSTRIE
SCI AGRIATES
SCI ASSEKREM
SARL ATACAMA
SARL ATLAS
SCI HALENDI
SARL IBIZA
SARL KERGUELEN
SARL NEGUEV
SARL NUBIE
SCI OGADEN
SCI PIERRE CHARRON
SARL SONORA
SARL TAKLAMAKAN
SARL TANAMI
SARL THAR
SARL THETIS
SARL TCHAKOVSKI
SARL CIRRUS IMMOBILIER
SARL NOVA INVESTISSEMENT
SCI BAVEQUE
SCI NEFLIER

Cogérante des sociétés suivantes :

SARL ACAJOU DEVELOP^T
SARL AKAKUS
SARL AMANDIER DEVELOP^T
SARL AMARANTE DEVELOP^T
SARL ASTERION
SARL B.U.F.
SARL B.U.G.
SARL BALSAM INDUSTRIE
SARL BARTOK
SARL BERKSHIRE
SARL BOUSQUET
SARL BRAHMS
SARL BUIS INDUSTRIE
SARL BUSSY M
SARL CADE DEVELOP^T
SARL CASSIOPEE
SARL CHARME DEVELOP^T
SARL CHATAIGNIER DEVELOP^T
SARL CHATEAUBRIAND
SARL CHESHIRE
SARL CLEVELAND
SARL CORFOU
SARL CYPRES DEVELOP^T
SARL DE CHIRICO
SARL DEGAS
SARL DIADEM
SARL DRAGON
SARL DUFY
SARL DUMAS
SARL EBENE INDUSTRIE

SARL EPICEA INDUSTRIE
SARL FIGUIER DEVELOP^T
SARL FONCIERE ST-HONORE
SARL GENET DEVELOP^T
SARL GENEVRIER DEVELOP^T
SARL GIBSON
SARL G.I.F.
SARL G.I.N.
SARL G.I.P.
SARL G.I.S.
SARL G.I.U.
SARL GOBI
SARL HAENDEL
SARL HAMPSHIRE
SARL HARTUNG
SARL HETRE DEVELOP^T
SARL HOGGAR
SARL HOUX INDUSTRIE
SARL ILATE
SARL IMMO D
SARL KALLISTA
SARL KENNEDY
SARL KHALARI
SARL LAURIER DEVELOP^T
SARL LULLI
SARL MAHLER
SARL MANGUIER DEVELOP^T
SARL MARRONNIER DEV^T
SARL MOJAVE
SARL MORISOT

SARL MOUSSORGSKI
SARL MOZART
SARL NOISETIER DEVELOP^T
SARL NOYER DEVELOP^T
SARL OLIVIER DEVELOP^T
SARL ORDOS
SARL PALISSANDRE
SARL PALMIER DEVELOP^T
SARL PEUPLIER DEVELOP^T
SARL PICABIA
SARL PLATANE DEVELOP^T
SARL POIRIER DEVELOP^T
SARL POMMIER DEVELOP^T
SARL RAMEAU
SARL RAVEL
SARL VIVALDI
SARL SANTORIN
SARL SAPIN PROMOTION
SARL SAULE DEVELOP^T
SARL SEQUOIA DEVELOP^T
SARL SHROPSHIRE
SARL SINAI
SARL STRAUSS
SARL TAMARIS DEVELOP^T
SARL TENERE
SARL THUYA DEVELOP^T
SARL TRUMAN
SARL VARESE
SARL VICTOR HUGO

SARL VICTORIA
SARL WAGNER
SARL WASHINGTON
SARL VERDI
SARL WATTEAU DEVELOP^T
SARL WILTSHIRE
SARL YORKSHIRE
SC BEGONIA
SC BUSSY P
SC CAMELIA
SC DRESSERA
SC FREESIA
SC FUSCHSIA
SC GERBERA
SC HORTENSIA
SC LILAS
SC MAGNOLIA
SC PATRIM. MAXINVEST
SC PATRIMONIALE FIMAX
SC PETUNIA
SC RESEDA
SC SCHUBERT
SC STRELITZIA
SCI DE LA RUE DE SEZE
SCI FLORINTER
SCI SAHARA
SCI SALAMA
SNC SARTRE FINANCE

Autres sociétés européennes

Cogérante de la Société BIZET CONSTRUCTION Limited (UK)

Présidente du CA de la société SOGES SRL (Italie)

- **M. Philippe BUCHETON**, Membre et Directeur Général de BLEECKER

Sociétés françaises

Président des Sociétés par Actions

Simplifiées suivantes :

SAINT GERMAIN INDUSTRIE
ACACIA INDUSTRIE
CERISIER INDUSTRIE
BEJOT IMMOBILIER
LINCOLN IMMOBILIER
LOTRA DEVELOPPEMENT
MONDRIAN DEVELOPPEMENT
AM DEVELOPPEMENT
HOTELIERE DE LA CROISSETTE

Directeur Général des Sociétés par

Actions Simplifiées suivantes :

ALISIER INDUSTRIE
ARBOUSIER INDUSTRIE
CEDRE INDUSTRIE
CHENE INDUSTRIE
COGNASSIER INDUSTRIE
CORNOUILLER INDUSTRIE
CYTISE INDUSTRIE
ERABLE INDUSTRIE
FRENE INDUSTRIE
D.I.P.
TILLEUL COMMUNICATION

Gérant des sociétés suivantes :

SARL AMAZONE
SARL ANATOLE FRANCE
SARL ANETO
SARL ANNAPURNA
SARL ASSEKREM
SARL BALZAC
SARL BHAGIRATHI
SARL BONNARD
SARL CERVIN
SARL CHALTEN
SARL CHIKARI
SARL CORNEILLE
SARL DELENT
SARL EVREST
SARL GERICAULT DEVELOPPEMENT
SARL GIDE
SARL HIMALAYA
SARL IMMOBILIERE SANTENY
SARL INGRES DEVELOPPEMENT
SARL K2
SARL KETIL
SARL LAUTREC DEVELOPPEMENT
SARL MAHLER
SARL MALLARME
SARL MIRO DEVELOPPEMENT
SARL MISSISSIPPI
SARL MOLIERE
SARL MOZART
SARL PELAT
SARL PIERRE QUARK
SARL POTOMAC
SARL PROUST
SARL QILIAN
SARL RACINE
SARL ROSTAND
SARL VERDI
SARL VIVALDI
SARL YTAM
SC BACH
SC LA BRUYERE
SCI DE LA NATION
SCI DE LA RUE LALO
SCI KILIMANJARO
SCI PASTEUR & CARNOT

Représentant permanent de personnes morales, Gérantes des sociétés suivantes

:

SCI BOULEVARD FLANDRIN
SCI CARRE BOSSUET
SCI DE LA CROIX DU SUD
SCI DU FER A CHEVAL
SCI DU TUNNEL
SCI ENNETIERES
SCI FONTENAY SOUS BOIS
SCI PARC DU SEXTANT
SCI PICARDIE
SCI RONCQ
SCI SAINTE EUGENIE
SNC 15 BERLIOZ
SNC DES ETOILES
SNC LOTRA INDUSTRIE

Cogérant des sociétés suivantes :

SARL ACAJOU DEVELOP ^T	SARL G.I.F.	SARL OLIVIER DEVELOP ^T	SARL DIADEM
SARL AMARANTE DEVELOP ^T	SARL G.I.N.	SARL PALISSANDRE	SARL DOLENT
SARL ASTERION	SARL G.I.P.	SARL PALMIER DEVELOP ^T	SARL DRAGON
SARL B.U.F.	SARL G.I.S.	SARL PEUPLIER DEVELOP ^T	SARL TCHAIKOVSKI
SARL B.U.G.	SARL G.I.U.	SARL PICABIA	SARL THUYA DEVELOP ^T
SARL Balsa INDUSTRIE	SARL GENET DEVELOP ^T	SARL PILATUS	SARL TRUMAN
SARL BARTOK	SARL GENEVRIER DEVELOP ^T	SARL PLATANE DEVELOP ^T	SARL VARESE
SARL BERKSHIRE	SARL HAENDEL	SARL POIRIER DEVELOP ^T	SARL VERDI
SARL BERNINA	SARL HAMPSHIRE	SARL POMMIER DEVELOP ^T	SARL VICTOR HUGO
SARL BOSSUET	SARL HARTUNG	SARL QILIAN	SARL VIGNEMALE
SARL BOUSQUET	SARL HETRE DEVELOP ^T	SARL RAMEAU	SARL VIVALDI
SARL BRAHMS	SARL HOUX INDUSTRIE	SARL RAVEL	SARL WAGNER
SARL BUIS INDUSTRIE	SARL ILATE	SARL SANTA CRUZ	SARL WASHINGTON
SARL BUSSY M	SARL IMMO D	SARL SANTORIN	SARL WATTEAU DEVELOP ^T
SARL CADE DEVELOP ^T T	SARL KENNEDY	SARL SAPIN PROMOTION	SARL WILTSHIRE
SARL CASSIOPEE	SARL KETIL	SARL SAULE DEVELOP ^T	SARL YORKSHIRE
SARL CHALTEN	SARL KUNLUN	SARL SEQUOIA DEVELOP ^T	SC BUSSY P
SARL CHARME DEVELOP ^T	SARL LAURIER DEVELOP ^T	SARL SOIRA	SC SCHUBERT
		SARL STRAUSS	SCI DE LA RUE DE SEZE

SARL CHATAIGNIER DEV ^T	SARL LULLI	SARL TAMARIS DEVELOP ^T	SNC SARTRE FINANCE
SARL DUFY	SARL MAHLER	SARL CHATEAUBRIAND	
SARL DUMAS	SARL MARRONNIER DEV ^T	SARL CHESHIRE	
SARL EBENE INDUSTRIE	SARL MAWENZI	SARL CHIKARI	
SARL EPICEA INDUSTRIE	SARL MORISOT	SARL CLEVELAND	
SARL FONCIERE ST-HONORE	SARL MOUSSORGSKI	SARL COLORADO	
	SARL NEFLIER DEVELOP ^T	SARL CORFOU	
	SARL NOISETIER DEVELOP ^T	SARL CYPRES DEVELOP ^T	
	SARL NOYER DEVELOP ^T	SARL DE CHIRICO	
		SARL DEGAS	
		SARL DIABLERETS	

Autres sociétés européennes

Gérant de la Société SZIGET Ingtatlan. (Hongrie) (en cours de dissolution)
 Administrateur délégué de la société SOGES SRL (Italie)

CONSEIL DE SURVEILLANCE

- **Mme Joëlle MOULAIRE**, Président du Conseil de surveillance de BLEECKER
- **Mme Sophie RIO**, Vice-Président du Conseil de surveillance de BLEECKER

Cogérante des sociétés suivantes :

SARL AKAKUS	SARL HOGGAR	SARL PELAT
SARL BERNINA	SARL KHALARI	SARL QILIAN
SARL COLORADO	SARL KETIL	SARL SOIRA
SARL CHALTEN	SARL KUNLUN	SARL SANTA CRUZ
SARL CHIKARI	SARL MAWENZI	SARL SINAÏ
SARL DIABLERETS	SARL MOJAVE	SARL TENERE
SARL DOLENT	SARL ORDOS	SARL VIGNEMALE
SARL GIBSON	SARL PILATUS	SARL VICTORIA
SARL GOBI		

Gérante des sociétés suivantes :

SARL MUSCADE
 SCI CORIANDRE

- **M. Jean-Louis FALCO**, Membre du Conseil de surveillance de BLEECKER du 28.06.2007 au 31.08.2007

Président de la Société par Actions Simplifiée suivante :

AUREX

Président Directeur Général de la Société suivante :

CLINIGENETICS

Directeur Général et Administrateur de la Société suivante :

ARTERIA

Gérant de la Société suivante :

SARL INOPHARM

14.1.6 Informations judiciaires

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la Société, aucun membre du Directoire et du Conseil de surveillance visés aux paragraphes 14.1.1 et 14.1.2 du présent chapitre n'a fait l'objet de ou n'a été associé à :

- une condamnation pour fraude ;
- une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- une incrimination et/ou une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels) ;
- une interdiction ou un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2 Risques de conflit d'intérêt liés aux missions exercées par Sinouhé Immobilier

La société Sinouhé Immobilier est majoritairement contrôlée par Mme Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Président du Directoire, et M. Philippe BUCHETON, Directeur Général et membre du Directoire.

Le Groupe BLEECKER a adopté un schéma d'externalisation de l'*asset management* et de la gestion locative de ses actifs immobiliers, lesquels sont confiés à Sinouhé Immobilier qui assure au profit de BLEECKER et de ses filiales, à des conditions normales de marché, des prestations d'*asset management* et de gestion locative.

Les montants totaux versés au titre des prestations réalisées par la société Sinouhé Immobilier pour les exercices clos les 31 août 2009, 2010 et 2011 ont été respectivement de 6.382.709 € HT, 6.217.677 € H.T et de 5.847.092 € HT.

Sinouhé Immobilier assure également, auprès de sociétés dans lesquelles Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD et Monsieur Philippe BUCHETON détiennent, directement ou indirectement, des participations significatives (ensemble, les « **Autres Sociétés** »), des missions similaires à celles exercées auprès du Groupe BLEECKER.

Cette situation est susceptible de créer des conflits d'intérêts (i) dans le cadre des missions d'*asset management*, (ii) dans le cadre d'opérations d'arbitrage, et (iii) dans le cadre de la commercialisation locative des locaux vacants.

➤ *Conflits d'intérêts dans le cadre des missions d'asset management*

Il ne peut être exclu que la société Sinouhé Immobilier, dans le cadre des missions d'*asset management* auprès du Groupe BLEECKER, soit amenée à être en conflit entre les intérêts du Groupe BLEECKER et ses propres intérêts et qu'elle décide de privilégier ses propres intérêts au profit des intérêts du Groupe BLEECKER.

Ces conflits d'intérêts pourraient notamment se manifester lors de décisions d'investissement ; l'attribution des dossiers d'acquisition traités par Sinouhé Immobilier pourrait se faire en faveur du Groupe BLEECKER ou d'une Autre Société. Ces conflits d'intérêts pourraient avoir un effet défavorable sur la stratégie, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe BLEECKER.

Le Groupe BLEECKER n'a, à la date d'enregistrement du présent document, mis en œuvre aucune mesure permettant de prévenir ce type de conflits.

➤ *Conflits d'intérêts dans le cadre d'opérations d'arbitrage*

La société Sinouhé Immobilier pourrait être amenée à envisager des opérations d'arbitrage d'actifs immobiliers entre le Groupe BLEECKER et les Autres Sociétés consistant en l'acquisition ou la cession d'actifs immobiliers par le Groupe BLEECKER auprès d'Autres Sociétés.

Les Autres Sociétés auraient intérêt à vendre au prix le plus haut lorsque le Groupe BLEECKER aurait intérêt à acheter au prix le plus bas et inversement, et il existe en conséquence potentiellement un risque que les opérations d'arbitrage ne soient pas réalisées aux meilleures conditions par le Groupe BLEECKER.

Le Groupe BLEECKER n'a, à la date d'enregistrement du présent document, mis en œuvre aucune mesure permettant de prévenir ce type de conflits.

➤ *Conflits d'intérêts dans le cadre de la commercialisation locative des locaux vacants*

Sinouhé Immobilier assiste le Groupe BLEECKER et les Autres Sociétés dans le cadre de la commercialisation locative des locaux vacants. Sinouhé immobilier pourrait donc être amenée à privilégier l'occupation de lots vacants d'actifs immobiliers détenus par ces Autres Sociétés au détriment de lots vacants détenus par le Groupe BLEECKER.

Le Groupe BLEECKER n'a, à la date d'enregistrement du présent document, mis en œuvre aucune mesure permettant de prévenir ce type de conflits.

15. REMUNERATION ET AVANTAGE

15.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux dirigeants

15.1.1 Membre du Directoire et Direction Générale

Aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Directoire. Ceux-ci ne perçoivent par ailleurs aucune rémunération d'aucune autre société du Groupe BLEECKER.

Par ailleurs, la Société n'a pris aucun engagement de quelque nature qu'il soit, au bénéfice des membres du Directoire, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celle-ci.

15.1.2 Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'Audit

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil de surveillance par l'assemblée générale des actionnaires du 10 février 2011. Ceux-ci ne perçoivent par ailleurs aucune rémunération d'aucune autre société du Groupe BLEECKER.

Le Président, le Vice-président du Conseil de surveillance ainsi que les membres du Conseil de surveillance n'ont perçu aucune rémunération par la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2011.

Par ailleurs, la Société n'a consenti aucun avantage, de toute nature, au bénéfice des membres du Conseil de surveillance, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celle-ci.

Aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Comité d'audit.

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

La Société n'a enregistré aucun engagement de retraite pour ses mandataires sociaux.

16. FONCTIONNEMENT ET MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

16.1 Mandats des membres du Directoire et du Conseil de surveillance

Les informations concernant la date d'expiration des mandats des membres du Directoire et des membres du Conseil de surveillance figurent au paragraphe 14.1 « Composition et fonctionnement des organes de direction et de surveillance » ci-avant.

16.2 Informations sur les contrats de services liant les membres du Directoire et/ou du Conseil de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales

Il est précisé que Madame Muriel Marcihacy-Giraud et Monsieur Philippe Bucheton, membres du conseil, sont également membres du directoire de la Société et contrôlent majoritairement la société Sinouhé Immobilier auprès de laquelle ont été externalisés l'asset management et la gestion locative du Groupe BLEECKER (cf paragraphe 18.4 ci-après).

16.3 Comités spécialisés

16.3.1 Comité d'Audit

Conformément à l'Ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 – art. 14, la Société s'est dotée, par décision du Conseil de Surveillance dans sa séance du 26 avril 2010, d'un comité d'audit chargé notamment d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité d'audit est composé de tous les membres du Conseil de surveillance.

16.4 Déclarations relatives au gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 10 novembre 2008, le Conseil de surveillance de BLEECKER a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Dans l'hypothèse où une rémunération des dirigeants mandataires sociaux serait envisagée, ces recommandations seraient intégrées dans les réflexions sur le processus de mise en place de ces rémunérations.

Toutefois, BLEECKER se réfère dès à présent au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ainsi modifié pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-68 du code de commerce (cf. présentation des rémunérations des membres des organes sociaux).

Hormis cette référence au code AFEP-MEDEF pour les besoins précités, la Société ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise. Cette situation est notamment liée (i) au nombre actuellement limité des membres des organes sociaux (2 membres pour le directoire et 3 membres pour le conseil de surveillance) facilitant la communication et les échanges entre lesdits membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques, (ii) à l'absence de salariés au sein de la Société et de ses filiales et à l'externalisation de la gestion de son patrimoine conduisant à une organisation très simplifiée peu comparable à celle des autres sociétés cotées, et (iii) à l'absence de toute rémunération des membres des organes sociaux excluant de fait l'une des problématiques essentielles ayant conduit à la définition et à la diffusion des codes de gouvernement d'entreprise auxquels peuvent se référer d'autres sociétés cotées. A ce jour, la référence globale à un code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas apparue adaptée à la situation actuelle de la Société, étant précisé, comme l'indique le rapport du président du conseil de surveillance dont les termes sont repris ci-après (cf. section 16.6.1 du présent document de référence), que la Société a établi et met en œuvre des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

16.5 Pouvoirs et obligations du Directoire

1. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts de la Société aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Aucune restriction de ses pouvoirs n'est opposable aux tiers, et ceux-ci peuvent poursuivre la Société, en exécution des engagements pris en son nom par le président du directoire ou un directeur général, dès lors que leurs nominations ont été régulièrement publiées.

2. Les membres du directoire peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. En aucun cas cependant, cette répartition ne peut dispenser le directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes pour la gestion de la Société, ni être invoquée comme une cause d'exonération de la responsabilité solidaire du directoire, et de chacun de ses membres.
3. Le directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.
4. Le directoire établit, et présente au conseil de surveillance, les rapports, budgets, ainsi que les comptes trimestriels, semestriels et annuels, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société.

Le directoire convoque toutes assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

5. Les membres du directoire sont responsables envers la société ou envers les tiers, individuellement ou solidairement selon le cas, soit des infractions aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes, soit des violations des présents statuts, soit des fautes commises dans leur gestion, le tout dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur.

16.6 Opérations réalisées par les dirigeants mandataires sociaux, les mandataires sociaux ou par les personnes auxquelles ils sont liés au cours de l'exercice clos le 31 août 2011

La société RGI INVESTISSEMENTS a déclaré avoir souscrit le 24 août 2011 243 936 actions émises par BLEECKER, dans le cadre de l'augmentation de capital qui lui a été réservée par l'assemblée générale mixte du 24 août 2011, conformément à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier, concernant les opérations réalisées sur les titres de la Société par une personne mentionnée aux a) et b) dudit article.

En conséquence de cette augmentation de capital dont la réalisation a été constatée le 26 août 2011 :

- Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Président du Directoire, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil légal de 20%,
- Monsieur Philippe BUCHETON, Directeur Général et membre du Directoire, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil légal de 20%.

Mme Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Présidente du Directoire et M. Philippe BUCHETON, Directeur Général et membre du Directoire, ont conclu le 28 juin 2007, un pacte d'actionnaires qui a fait l'objet de la Décision et Information n° 207C1362 de l'Autorité des marchés financiers en date du 9 juillet 2007.

Le concert n'a franchi aucun seuil dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus évoquée.

Au 31 août 2011 la répartition des actions détenues par le concert est la suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote (*)
Muriel Marcilhacy-Giraud	211 600	17,35
Thalie	1 662	0,14
Sous-total Muriel Giraud	213 262	17,49
Philippe Bucheton	211 400	17,33
AM Développement	2 864	0,23
Sous-total Philippe Bucheton	214 264	17,56
Total de concert	427 526	35,05

(*) Est pris en compte l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions auto-détenues.

Au titre de l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier, concernant les opérations réalisées sur les titres de la Société par une personne mentionnée aux a) et c) dudit article, aucune déclaration n'a été faite au cours de l'exercice clos le 31 août 2011.

16.7 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions, Plan d'attribution d'actions gratuites, Programme de rachat d'actions

16.7.1 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2011 a autorisé le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois aux salariés ou mandataires sociaux de la Société, ou à certains d'entre eux, et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce des options d'une durée de 10 années donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par les statuts et par la loi.

Le nombre total des options de souscription et les options d'achat consenties ne pourront donner droit à un nombre total d'actions excédant dix pour cent (10 %) du capital social de la Société (sous réserve de l'ajustement du nombre d'actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties, en application de l'article L. 225-181 alinéa 2 du Code de Commerce).

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions devront être consenties avant l'expiration d'une période de 38 mois à compter du 10 février 2011.

Aucune option n'a été consentie au cours de l'exercice clos le 31 août 2011 ni à ce jour.

16.7.2 PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONNAIRES GRATUITES

L'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2011 a autorisé le Directoire à attribuer, en une ou plusieurs fois, des actions gratuites existantes ou à émettre de la Société provenant d'achats effectués par elle, au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la société, ou à certains d'entre eux, et/ou des sociétés et des groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive :

- (i) qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive ; ou
- (ii) qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale ;

Étant entendu que le Directoire aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra dans le premier cas, allonger la période d'acquisition et de conservation, et dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation ;

Cette délégation est valable pour une durée de 38 mois à compter du 10 février 2011.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 31 août 2011 ni à ce jour.

16.7.3 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2011 a autorisé le Directoire à acheter ou faire acheter des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser NEUF MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE SEPT MILLE CINQ CENTS (9.757.500) euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus pourra être ajusté en conséquence.

La Société pourra utiliser cette autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers :

- annulation en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire,
- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- attribution d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, au titre de l'exercice d'options d'achat, de l'attribution d'actions gratuites ou de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
- remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit, de quelconque manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- conservation ou remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- tout autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nonobstant ce qui est indiqué ci-dessus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois à compter du 10 février 2011.

Aucune opération d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société n'a été réalisée au cours de l'exercice clos le 31 août 2011 ni à ce jour.

16.8 Contrôle interne

Le rapport du Président du Conseil de surveillance de la Société et le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne au titre du dernier exercice clos le 31 août 2011 sont présentées ci-après.

16.8.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 août 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles L.226-10-1 et L 225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31.08.2011 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des procédures de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

La SA BLEECKER (ci-après « BLEECKER » ou la « Société ») est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Ce mode de fonctionnement repose sur une meilleure répartition des pouvoirs entre ceux chargés de la gestion sociale (le directoire) et ceux ayant pour mission d'exercer un contrôle permanent sur la gestion (le conseil de surveillance). La séparation des fonctions de contrôle et de gestion est notamment bien adaptée aux exigences du gouvernement d'entreprise.

Lors de sa réunion du 10 novembre 2008, le Conseil de surveillance de la SA BLEECKER a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Hormis la référence au code AFEP-MEDEF pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-68 du code de commerce (cf. présentation des rémunérations des membres des organes sociaux), la Société ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise. Cette situation est notamment liée (i) au nombre actuellement limité des membres des organes sociaux (2 membres pour le directoire et 4 membres pour le conseil de surveillance) facilitant la communication et les échanges entre lesdits membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques, (ii) à l'absence de salariés au sein de la Société et de ses filiales et à l'externalisation de la gestion de son patrimoine conduisant à une organisation très simplifiée peu comparable à celle des autres sociétés cotées, et (iii) à l'absence de toute rémunération des membres des organes sociaux excluant de fait l'une des problématiques essentielles ayant conduit à la définition et à la diffusion des codes de gouvernement d'entreprise auxquels peuvent se référer d'autres sociétés cotées. A ce jour, la référence globale à un code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas apparue adaptée à la situation actuelle de la Société.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil de surveillance

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance sont définies par la loi et les statuts.

Nomination des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le conseil, en cas de vacance d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Pendant la durée de son mandat, chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'une (1) action au moins.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée fixée par la décision de l'assemblée générale les nommant mais ne pouvant pas excéder six (6) ans. Ils sont rééligibles. Les fonctions d'un membre du conseil de surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Composition du Conseil de surveillance

Le nombre des membres du Conseil de surveillance a été porté, aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 24 août 2011, de trois à quatre membres :

- Mme Joëlle MOULAIRE, Président du Conseil,
Date de 1^{ère} nomination : 8 novembre 2006
Date de début du mandat en cours : 10 février 2011
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017
- Mme Sophie RIO-CHEVALIER, Vice-Président du Conseil,
Date de 1^{ère} nomination : 8 novembre 2006
Date de début du mandat en cours : 10 février 2011
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017

- M. Jean Louis FALCO, membre,
Date de 1^{ère} nomination : 28 juin 2007
Date de début du mandat en cours : 24 février 2009
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015
- RGI INVESTISSEMENTS SA, membre,
Date de nomination : 24 août 2011
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017

Parmi les membres du Conseil de Surveillance, deux d'entre eux : Monsieur Jean-Louis FALCO et RGI INVESTISSEMENTS SA sont considérés comme indépendants conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. En effet, selon ledit Code, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être et ne pas être lié directement ou indirectement à un client, un fournisseur, un banquier d'affaires, ou un banquier de financement significatif de la Société ou du Groupe, ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes ; et ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans

La Société a pris connaissance des nouvelles dispositions prévues par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils. A ce jour, cet équilibre est parfaitement respecté.

Fonctionnement du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués à ses séances par tout moyen, même verbalement.

Les réunions du Conseil de surveillance ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé lors de la convocation. Elles sont présidées par le président du Conseil de surveillance, et en cas d'absence de ce dernier, par le vice-président.

Les réunions sont tenues et les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Mission du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et il peut se faire communiquer par le Directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de surveillance nomme et peut révoquer les membres du Directoire, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Les opérations suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- a) par les dispositions légales et réglementaires en vigueur :
 - la cession d'immeubles par nature,
 - la cession totale ou partielle de participations,
 - la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties.
- b) toute convention soumise à l'article L. 225-86 du code de commerce.

Dans la limite des montants qu'il détermine, aux conditions et pour la durée qu'il fixe, le Conseil de surveillance peut autoriser d'avance le Directoire à accomplir une ou plusieurs opérations visées au a) du paragraphe ci-dessus.

Exercice par le Conseil de surveillance de sa mission

Le Conseil de surveillance se réunit au moins une fois par trimestre sur un ordre du jour établi par son Président.

Les comptes semestriels et annuels sont notamment examinés au cours de deux réunions spécifiques du Conseil de surveillance.

Les procès-verbaux des réunions du conseil sont dressés, et des copies ou extraits en sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Les réunions du Conseil de surveillance au cours de l'exercice du 01.09.2010 au 31.08.2011 ont porté sur les sujets suivants :

Séance du 15 décembre 2010 : Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2010 présentés par le Directoire.

Séance du 17 décembre 2010 : Avenant au Contrat de Gestion conclu avec la société SINOUE IMMOBILIER

Séance du 12 janvier 2011 : Activité du 1^{er} trimestre de l'exercice présentée par le Directoire.

Séance du 10 février 2011 : Renouvellement des fonctions du Président et du Vice-Président du Conseil de surveillance

Séance du 11 avril 2011 : Autorisation de mise en place d'une convention réglementée (i) avec la filiale (SARL MOLIERE) pour la cession de créance partielle résultant du contrat de garantie de taux plafond souscrit par BLEECKER – (ii) avec certaines filiales du Groupe pour l'affectation partielle du contrat de garantie de taux plafond souscrit par BLEECKER

Séance du 26 avril 2011 : Activité du 1^{er} semestre de l'exercice présentée par le Directoire.

Séance du 7 juillet 2011 : Activité du 3^{ème} trimestre de l'exercice présentée par le Directoire.

Séance du 11 juillet 2011 : Projet d'augmentation du capital réservée

Séance du 22 août 2011 : Garanties à octroyer dans le cadre du prêt bancaire souscrit par la SARL MALLARME - Blocage et rémunération des comptes courants appartenant aux sociétés THALIE et AM DEVELOPPEMENT

Les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de surveillance leur ont été communiqués préalablement aux réunions.

2. Modalités d'organisation du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance n'a pas adopté de règlement intérieur.

Les règles de fonctionnement du Conseil de surveillance découlent de la Loi et des statuts de la SA BLEECKER.

Le Conseil de surveillance élit en son sein un président et un vice-président, qui sont obligatoirement des personnes physiques, nommés pour la durée de leur mandat de membre du conseil de surveillance.

Il détermine leurs rémunérations, fixes ou variables.

Le président est chargé de convoquer le conseil, quatre fois par an au moins, et d'en diriger les débats.

Le vice-président remplit les mêmes fonctions et a les mêmes prérogatives, en cas d'empêchement du président, ou lorsque le président lui a temporairement délégué ses pouvoirs.

Le Conseil de surveillance peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Le conseil de surveillance peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

3. Comité d'Audit

Conformément à l'article L 823-20 du Code de Commerce tel que modifié par l'article 14 de l'Ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, la Société s'est dotée, par décision du Conseil de surveillance dans sa séance du 26 avril 2010, d'un comité d'audit chargé notamment d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Ce Comité d'audit est régi par un règlement intérieur approuvé par le Conseil de surveillance qui fixe les règles de composition, attributions et modalités de fonctionnement de ce Comité.

3.1. Composition

Le Conseil de surveillance fixe la composition et les attributions du Comité d'audit. Il peut décider à tout moment d'en modifier la composition. Le Conseil de surveillance désigne au sein du Comité un Président.

Conformément à la Loi, le Comité ne peut comprendre que des membres du Conseil de surveillance en fonction dans la Société. Un membre au moins du comité doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères définis par le Conseil de surveillance.

Lors de sa séance du 26 avril 2010, le Conseil de surveillance a nommé tous les membres du Conseil en fonction à cette date, en qualité de membres du Comité et désigné Madame Joëlle MOULAIRE aux fonctions de Président du Comité.

Lors de sa séance du 13 octobre 2011, le Conseil de surveillance a élargi l'effectif du Comité d'audit en intégrant comme nouveau membre la société RGI INVESTISSEMENTS SA, nommée le 24 août 2011 au Conseil de surveillance. Tous les membres du Conseil de surveillance, en fonction à ce jour, sont donc membres du Comité d'audit.

3.2. Attributions

Le Comité d'audit a pour mission essentielle :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- d'assurer le suivi :
 - du processus d'élaboration de l'information financière ;
 - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
 - du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
 - de l'indépendance des Commissaires aux Comptes. Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation.

Le Comité rend compte régulièrement au Conseil de surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

3.3. Modalités de fonctionnement

Le Comité se réunit sur convocation de son Président et définit la fréquence de ses réunions. Celles-ci se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu décidé par le Président.

Le Président du Comité établit l'ordre du jour des réunions et dirige les débats. Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du Comité doit être présente. Les membres du Comité ne peuvent pas se faire représenter. Un des membres du Comité assure le secrétariat des réunions.

Un compte rendu écrit de chaque réunion est établi. Ce procès-verbal est communiqué aux membres du Comité et le cas échéant, aux autres membres du Conseil de surveillance.

Le Comité peut décider d'inviter à ses réunions, en tant que de besoin, toute personne de son choix.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an avant les séances du Conseil de surveillance à l'ordre du jour desquelles est inscrit l'examen des comptes annuels et semestriels et/ou la proposition de nomination de Commissaires aux Comptes.

Le Président veille à ce que la documentation nécessaire à l'exercice des missions des membres du Comité, soit mise à leur disposition dans un délai raisonnable préalable à chaque réunion du Comité.

Le Directoire présente les comptes annuels et semestriels au Comité. Lors de la présentation de ces comptes au Conseil de surveillance, le Président du Comité présente les observations éventuelles de ce dernier.

Le Comité se réunit, en outre, toutes les fois qu'il le juge utile, notamment en cas d'évènement important pour la Société.

Les membres du Comité reçoivent, lors de leur nomination, une information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles en vigueur dans la Société et son groupe.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité peut entendre, hors de la présence des mandataires sociaux, les Commissaires aux Comptes, les dirigeants et directeurs responsables de l'établissement des comptes, de la trésorerie et du contrôle interne. Il peut aussi se faire assister par des conseils extérieurs, aux frais de la Société.

Le Comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance à la plus prochaine réunion de celui-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni :

. le 18 avril 2011 pour l'examen des comptes semestriels arrêtés au 28.02.2011.

. le 30 novembre 2011 sur l'ordre du jour suivant :

- Évènements marquants de l'exercice clos le 31.08.2011 ;
- Gestion locative et asset management ;
- Examen des expertises des immeubles ;
- Analyse des comptes consolidés au 31.08.2011 qui sera présentée au Conseil de Surveillance ;
- Perspectives pour l'exercice ouvert le 01.09.2011.

3.4. Rémunération des membres du Comité d'Audit

La rémunération des membres du Comité d'Audit est fixée par le Conseil de Surveillance et prélevée sur les jetons de présence. Lors de sa séance du 26 avril 2010, le Conseil de surveillance a décidé qu'il ne serait pas octroyé de rémunération spécifique aux membres du Comité d'Audit.

4. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le Contrôle Interne est un dispositif de la société défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du Groupe pris dans son ensemble qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources et ;
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le Contrôle Interne a pour objectif d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par les dirigeants ;
- le bon fonctionnement des processus internes de chaque société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- le suivi des engagements de la société ;
- la fiabilité des informations financières.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne comme, par exemple, les incertitudes de l'environnement extérieur, l'exercice de la faculté de jugement ou le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles.

4.1. Périmètre du contrôle interne

Les éléments décrits dans ce rapport sont applicables à l'ensemble des Sociétés dont le Groupe consolide les comptes selon la méthode de l'intégration globale : la SA BLEECKER et ses filiales.

4.2. Les principaux intervenants du contrôle interne

- Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport dans lequel il signale, notamment les irrégularités et les inexactitudes relevées dans les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice.

- Le Directoire

Composition du Directoire

Le Directoire est composé, à ce jour, de 2 membres :

- Mme Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Président du Directoire.
- M. Philippe BUCHETON, Directeur Général et Membre du Directoire.

Le Directoire est placé sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance.

Le Directoire est nommé pour une durée de six ans. Le Directoire actuellement en fonction a été nommé le 8 Novembre 2006.

Le Conseil de surveillance a conféré à Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD la qualité de Président et à M. Philippe BUCHETON la qualité de Directeur Général pour la durée de leur mandat de membre du Directoire.

Pouvoirs et obligations du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de surveillance.

Dans le cadre de son mandat, le Directoire assume les fonctions de direction de la Société, il définit la stratégie, les investissements, les budgets, il établit les comptes de la société, et assure sa gestion administrative, comptable, financière, juridique.

Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge nécessaires

Réunions du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. L'ordre du jour peut être complété au moment de la réunion. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Les délibérations du Directoire ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Par exception à ce qui précède, si le Directoire est composé de seulement deux personnes, ses délibérations ne sont valables que si l'ensemble de ses membres sont présents et ses décisions sont prises à l'unanimité.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

4.3. Organisation Opérationnelle et Fonctionnelle

La SA BLEECKER n'employant pas de salariés, la société Sinouhé Immobilier assure, pour le compte de la SA BLEECKER et de ses filiales, et sous leur contrôle, le rôle d'*asset manager*, dans le cadre d'un contrat d'*asset management* (Contrat de Gestion) ainsi que la gestion locative des actifs immobiliers et les relations avec les locataires, dans le cadre de mandats de gestion et d'administration.

Organisation opérationnelle

Sinouhé Immobilier assiste le Directoire dans la définition de sa stratégie et de sa politique de valorisation des immeubles.

Sinouhé Immobilier, en sa qualité de prestataire d'Asset Management :

- . organise et supervise la gestion immobilière locative assurée par les équipes « Administrateur de biens », adapte les mandats de gestion immobilier aux besoins de la SA BLEECKER et de ses filiales
- . contrôle l'exécution par l'Administrateur de biens des obligations mises à sa charge aux termes des mandats de gestion immobilière,
- . organise la réalisation des travaux de construction et de réhabilitation,
- . veille à la souscription par la société concernée de toute police d'assurance requise et aux paiements de primes,
- . assiste la SA BLEECKER ou ses filiales dans leur politique d'investissement :
 - présentation de l'actif immobilier répondant aux critères d'investissement fixés à la SA BLEECKER ou à la filiale concernée, ou encore aux Comités d'Investissement institués pour tout investissement en partenariat avec le fonds d'investissement anglais REVCAP ou avec le fonds d'investissement américain PRAMERICA, supervision des différents audits préalables à l'acquisition, collaboration à la négociation et à la rédaction des différents actes de la procédure d'acquisition,
 - mise en relation avec tout établissement financier susceptible de mettre en place les financements ou refinancements souhaités, collaboration à la négociation et à la rédaction des contrats, suivi du processus de mise en place,
- . assiste la SA BLEECKER ou ses filiales dans le cadre de sa politique d'arbitrage à tous les stades du processus de vente jusqu'à son terme.

Aux termes de son avenant n° 3 en date du 3 janvier 2011, le contrat d'*asset management* (Contrat de Gestion) a une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2011, il est prorogeable tacitement pour des périodes de 5 ans suite à ce terme.

Sinouhé Immobilier, en sa qualité d'Administrateur de biens – titulaire de la carte professionnelle délivrée par la Préfecture de Police de Paris, Gestion G 4876 Caisse de Garantie CEGI police n° 22956GES041, Assurance AGF police N° 41404407 - a pour mission d'assurer la gestion locative des actifs immobiliers au quotidien, les relations avec les locataires (facturation et recouvrement des loyers, charges et impôts pour le compte de la SA BLEECKER et de ses filiales propriétaires de biens immobiliers) et la gestion technique et administrative des immeubles.

La durée des mandats de gestion couvre la période entre la date de signature desdits mandat et le 31 décembre de l'année suivante, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Organisation fonctionnelle

Sinouhé Immobilier, en sa qualité d'Asset Manager assume notamment les fonctions suivantes :

- assister la SA BLEECKER et ses filiales pour (i) l'établissement d'une comptabilité régulière et le dépôt dans les délais prescrits des déclarations fiscales, (ii) la préparation et la diffusion de l'information financière, (iii) la réunion d'une assemblée se prononçant sur l'approbation des comptes annuels et tout autre sujet de son ressort, (iv) le respect de toute obligation légale applicable à la SA BLEECKER et ses filiales,
- assister la SA BLEECKER et ses filiales dans la gestion de leurs financements et comptes bancaires, en communiquant toute information ou demande d'autorisation préalable requise aux termes du ou des contrats de financement et en veillant au respect des éventuels engagements financiers pris par la SA et ses filiales aux termes du ou des contrats de financement ;
- coordonner et apporter toute assistance aux experts à l'occasion de l'évaluation annuelle de tout Immeuble.

4.4. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place

Non paiement des loyers

Le chiffre d'affaires du Groupe BLEECKER est généré par la location à des tiers de ses actifs immobiliers. Le défaut de paiement des loyers serait susceptible d'affecter les résultats du Groupe BLEECKER ainsi que ses perspectives de croissance.

Afin de pallier ce risque, le Groupe BLEECKER, de manière générale, procède préalablement à la signature des baux à une étude de la solvabilité des locataires potentiels et, lorsque cela s'avère nécessaire, sollicite la mise en place de toute garantie adéquate. Par ailleurs, afin que le règlement des loyers soit suivi de manière régulière, des réunions bimensuelles sont mises en place entre les dirigeants du Groupe BLEECKER et les services concernés de Sinouhé Immobilier. Ces réunions sont l'occasion d'identifier au plus tôt les impayés afin d'engager immédiatement le processus de relance, conformément à la procédure de recouvrement arrêtée par le Directoire du Groupe BLEECKER et mise en œuvre par Sinouhé Immobilier et, d'assurer le suivi des procédures en cours et des éventuelles nouvelles actions à mener.

Bénéficiant d'un portefeuille de clients diversifié et de qualité, le Groupe BLEECKER n'est pas exposé à des risques significatifs. Dans le cadre de son développement, le Groupe BLEECKER veille à acquérir des actifs dont la situation locative est appréciée notamment sur des critères de sélection des locataires et des sûretés fournies par ces derniers. Lors des relocations, une analyse de la solidité financière est menée. La dégradation générale de la situation économique pourrait néanmoins impacter la situation de certains locataires.

Les procédures de sélection des locataires et de recouvrement permettent de maintenir un taux de pertes sur créances très satisfaisant.

Assurance des immeubles

Tout nouvel immeuble entrant dans le patrimoine du Groupe BLEECKER est couvert par une police d'assurance garantissant notamment les risques suivants : incendie, foudre, explosion, dommages électriques, fumées, chutes d'aéronefs, chocs de véhicules terrestres, dégâts des eaux, gel, tempêtes, grêle, poids de la neige sur les toitures, émeutes, mouvements populaires, actes de vandalisme et malveillance, actes de terrorisme et sabotage, attentats, catastrophes naturelles, détériorations immobilières à la suite de vol, effondrement des bâtiments, bris des glaces ainsi qu'une responsabilité civile propriétaire d'immeuble non occupant.

La police d'assurance responsabilité civile propriétaire d'immeuble non occupant a été souscrite sur l'ensemble des actifs du portefeuille, elle couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à BLEECKER et/ou ses filiales en cas de dommages corporels, dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers.

Évolution du marché immobilier

Le patrimoine immobilier du Groupe BLEECKER est évalué chaque année par des experts immobiliers indépendants ce qui permet d'apprécier sa valeur de marché. L'évolution de cette valeur est largement corrélée à l'évolution du marché de l'immobilier. Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, ces expertises sont faites selon des méthodes reconnues et homogènes d'une année sur l'autre.

Environnement et santé

L'activité du Groupe BLEECKER est soumise aux lois et règlements relatifs à l'environnement et à la santé publique. Ces lois et règlements concernent notamment la présence d'amiante, de plomb, de termites, le risque de prolifération de légionelles, les installations de gaz et d'électricité, la performance énergétique, les risques naturels et technologiques, le régime des installations classées pour la protection de l'environnement et la pollution des sols.

Tous les actifs immobiliers détenus par le Groupe BLEECKER ont lors de leur acquisition, fait l'objet de l'ensemble des diagnostics requis par la réglementation applicable.

Fluctuation des taux d'intérêts

Essentiellement emprunteur à taux variable, le Groupe BLEECKER est soumis au risque de hausse des taux d'intérêt dans le temps. Ce risque est limité par la mise en place d'instruments de couverture de taux (caps).

Trésorerie

La gestion du risque de liquidité s'effectue au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence des lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. Elle est assurée à moyen et long terme dans le cadre de plans pluriannuels de financement et, à court terme, par le recours à des lignes de crédit.

La trésorerie du Groupe BLEECKER est gérée de façon centralisée ce qui assure pour les filiales une optimisation des concours bancaires.

Risques juridiques et fiscaux.

Le Groupe BLEECKER s'est entouré de Cabinets de Conseils et d'Avocats spécialisés afin de prévenir ces risques.

Contrôle de l'information financière et comptable

Les comptabilités des sociétés du Groupe BLEECKER sont informatisées et en lien avec les systèmes de gestion.

L'organisation des équipes comptables de Sinouhé Immobilier permet un contrôle à chaque étape de l'élaboration de la documentation. Cette organisation repose sur la séparation des tâches d'exploitation et de celles de gestion.

Toutes les factures relatives à l'exploitation des immeubles sont validées par les services techniques qui passent les commandes et suivent les différents travaux jusqu'à leur complet achèvement. Les factures sont ensuite transmises à la comptabilité pour paiement.

La signature bancaire est confiée à un nombre limité de personnes respectant la séparation des fonctions.

La facturation et le recouvrement des loyers et des charges suivent également un processus de contrôles successifs afin d'identifier notamment les retards de paiement et les impayés pour mettre immédiatement en œuvre les procédures de recouvrement. Ces informations sont également transmises aux dirigeants du Groupe BLEECKER au cours de réunions bimensuelles.

Le processus d'arrêté des comptes fait l'objet d'un planning, diffusé à l'ensemble des acteurs concernés et intégrant les tâches de centralisation, de rapprochement et d'analyse nécessaires à la sincérité et à la régularité des informations financières et comptables.

S'agissant des engagements, ils sont centralisés par le service juridique, portés à la connaissance et le cas échéant autorisés par le Conseil de surveillance, puis pris en compte par le contrôle de gestion et la comptabilité pour la production des états financiers.

L'information comptable et financière est ensuite vérifiée par les Commissaires aux Comptes titulaires qui interviennent sur les comptes semestriels et annuels sociaux, et sur les comptes semestriels et annuels consolidés.

5. Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote excepté un pacte d'actionnaires concernant la Société, conclu le 28 juin 2007 entre Muriel Marcilhacy-Giraud et Philippe Bucheton respectivement Président et Directeur Général, membres du Directoire. L'Autorité des marchés financiers a été destinataire de ce pacte par un courrier du 3 juillet 2007.

Ce pacte, constitutif d'une action de concert, prévoit notamment :

- un engagement de se concerter avant toute assemblée générale et de voter dans un sens identique ;
- un engagement d'assurer – si les droits de vote détenus le permettent en assemblée générale – la présence au conseil de surveillance d'une majorité de membres désignés d'un commun accord ou à parité à défaut d'accord ;
- un engagement de faire en sorte que Muriel Marcilhacy-Giraud et Philippe Bucheton soient membres du directoire, tous deux avec pouvoir de représentation (à savoir en qualité respectivement de président du directoire et de directeur général de BLEECKER) ;
- un engagement de ne pas procéder à des opérations et de ne pas approuver des opérations ayant pour effet de faire passer la participation, d'une part, du groupe constitué de Muriel Marcilhacy-Giraud et de la société Thalie et, d'autre part, du groupe constitué de Philippe Bucheton et de la société AM Développement, en dessous de 17% du capital ou des droits de vote de BLEECKER ;
- un engagement de chacun des deux groupes visés ci-dessus de ne pas dépasser individuellement 25% du capital ou des droits de vote ;
- un engagement ne pas faire évoluer leurs participations et de ne pas conclure des accords avec des tiers susceptibles de mettre les parties en situation d'offre publique obligatoire ;
- un droit de préemption et un droit de suite en cas de projet de cession.

Les modalités de nomination des membres du Directoire sont décrites au paragraphe 4.2 ci-avant.

La Société n'a conclu aucun accord prévoyant des indemnités pour les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, étant précisé à ce jour la Société n'emploie aucun salarié.

6. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les statuts de la SA BLEECKER précisent à l'article 23 les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

7. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil de surveillance a pris acte, lors de sa réunion de 10 novembre 2008, des recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008 sur la question de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et notamment :

- les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées,
- la séparation du statut de mandataire social et de salarié,
- la limitation des indemnités de départ,
- le renforcement de l'encadrement des régimes de retraites supplémentaires,
- des règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance,
- une transparence améliorée sur tous les éléments de la rémunération,
- un mécanisme de suivi.

7.1. Rémunération et avantages accordés aux membres du Conseil de surveillance par la Société

L'article 16 (« Rémunération des membres du Conseil de surveillance ») des statuts de la Société stipule :

« Des jetons de présence peuvent être alloués au conseil de surveillance par l'assemblée générale. Le conseil les répartit librement entre ses membres. »

Le conseil peut également allouer aux membres du conseil de surveillance des rémunérations exceptionnelles dans les cas et aux conditions prévues par la loi. »

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil de surveillance par l'assemblée générale des actionnaires du 10 février 2011.

Le Président, le Vice-président du Conseil de surveillance ainsi que les membres du Conseil de surveillance n'ont perçu aucune rémunération par la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2011.

Par ailleurs, la Société n'a pris aucun avantage, de toute nature, au bénéfice des membres du Conseil de surveillance, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celle-ci.

7.2. Rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire par la Société

La rémunération des membres du Directoire est fixée par les dispositions de l'article 21 (« Rémunération des membres du Directoire ») des statuts de la Société qui stipule :

« Le conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire, et fixe les nombres et conditions des options de souscription ou d'achat d'actions qui leur sont éventuellement attribuées. »

Aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Directoire.

Par ailleurs, la Société n'a pris aucun avantage de quelque nature qu'il soit, au bénéfice des membres du Directoire, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celle-ci.

Les informations ci-dessus relatives aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont reprises dans les tableaux ci-dessous, conformément à la présentation standardisée définie par l'AFEP et le MEDEF.

Fait à Paris, le 30 novembre 2011.

Le Président du Conseil de Surveillance

Tableau 1

<i>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</i>								
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au Tableau 2)		Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		TOTAL	
	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N
Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Président du Directoire								
Philippe BUCHETON, Directeur Général et Membre du Directoire								
Joëlle MOULAIRE, Président du Conseil de surveillance								
Sophie RIO-CHEVALIER, Membre du Conseil de surveillance et Vice-Président								
Jean-Louis FALCO, Membre du Conseil de surveillance								
RGI INVESTISSEMENTS SA, Membre du Conseil de surveillance								

Tableau 2**Tableau de récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Rémunération fixe		Rémunération variable		Rémunération exceptionnelle		Jetons de présence		Avantage en nature		TOTAL			
	Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N		Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N		Montants au titre de l'exercice N-1		Montants au titre de l'exercice N			
	dus	Versés	dus	Versés	dus	Versés	dus	Versés	dus	Versés	dus	Versés	dus	Versés
Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Président du Directoire														
Philippe BUCHETON, Directeur Général et Membre du Directoire														
Joëlle MOULAIRE, Président du Conseil de surveillance														
Sophie RIO-CHEVALIER, Membre du Conseil de surveillance et Vice-Président														
Jean-Louis FALCO Membre du Conseil de surveillance														
RGI INVESTISSEMENTS SA, Membre du Conseil de surveillance														

Tableau 3**Tableau sur les jetons de présence**

Membres du Conseil de surveillance	Jetons de présence versés en N-1	Jetons de présence versés en N
Joëlle MOULAIRE		
Sophie RIO-CHEVALIER		
Jean-Louis FALCO		
RGI INVESTISSEMENTS SA		
TOTAL		

Tableau 4

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social</i>						
Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Natures des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Muriel MARCILHACY-GIRAUD						
Philippe BUCHETON						
Joëlle MOULAIRE						
Sophie RIO-CHEVALIER						
Jean-Louis FALCO						
RGI INVESTISSEMENTS SA						

Tableau 5

<i>Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social</i>				
Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Natures d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Muriel MARCILHACY-GIRAUD				
Philippe BUCHETON				
Joëlle MOULAIRE				
Sophie RIO-CHEVALIER				
Jean-Louis FALCO				
RGI INVESTISSEMENTS SA				

Tableau 6

<i>Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social</i>					
Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Muriel MARCILHACY-GIRAUD					
Philippe BUCHETON					
Joëlle MOULAIRE					
Sophie RIO-CHEVALIER					
Jean-Louis FALCO					
RGI INVESTISSEMENTS SA					

Tableau 7

<i>Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social</i>				
Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Années d'attribution
Muriel MARCILHACY-GIRAUD				
Philippe BUCHETON				
Joëlle MOULAIRE				
Sophie RIO-CHEVALIER				
Jean-Louis FALCO				
RGI INVESTISSEMENTS SA				

16.8.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 août 2011

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société BLEECKER

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BLEECKER et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font

l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris, le 15 décembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Farec

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Jean-Pierre Bertin
Associé

Laurent Bouby
Associé

17. SALARIES

Le Groupe BLEECKER n'emploie pas de salariés.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Principaux actionnaires à la date du présent document de référence

Le tableau ci-après présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 août 2011 :

ACTIONNAIRES	Nbre d'actions	% de participation	Nbre de voix	% de droits de vote
Muriel Marcilhacy-Giraud	211 600	17,3487%	211600	18,8141%
SARL Thalie	1 662	0,1363%	1 662	0,1478%
Philippe Bucheton	211 400	17,3323%	211 400	18,7964%
SAS AM Développement	2 864	0,2348%	2 864	0,2546%
Sous total Concert	427 526	35,0521%	427 526	38,0129%
RGI Investissements SA	243 936	19,9999%	243 936	21,6893%
Xavier Giraud	194 228	15,9244%	194 228	17,2695%
Aurélie Giraud	168 810	13,8404%	168 810	15,0095%
Public	90 186	7,3941%	90 186	8,0189%
Auto-détention	95 000	7,7889%	-	0%
Total	1 219 686	100,00%	1 124 686	100,00%

L'augmentation du capital réservée à RGI Investissements SA décidée le 24 août 2011 et réalisée le 26 août 2011, a fait l'objet de déclarations de franchissements de seuils légaux ((D&I n° 211C1591 du 29.08.2011) <http://www.amf-france.org/inetbdif/viewdoc/affiche.aspx?id=67522&txtsch=> (D&I n° 211C1598 du 30.08.2011) <http://www.amf-france.org/inetbdif/viewdoc/affiche.aspx?id=67549&txtsch=> (D&I n° 211C1621 du 01.09.2011) <http://www.amf-france.org/inetbdif/viewdoc/affiche.aspx?id=67632&txtsch=>

Les informations détaillées relatives à ces franchissements de seuils légaux figurent au paragraphe 21.1.5.

Le tableau ci-après présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 août 2010 :

ACTIONNAIRES	Nbre d'actions	% de participation	Nbre de voix	% de droits de vote
Muriel Marcilhacy-Giraud	211 600	21,69%	211600	24,02%
SARL Thalie	1 662	0,17%	1 662	0,19%
Philippe Bucheton	211 400	21,67%	211 400	24,00%
SAS AM Développement	2 864	0,29%	2 864	0,33%
Sous total Concert	427 526	43,82%	427 526	48,54%
Xavier Giraud	194 228	19,91%	194 228	22,05%
Aurélie Giraud	168 810	17,30%	168 810	19,17%
Public	90 186	9,24%	90 186	10,24%
Auto-détention	95 000	9,74%	-	0,00%
Total	975 750	100,00%	880 750	100,00%

Le tableau ci-après présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 août 2009 :

ACTIONNAIRES	Nbre d'actions	% de participation	Nbre de voix	% de droits de vote
Muriel Marcilhacy-Giraud	211 600	21,69%	211 600	24,02%
SARL Thalie	1 662	0,17%	1 662	0,19%
Philippe Bucheton	211 400	21,67%	211 400	24,00%
SAS AM Développement	2 864	0,29%	2 864	0,33%
Sous total Concert	427 526	43,82%	427 526	48,54%
Xavier Giraud	158 888	16,28%	158 888	18,04%
Aurélien Giraud	150 125	15,39%	150 125	17,05%
Public	144 211	14,78%	144 211	16,37%
Auto-détention	95 000	9,74%	0	0,00%
Total	975 750	100,00%	880 750	100,00%

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Les statuts de la Société ne prévoient pas de droits de vote double. Les droits de vote sont identiques pour chacun des actionnaires de la Société. La Société n'a mis en œuvre aucune mesure particulière, autres que celles résultant des lois et règlements applicables (cf. en particulier le paragraphe 18.4 *in fine* ci-dessous), à l'effet de prévenir tout contrôle abusif de la part de certains actionnaires de la Société.

18.3 Actionnaires significatifs de la Société

Mme Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Présidente du Directoire et M. Philippe BUCHETON, Directeur Général et membre du Directoire, ont conclu le 28 juin 2007, un pacte d'actionnaires qui a donné lieu à l'obtention d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique de l'Autorité des marchés financiers en date du 31 mai 2007 (D&I n° 207C1021) et ainsi qu'à une publication en date du 9 juillet 2007 (D&I n° 207C1360).

Au 31 août 2011, la répartition des actions détenues par le concert est la suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote (*)
Muriel Marcilhacy-Giraud	211 600	17,35
Thalie	1 662	0,14
Sous-total Muriel Marcilhacy-Giraud	213 262	17,49
Philippe Bucheton	211 400	17,33
AM Développement	2 864	0,23
Sous-total Philippe Bucheton	214 264	17,56
Total de concert	427 526	35,05

(*) Est pris en compte l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions auto-détenues.

18.4 Accord portant sur le contrôle de la Société

A la date du présent document de référence, il existe un pacte d'actionnaires conclu le 28 juin 2007 entre Muriel Marcilhacy-Giraud et Philippe Bucheton concernant la Société, dont l'Autorité des marchés financiers a été destinataire par un courrier du 3 juillet 2007.

Ce pacte, constitutif d'une action de concert, prévoit notamment :

- un engagement de se concerter avant toute assemblée générale et de voter dans un sens identique ;
- un engagement d'assurer – si les droits de vote détenus le permettent en assemblée générale – la présence au conseil de surveillance d'une majorité de membres désignés d'un commun accord ou à parité à défaut d'accord ;
- un engagement de faire en sorte que Muriel Marcilhacy-Giraud et Philippe Bucheton soient membres du directoire, tous deux avec pouvoir de représentation (à savoir en qualité respectivement de président du directoire et de directeur général de BLEECKER) ;
- un engagement de ne pas procéder à des opérations et de ne pas approuver des opérations ayant pour effet de faire passer la participation, d'une part, du groupe constitué de Muriel Marcilhacy-Giraud et de la société Thalie et, d'autre part, du groupe constitué de Philippe Bucheton et de la société AM Développement, en dessous de 17% du capital ou des droits de vote de BLEECKER ;
- un engagement de chacun des deux groupes visés ci-dessus de ne pas dépasser individuellement 25% du capital ou des droits de vote ;
- un engagement ne pas faire évoluer leurs participations et de ne pas conclure des accords avec des tiers susceptibles de mettre les parties en situation d'offre publique obligatoire ;
- un droit de préemption et un droit de suite en cas de projet de cession.

Ainsi qu'il est plus amplement exposé dans le présent document de référence, Madame Marcilhacy-Giraud et Monsieur Bucheton, membres du concert, sont également membres du directoire de la Société et contrôlent majoritairement la société Sinouhé Immobilier auprès de laquelle ont été externalisés l'asset management et la gestion locative du Groupe BLEECKER. Toutefois, l'application des règles régissant les conventions réglementées (articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce) conduit à soumettre les conventions conclues entre la Société et Sinouhé Immobilier à l'assemblée générale de la Société, au sein de laquelle les membres du concert, étant intéressés, ne participent pas au vote. Compte tenu de la taille de la Société et du nombre de membres du Conseil de Surveillance (4), il n'a pas été jugé nécessaire que le Conseil de Surveillance soit majoritairement composé de membres indépendants (deux membres du Conseil pouvant être jugés indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF : Monsieur Jean-Louis FALCO et RGI INVESTISSEMENTS SA, les deux autres membres du Conseil occupant des fonctions salariées de Directeur Général de AM Développement et Secrétaire Général de Sinouhé Immobilier – cf. Section 14.1.4), la Société estime que cela ne constitue pas un risque de contrôle abusif de la part de certains de ses actionnaires. Il est par ailleurs rappelé qu'à ce jour, ni les membres du conseil de surveillance, ni ceux du directoire, ne perçoivent de rémunération au titre de leurs fonctions.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Transactions avec les parties liées

Les opérations entre BLEECKER SA et des apparentés sont décrites dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les trois derniers exercices clos respectivement le 31 août 2011 figurant à la section 19.2 ci-dessous, le 31 août 2010, figurant à la section 19.3 ci-dessous, et le 31 août 2009, figurant à la section 19.4 ci-dessous.

19.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 31 août 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

1.1 Convention conclue avec la société Sinouhé Immobilier

Membres du Directoire concernés : Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD et Monsieur Philippe BUCHETON

1.1.1 Avenant n°3 au contrat de gestion

Un avenant au contrat de gestion a été signé le 3 janvier 2011 a effet du 1^{er} janvier 2011, modifiant ainsi la période de reconduction tacite, qui d'annuelle passe à quinquennale.

Votre société bénéficie d'un contrat de gestion avec la société Sinouhé Immobilier qui assure les missions suivantes :

- Prestations d'assistance à la stratégie du groupe,
- Prestations d'asset management,
- Prestations d'acquisition :
 - Assistance dans la recherche d'actifs,
 - Audit des actifs sélectionnés,
 - Négociation,
 - Mise en place de financements,
- Prestations de financement :
 - Conseil,
 - Assistance à la recherche d'offres de prêt,
 - Négociation,
 - Rédaction des conventions pour la mise en place des financements,
- Prestations de Vente.

L'avenant au contrat de gestion confié à la société Sinouhé Immobilier a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2010.

Les conditions de rémunération des prestations du contrat de gestion sont les suivantes :

Type de prestation	Base de rémunération	Rémunération
Prestations d'assistance à la stratégie du Groupe :	Dernière valeur d'expertise cumulée de l'ensemble des immeubles détenus	0,1875% par trimestre
Prestations d'asset management :	Dernière valeur d'expertise cumulée de l'ensemble des immeubles détenus	0,1875% par trimestre, et au minimum 1 000 euros par trimestre
Prestations d'acquisition :	Valeur de l'immeuble déterminée dans le prix d'acquisition	1,50%
- En cas de levée anticipée d'option de contrat de crédit-bail immobilier :	Valeur de l'immeuble déterminée dans le prix d'acquisition	0,30%
- En cas d'acquisition par signature d'un contrat de promotion immobilière :	Montant du contrat de promotion immobilière augmenté du prix d'acquisition en cas d'acquisition concomitante	1,50%
- En cas de VEFA :	Montant de la VEFA	1,50%
Prestations de financement :	Montant en principal du financement	1,00%
Prestations de vente :	Valeur de l'immeuble déterminée dans le prix de vente	1,50%
- En cas de vente par signature d'un contrat de promotion immobilière :	Montant du contrat de promotion immobilière augmenté du prix de vente en cas de vente concomitante	1,50%
- En cas de VEFA :	Montant de la VEFA	1,50%

Le montant total pris en charge par votre société sur l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2 722 996 euros HT contre 2 524 593 euros HT au titre de l'exercice précédent.

1.2 Conventions conclues avec les filiales de la société Bleecker

1.2.1 Convention financière au profit de la filiale Molière

Membre du Directoire concerné : Monsieur Philippe BUCHETON

Votre société a cédé, pour une quote-part, le bénéfice d'un contrat de garantie de taux plafond qu'elle a elle-même souscrit auprès d'un établissement bancaire :

Société	Approbation par le Conseil de surveillance	le Montant couvert (K€)	Date d'effet (première et dernière échéance)	Date d'expiration
Molière	11/04/2011	44 158 42 395	13/04/2011 13/04/2014	12/07/2014

Le prix de cession à la SARL Molière par votre société s'élève à 495 750 euros HT.

1.2.2 Conventions financières au profit des filiales Mallarmé, Anatole France, Moussorgski, Ravel et Mahler

Membres du Directoire concernés : Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD et/ou Monsieur Philippe BUCHETON

Votre société a affecté partiellement le bénéfice d'un contrat de garantie de taux plafond qu'elle a elle-même souscrit auprès d'un établissement bancaire :

Sociétés	Approbation par le Conseil de surveillance	le Montant couvert (K€)	Date d'effet (première et dernière échéance)	Date d'expiration
Mallarmé	11/04/2011	4 306	13/10/2011	12/04/2016
		3 511	13/01/2016	
Anatole France Tranche A	11/04/2011	5 316	13/10/2011	12/04/2016
		4 442	13/01/2016	
Anatole France Tranche B	11/04/2011	4 200	13/04/2014	12/04/2016
			13/01/2016	
Moussorgski	11/04/2011	9 004	13/04/2013	12/04/2016
		8 339	13/01/2016	
Ravel	11/04/2011	5 806	13/04/2013	12/04/2016
		4 316	13/01/2016	
Mahler	11/04/2011	10 600	13/07/2014	12/04/2016
			13/01/2016	

Le montant total pris en charge et intégralement refacturé sans marge par votre société sur l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 379 450 euros HT.

1.3 Convention conclue avec la société Thalie

- Membre du Directoire concerné : Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD

1.3.1 Convention de compte courant

Une convention a été signée le 31 août 2011, avec prise d'effet à compter du 1^{er} septembre 2011, dont les modalités sont les suivantes :

- Avance bloquée de 14 000 000 euros,
- Rémunération sur la base du taux Euribor 3 mois + 1,60,
- Durée maximum de cinq années.

La convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 août 2011 et n'a pas porté effet sur l'exercice.

1.4 Convention conclue avec la société AM Développement

- Membre du Directoire concerné : Monsieur Philippe BUCHETON

1.4.1 Convention de compte courant

Une convention a été signée le 31 août 2011, avec prise d'effet à compter du 1^{er} septembre 2011, dont les modalités sont les suivantes :

- Avance bloquée de 10 000 000 euros,
- Rémunération sur la base du taux Euribor 3 mois + 1,60,
- Durée maximum de cinq années.

La convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 août 2011 et n'a pas porté effet sur l'exercice.

II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1.1 Convention conclue avec l'ensemble de vos filiales et sous-filiales et la société Sinouhé Immobilier

1.1.1 Convention de licence non exclusive de la marque « Blecker »

Membres du Directoire concernés : Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD et Monsieur Philippe BUCHETON

Votre société a concédé à titre gratuit la licence non exclusive de la marque « BLECKER », dont elle est propriétaire, et du logo y attaché :

- à ses filiales et à ses sous-filiales,
- ainsi qu'à la société Sinouhé Immobilier, son asset manager.

1.2 Conventions conclues avec les filiales et les sous-filiales de Blecker

1.2.1 Convention de pool de trésorerie

Membres du Directoire concernés : Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD et Monsieur Philippe BUCHETON

Votre société assure le rôle de société centralisatrice de trésorerie pour le compte de ses filiales et de ses sous-filiales aux conditions suivantes :

- fusion des échelles d'intérêts réalisée par les banques des sociétés membres du pool de trésorerie,
- intérêt aux taux fiscalement admis rémunérant les avances consenties dans un sens ou dans l'autre par chacune des sociétés membres.

Les produits d'intérêts de l'exercice s'élèvent à 1 334 794 euros.

Les charges d'intérêts de l'exercice s'élèvent à 1 849 162 euros.

1.2.2 Convention de gestion de trésorerie

Membre du Directoire concerné : Monsieur Philippe BUCHETON

La convention de gestion de trésorerie entre votre société et les sociétés VIVALDI et WAGNER, s'est poursuivie dans les mêmes conditions, à savoir :

- un intérêt au taux maximum fiscalement admis pour ce qui concerne la déductibilité des intérêts des comptes d'associés, rémunérant les avances consenties dans un sens ou dans l'autre par chacune des sociétés membres.

Cette convention de gestion de trésorerie a été mise en place à la demande de la société Eurohypo Aktiengesellschaft dans le cadre des ouvertures de crédit que cette dernière a consenties aux SARL Vivaldi et Wagner.

Les produits d'intérêts s'élèvent à 284 652 euros

1.2.3 Conventions financières au profit des filiales Mallarmé et Rameau

Membres du Directoire concernés : Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD et/ou Monsieur Philippe BUCHETON

Votre société a affecté partiellement le bénéfice d'un contrat de garantie de taux plafond qu'elle a elle-même souscrit auprès d'un établissement bancaire :

Sociétés	Approbation par le Conseil de surveillance	Montant couvert (K€)	Date d'effet	Date d'expiration
Mallarmé	31/08/2007	4 627	31/03/2009	31/08/2012
		4 306	31/10/2011	
Rameau	31/08/2007	4 791	31/03/2009	31/08/2012
		3 995	31/10/2011	

Les primes ont été payées lors de la signature des conventions d'affectation.

Cette convention n'a pas porté effet sur l'exercice.

1.1 Conventions conclues avec la société Sinouhé Immobilier

1.1.1 Contrat de domiciliation au 39, avenue George V à Paris (75008)

Membres du Directoire concernés : Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD et Monsieur Philippe BUCHETON

Votre société bénéficie d'un contrat de domiciliation au 39, avenue George V à Paris (75008), consentie par la SNC Sinouhé Immobilier, depuis le 1^{er} octobre 2008, moyennant une redevance forfaitaire annuelle de 1 600 euros HT.

1.1.2 Mandats de gestion

Membres du Directoire concernés : Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD et Monsieur Philippe BUCHETON

Votre société a confié à la société Sinouhé Immobilier deux mandats de gestion et d'administration pour ses biens immobiliers. En sa qualité d'administrateur de biens, la mission de la société Sinouhé Immobilier consiste à assurer la gestion locative des actifs immobiliers au quotidien, les relations avec les locataires (facturation et recouvrement des loyers, charges et impôts pour le compte de votre Société et de ses filiales

propriétaires de biens immobiliers ou preneurs à crédit-bail immobiliers) et la gestion technique et administrative des immeubles.

Les honoraires sont calculés au taux de 2% sur la base des sommes hors taxes afférentes aux locations et à leurs suites, facturées par la société Sinouhé Immobilier aux locataires.

Le montant total pris en charge par votre société sur l'exercice au titre de ces deux mandats s'élève à 10 223 euros HT.

1.2 Convention conclue avec la société Thalie

1.2.1 Convention de compte courant

Membre du Directoire concerné : Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD

Votre société bénéficie, de la part de la société Thalie, d'avances financières, bloquées le 7 novembre 2008 pour une durée de 24 mois prorogée jusqu'au 1^{er} septembre 2011, d'un montant de 14 400 000 euros. Ce compte courant est rémunéré sur la base du taux annuel Euribor 3 mois + 1,25.

Toute somme excédant le montant bloqué, porté au crédit du compte courant d'actionnaire de la société Thalie est rémunérée sur la base du taux maximal d'intérêts déductibles pour les comptes d'associés.

A la clôture de l'exercice, le compte courant bloqué d'actionnaire de la société Thalie présente un solde créditeur de 14 400 000 euros, auquel s'ajoute un compte courant non bloqué créditeur pour 8 072 891 euros.

Les intérêts pris en charge sur l'exercice s'élèvent au total à 746 701 euros HT.

1.3 Convention conclue avec la société AM Développement

1.3.1 Convention de compte courant

Membre du Directoire concerné : Monsieur Philippe BUCHETON

Votre société bénéficie, de la part de la société AM Développement, d'avances financières, bloquées le 23 octobre 2008 pour une durée de 24 mois prorogée jusqu'au 1^{er} septembre 2011, d'un montant de 10 400 000 euros. Ce compte courant est rémunéré sur la base du taux annuel Euribor 3 mois + 1,25.

Toute somme excédant le montant bloqué, porté au crédit du compte courant d'actionnaire de la société AM Développement est rémunérée sur la base du taux maximal d'intérêts déductibles pour les comptes d'associés.

A la clôture de l'exercice, le compte courant bloqué d'actionnaire de la société AM Développement présente un solde créditeur de 10 400 000 euros, auquel s'ajoute un compte courant non bloqué créditeur pour 171 945 euros.

Les intérêts pris en charge par votre société sur l'exercice s'élèvent au total à 259 906 euros HT.

Paris, le 15 décembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

FAREC

GRANT THORNTON
Membre français de GRANT
THORNTON INTERNATIONAL

Jean-Pierre Bertin
Associé

Laurent Bouby
Associé

19.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 31 août 2010

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 31 août 2010 figure dans le document de référence de la Société enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 août 2011 en pages 95 à 100.

19.4 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 31 août 2009

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 31 août 2009 figure dans le document de référence de la Société enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 août 2011 en pages 100 à 106.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Bilan et comptes annuels sociaux

20.1.1 Comptes annuels au 31 août 2011

Les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 août 2011, selon les mêmes principes comptables, figurent en annexe 1 du présent document de référence.

20.2 Informations financières pro-forma (comptes sociaux)

Néant.

20.3 États financiers consolidés

20.3.1 Comptes consolidés au 31 août 2011

Les comptes consolidés de la Société en normes IFRS au titre de l'exercice clos le 31 août 2011, accompagnés de données comparatives au titre de l'exercice clos le 31 août 2010 établies selon les mêmes principes comptables, figurent en annexe 1 du présent document de référence.

20.3.2 Comptes consolidés au 31 août 2010

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2010 figurent dans le document de référence de la Société enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 août 2011 en pages 168 à 199 (annexe 2).

20.3.3 Comptes consolidés au 31 août 2009

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2009 figurent dans le document de référence de la Société enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 août 2011 en pages 200 à 228 (annexe 3).

20.4 Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

20.4.1 Comptes sociaux au 31 août 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2011 sur :

le contrôle des comptes annuels de la société **BLEECKER**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
la justification de nos appréciations,
les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'équivalence selon les modalités présentées dans le paragraphe 2.4 « Immobilisations financières » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'équivalence et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 15 décembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

FAREC

Laurent Bouby
Associé

Jean-Pierre Bertin
Associé

20.5 Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

20.5.1 Comptes consolidés au 31 août 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2011 sur :

le contrôle des comptes consolidés de la société **BLEECKER**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

la justification de nos appréciations ;
la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- la note 9.5.2 « Immeubles de placement (IAS 40) » des états financiers expose les principes retenus par la société pour comptabiliser et valoriser les immeubles de placement, à savoir l'application de la juste valeur et le recours à des experts indépendants dans le cadre de la détermination de cette juste valeur. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie d'évaluation mise en œuvre par les experts, à vérifier que la détermination de la juste valeur des immeubles est effectuée sur la base de ces expertises et que la note aux états financiers donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 15 décembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

FAREC

Laurent Bouby
Associé

Jean-Pierre Bertin
Associé

20.5.2 Comptes consolidés au 31 août 2010

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2010 figure dans le document de référence de la Société enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 août 2011 en pages 113 à 115.

20.5.3 Comptes consolidés au 31 août 2009

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2009 figure dans le document de référence de la Société enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 4 août 2011 en pages 115 à 116.

20.6 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	GRANT THORNTON				FAREC		Lionel PALICOT	
	Montant HT		%		31/08/2011		31/08/2010	
	31/08/2011	31/08/2010	31/08/2011	31/08/2010	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
<input type="checkbox"/> Émetteur	97 750	111 040	92,43 %	89,55 %	97 750	100 %	69 612	100 %
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement	8 000	12 960	7,57 %	10,45 %				
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
<input type="checkbox"/> Émetteur								
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement								
Sous-total	105 750	124 000	100 %	100 %	97 750	100 %	69 612	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)								
Sous-total								
TOTAL	105 750	124 000	100%	100%	97 750	100 %	69 612	100 %

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	31/08/2007	31/08/2008	31/08/2009	31/08/2010	31/08/2011
I – SITUATION FINANCIERE EN FIN D’EXERCICE					
a) Capital Social.....	15 393 600	18 703 688	18 002 587,50	18 002 587,50	22 503 206,70
b) Nombre d’actions émises.....	1 026 240	1 013 750	975 750	975 750	1 219 686
c) Nombre d’obligations convertibles en actions.....					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d’affaires hors taxes.....	3 629 895	4 577 818	685 356	308 943	429 577
b) Résultat avant impôts, part. salariés, dot. aux amortis. et prov.....	9 274 349	(2 258 631)	6 594 876	(3 045 220)	(3 585 991)
c) Impôt sur les bénéfices.....	(256 801)	407 877	-	-	-
d) Résultat après impôts, part. salariés, dot. aux amortis. et prov.....	9 344 276	(3 092 952)	(11 536 348)	15 079 651	(3 523 345)
e) Montant des bénéfices distribués.....	79 387,84	82 099,20	-	-	-
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Résultat après impôts, part. des salariés mais avant amortis. et prov.....	9,29	(2,63)	6,75	(3,12)	(2,94)
b) Résultat après impôts, part. des salariés, amortis. et prov.....	9,11	(3,05)	(-18,45)	15,45	(2,89)
c) Dividende attribué à chaque action (net).....	0,08	-	-	-	-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (moyen).....	3	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale.....	36 970	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales).....	15 925	-	-	-	-

20.7 Informations financières pro-forma (comptes consolidés)

Néant.

20.8 États financiers consolidés

Cf. paragraphe 20.3 ci-avant du présent document de référence.

20.9 Vérification des informations financières historiques annuelles

Cf. paragraphe 20.5 ci-avant du présent document de référence.

20.10 Date des dernières informations financières annuelles

31 Août 2011.

20.11 Informations intermédiaires et autres

Néant

20.12 Politique de distribution de dividendes

Les particularités du régime fiscal de la Société déterminant les obligations de distribution spécifique sont liées au régime fiscal des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) pour lequel la Société a opté le 27 septembre 2007 avec effet au 1^{er} septembre 2007. Ce régime fiscal subordonne l'exonération d'impôt sur les sociétés pour les résultats de l'activité de location d'immeubles (opérations de location simple) à la distribution de 85% des bénéfices provenant de la location d'immeubles avant la fin de l'exercice qui suit leur réalisation et de 50% des plus-values provenant de la cession d'immeubles, avant la fin du deuxième exercice qui suit celui de leur réalisation.

Cette obligation de distribution s'effectue dans la limite du résultat comptable de l'exercice au titre duquel la distribution est effectuée.

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents.

20.13 Procédures judiciaires et arbitrage

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent document de référence, de litige, de procédures gouvernementales, judiciaires, ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, son patrimoine, son activité et ses résultats.

20.14 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Hormis l'augmentation de capital social intervenue le 26 août 2011 (cf. 5.1.5.), il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lesquels les états financiers vérifiés ont été publiés.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital Social

21.1.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société s'élève à 22.503.206,70 euros, réparti en 1.219.686 actions de 18,45 euros de nominal, chacune entièrement libérées, toute de même catégorie.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas de titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3 Actions d'autocontrôle et d'autodétention

Il n'existe pas d'action d'autocontrôle.

La Société détient, à la date du présent document de référence, 95 000 de ses propres actions, soit 7,79% du capital.

Les titres d'autodétention détenus par BLEECKER sont enregistrés à leur coût auquel ils lui ont été apportés en diminution des capitaux propres comme le prévoient les normes IAS 32 et IAS 39. Le profit ou la perte de la cession ou de l'annulation éventuelles des actions d'autodétention de la Société sont imputés directement en augmentation ou en diminution des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Comme précisé à l'article L. 225-210 du Code de commerce, les actions possédées par la Société ne donnent pas droit aux dividendes et sont privées de droits de vote.

21.1.4 Actions détenues par les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

Les membres du Directoire détiennent 427 526 actions BLEECKER, soit 35,05 % du capital et des droits de vote calculés en tenant compte des actions auto-détenues.

Les membres du Conseil de Surveillance détiennent 267 576 actions BLEECKER, soit 21,94 % du capital et des droits de vote calculés en tenant compte des actions auto-détenues.

21.1.5 Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice clos le 31 août 2011

Au cours de l'exercice, la Société a été informée des franchissements de seuils légaux suivants :

NOM	Date du courrier	Seuils légaux franchis à la hausse	Seuil légal franchi à la baisse	Nbre de titres détenus	% du Capital et des droits de vote (**)
RGI Investissements SA	29 08 2011 (*)	5, 10, 15 %		243 936	19,99
Aurélie Giraud	30 08 2011 (**)		15 %	168 810	13,84
Muriel Marcilhacy-Giraud	29 08 2011 (**)		20 %	213 262 (1)	17,48
Philippe Bucheton	29 08 2011 (**)		20 %	214 264 (2)	17,57

(*) Ces franchissements de seuil sont consécutifs à l'émission de 243 936 actions dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par l'AGM du 24 août 2011 et dont la réalisation a été constatée par le Directoire le 26 août 2011.

(D&I n° 211C1591 du 29.08.2011) <http://www.amf-france.org/inetbdif/viewdoc/affiche.aspx?id=67522&txtsch=>

(D&I n° 211C1598 du 30.08.2011) <http://www.amf-france.org/inetbdif/viewdoc/affiche.aspx?id=67549&txtsch=>

(D&I n° 211C1621 du 01.09.2011) <http://www.amf-france.org/inetbdif/viewdoc/affiche.aspx?id=67632&txtsch=>

(**) Est pris en compte l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions auto-détenues.

(1) Directement et indirectement, par l'intermédiaire de la SARL THALIE que Mme Marcilhacy-Giraud contrôle.

(2) Directement et indirectement, par l'intermédiaire de la SAS AM Développement que M. Philippe Bucheton contrôle.

21.1.6 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société

21.1.6.1 Capital potentiel

Néant

21.1.6.2 Capital autorisé non émis

21.1.4.2.1 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et autorisations financières consenties au Directoire actuellement en vigueur

Le tableau suivant présente une synthèse des différentes délégations de compétence et autorisations financières actuellement en vigueur et qui ont été consenties au Directoire par l'assemblée générale du 10 février 2011 afin de permettre au Directoire de disposer de la plus grande souplesse pour faire appel au marché financier ou lever des fonds par voie de placement privé dans des délais réduits et ainsi doter la Société, lorsqu'elle l'estimera opportun, des moyens financiers nécessaires au développement de ses activités.

A la date du présent document de référence, le Directoire n'a utilisé aucune des délégations de compétence et autorisations financières ci-après décrites.

Objet de la délégation	Plafond	Validité de la délégation	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	9 000 000 €	26 mois (à compter du 10.02.2011)	Néant
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec maintien du DPS	Augmentations de capital réalisées immédiatement ou à terme : 9.000.000 € (*)	26 mois (à compter du 10.02.2011)	Néant
	Emissions de valeurs mobilières représentatives de créances réalisées immédiatement ou à terme : 100.000.000 € (**)		
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du DPS	Augmentations de capital réalisées immédiatement ou à terme : 9.000.000 € (*)	26 mois (à compter du 10.02.2011)	Néant
	Emissions de valeurs mobilières représentatives de créances réalisées immédiatement ou à terme : 100.000.000 € (**)		
Autorisation, en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans DPS, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social	Limite de 10% du capital par période de 12 mois (*) (**)	26 mois (à compter du 10.02.2011)	Néant
Possibilité offerte, en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS, d'augmenter le nombre de titres émis (dans la limite des plafonds prévus par l'AG) lorsque le Directoire constatera une demande excédentaire dans les 30 jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	Limite de 15% du nombre de titres de l'émission initiale (*) (**)	26 mois (à compter du 10.02.2011)	Néant
Délégation à l'effet de procéder à l'émission des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	Limite de 10% du capital au moment de l'émission (*) (**)	26 mois (à compter du 10.02.2011)	Néant
Autorisation, de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataire sociaux de la Société et des sociétés liées	Limite de 10% du capital	38 mois (à compter du 10.02.2011)	Néant
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataire sociaux de la Société et des sociétés liées	Limite de 10% du capital	38 mois (à compter du 10.02.2011)	Néant

(*) Dans la limite globale de 9.000.000 €

(**) Dans la limite globale de 100.000.000€

21.1.7 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital social

Néant.

21.1.8 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

21.1.9 Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des trois dernières années

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2011 le capital social a été augmenté d'une somme de 4 500 619,20 euros, par émission de 243 936 actions nouvelles de 18,45 euros de valeur nominale, avec une prime d'émission de 25,55 euros par action.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social de la Société au cours des trois derniers exercices.

Date	Nature de l'opération	Apports et Augmentations – Réductions du capital	Prime d'émission et d'apport	Réserve indisponible	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal de l'action	Capital social
31/08/09	Réduction de capital par voie d'annulation de 38 000 actions	- 701 100 €	N/A	-	1 013 750	975 750	18,45 €	18 002 587,50 €
31/08/10	Pas de modification du capital							18 002 587,50 €
31/08/11	Augmentation de capital par émission de 243 936 actions	4 500 619,20 €	6 232 564,80	-	975 750	1 219 686	18,45 €	22 503 206,70 €

A noter que la Société a consenti des nantissements de titres de participation de ses filiales au profit d'établissements de crédit (cf. annexe 2, section 7.2.).

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- l'acquisition, la cession, la détention en propriété ou en jouissance et la gestion de tous immeubles ou biens et droits mobiliers ou immobiliers, quel que soit l'usage de ces immeubles ou biens et plus particulièrement l'administration, l'exploitation, notamment par voie de location, la mise en valeur et l'aménagement desdits biens ;
- toutes opérations financières permettant la réalisation de cet objet et notamment l'acquisition directe ou indirecte, l'échange et la cession de tous immeuble, droits mobiliers ou immobiliers ou titres de toutes sociétés de forme civile ou commerciale ayant pour objet l'acquisition et la gestion locative d'immeubles quel qu'en soit l'usage, ou la construction de tous immeubles ;
- l'animation, la gestion et l'assistance de toutes filiales directes ou indirectes ;
- à titre accessoire des opérations susvisées, les activités de marchand de biens et de promotion ;
- et généralement toutes opérations financières, en ce compris la constitution de garanties, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ci-dessus ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

21.2.2 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

Article 12

Composition du conseil de surveillance

1. Le conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le conseil, en cas de vacance d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des membres du conseil de surveillance en fonction. Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des membres du conseil de surveillance, le président excepté, cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Pendant la durée de son mandat, chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'une (1) action au moins.
3. Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée fixée par la décision de l'assemblée générale les nommant mais ne pouvant pas excéder six (6) ans. Ils sont rééligibles. Les fonctions d'un membre du conseil de surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Article 13
Présidence du conseil de surveillance

1. Le conseil de surveillance, pour la durée de leur mandat, élit en son sein un président et un vice-président, qui sont obligatoirement des personnes physiques.

Il détermine leurs rémunérations, fixes ou variables.

Le président est chargé de convoquer le conseil, quatre fois par an au moins, et d'en diriger les débats.

2. Le vice-président remplit les mêmes fonctions et a les mêmes prérogatives, en cas d'empêchement du président, ou lorsque le président lui a temporairement délégué ses pouvoirs.
3. Le conseil de surveillance peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Article 14
Délibérations du conseil de surveillance

1. Les membres du conseil de surveillance sont convoqués à ses séances par tout moyen, même verbalement.

Les réunions du conseil de surveillance ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé lors de la convocation. Elles sont présidées par le président du conseil de surveillance, et en cas d'absence de ce dernier, par le vice-président.

2. Les réunions sont tenues et les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.
3. Si le règlement intérieur du conseil de surveillance le prévoit, les membres du conseil peuvent participer aux réunions de celui-ci (en étant réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité) par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, à l'exception des cas où la loi prévoit la présence physique obligatoire des membres du conseil de surveillance et s'agissant des réunions concernant l'adoption des décisions relatives à la nomination ou au remplacement de ses président et vice-président et de celles relatives à la nomination ou à la révocation des membres du directoire.
4. Les procès-verbaux des réunions du conseil sont dressés, et des copies ou extraits en sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 15
Pouvoirs du conseil de surveillance

1. Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et il peut se faire communiquer par le directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le directoire lui présente un rapport une fois par trimestre au moins, retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la société, avec tous les éléments permettant au conseil d'être éclairé sur l'évolution de l'activité sociale, ainsi que les comptes trimestriels et semestriels.

Il lui présente les budgets et plans d'investissement une fois par semestre.

Après la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le directoire lui présente, aux fins de vérification et contrôle, les comptes annuels, les comptes consolidés, et son rapport à l'assemblée. Le conseil de surveillance présente à l'assemblée annuelle ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes annuels, sociaux et consolidés.

Cette surveillance ne peut en aucun cas donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion effectués directement ou indirectement par le conseil de surveillance ou par ses membres.

2. Le conseil de surveillance nomme et peut révoquer les membres du directoire, dans les conditions prévues par la loi et par l'article 17 des statuts.
3. Le conseil de surveillance arrête le projet de résolution proposant à l'assemblée générale la désignation des commissaires aux comptes, dans les conditions prévues par la loi.
4. Les opérations suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil de surveillance :
 - a) par les dispositions légales et réglementaires en vigueur :
 - la cession d'immeubles par nature,
 - la cession totale ou partielle de participations,
 - la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties.
 - b) toute convention soumise à l'article L.225-86 du code de commerce.
5. Dans la limite des montants qu'il détermine, aux conditions et pour la durée qu'il fixe, le conseil de surveillance peut autoriser d'avance le directoire à accomplir une ou plusieurs opérations visées au a) du paragraphe 4 ci-dessus.
6. Le conseil de surveillance peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Article 16

Rémunération des membres du conseil de surveillance

Des jetons de présence peuvent être alloués au conseil de surveillance par l'assemblée générale. Le conseil les répartit librement entre ses membres.

Le conseil peut également allouer aux membres du conseil de surveillance des rémunérations exceptionnelles dans les cas et aux conditions prévues par la loi.

Article 17

Composition du directoire

1. La société est dirigée par un directoire, composé de deux à sept membres, nommés par le conseil de surveillance. Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance, conformément à la loi et aux statuts.
2. Les membres du directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont obligatoirement des personnes physiques. Ils sont toujours rééligibles. Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

La limite d'âge pour exercer la fonction de membre du directoire est fixée à soixante-cinq (65) ans. Tout membre du directoire qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Chaque membre du directoire peut être lié à la société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions, et après leur expiration.

3. Le directoire est nommé pour une durée de six (6) ans. En cas de vacance d'un siège, le conseil de surveillance, conformément à la loi, nomme le remplaçant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.
4. Tout membre du directoire est révocable, soit par le conseil de surveillance, soit par l'assemblée générale sur proposition du conseil de surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts. La révocation d'un membre du directoire n'entraîne pas la résiliation de son contrat de travail.

Article 18

Présidence du directoire. Direction générale

1. Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président. Il exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du directoire. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.
2. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général.
3. Les fonctions de président et, le cas échéant, de directeur général, attribuées à des membres du directoire, peuvent leur être retirées à tout moment par le conseil de surveillance.
4. Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le président du directoire ou par un directeur général.

Article 19

Délibérations du directoire

1. Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. L'ordre du jour peut être complété au moment de la réunion. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.
2. Le président du directoire ou, en son absence, le directeur général qu'il désigne, préside les séances.

3. Les délibérations du directoire ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Par exception à ce qui précède, si le directoire est composé de seulement deux personnes, ses délibérations ne sont valables que si l'ensemble de ses membres sont présents et ses décisions sont prises à l'unanimité.

4. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du directoire ayant pris part à la séance.
5. Le directoire, pour son propre fonctionnement, arrête son règlement intérieur, et le communique pour information au conseil de surveillance.

Article 20

Pouvoirs et obligations du directoire

1. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Aucune restriction de ses pouvoirs n'est opposable aux tiers, et ceux-ci peuvent poursuivre la société, en exécution des engagements pris en son nom par le président du directoire ou un directeur général, dès lors que leurs nominations ont été régulièrement publiées.

2. Les membres du directoire peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. En aucun cas cependant, cette répartition ne peut dispenser le directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes pour la gestion de la société, ni être invoquée comme une cause d'exonération de la responsabilité solidaire du directoire, et de chacun de ses membres.
3. Le directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.
4. Le directoire établit, et présente au conseil de surveillance, les rapports, budgets, ainsi que les comptes trimestriels, semestriels et annuels, dans les conditions prévues par la loi et par le paragraphe 1 de l'article 15 des statuts.

Le directoire convoque toutes assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

5. Les membres du directoire sont responsables envers la société ou envers les tiers, individuellement ou solidairement selon le cas, soit des infractions aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes, soit des violations des statuts, soit des fautes commises dans leur gestion, le tout dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Article 21
Rémunération des membres du directoire

Le conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire, et fixe les nombres et conditions des options de souscription ou d'achat d'actions qui leur sont éventuellement attribuées.

21.2.3 Dispositions des statuts relatives aux droits attachés aux actions

Article 10
Droits attachés à chaque action

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité des bénéfices ou du boni de liquidation proportionnelle au nombre d'actions existantes.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

21.2.4 Modifications des droits attachés aux actions

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.5 Dispositions des statuts relatives aux Assemblées Générales d'actionnaires

Article 23
Assemblées d'actionnaires

1. Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

En outre, l'avis de convocation des assemblées générales décidant la mise en paiement de toute distribution rappellera aux actionnaires leurs obligations au titre de l'article 9 alinéa 5 des statuts.

2. Chaque action donne droit à une voix

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier, ou au locataire d'actions, selon les cas, dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire, ou au bailleur, selon les cas, dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée adressée au siège social, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

Dans tous les cas, le nu-proprétaire, ou le bailleur, selon les cas, a le droit de participer aux assemblées générales.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

3. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Peuvent participer aux assemblées :

- Les propriétaires d'actions nominatives ayant justifié de leur qualité d'actionnaire par l'enregistrement comptable de leurs titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- Les propriétaires d'actions au porteur ayant justifié de leur qualité d'actionnaire par l'enregistrement comptable de leurs titres auprès d'un intermédiaire habilité au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Pour justifier de cet enregistrement comptable, l'intermédiaire habilité délivrera à l'émetteur une attestation de participation à l'assemblée, pouvant lui parvenir jusqu'à l'ouverture de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées personnellement ou par mandataire, selon les conditions fixées par la loi et les règlements.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée en votant par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Pour être pris en compte, le vote par correspondance doit avoir été reçu par la société trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les procurations et formulaires de vote par correspondance peuvent être adressés par voie électronique dans les conditions légales et réglementaires applicables et constituant un procédé fiable d'identification au sens de l'article 1316-4 du Code civil.

Tout actionnaire, autre qu'une personne physique, détenant directement ou indirectement 10% ou plus des droits à dividendes de la société devra confirmer ou infirmer les informations déclarées en application du cinquième alinéa de l'article 9 des statuts au plus tard cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

4. Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.
5. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et des copies ou extraits en sont certifiés et délivrés conformément à la loi.

21.2.6 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Il n'existe pas, dans les statuts de la Société, de disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Dispositions des statuts relatives aux franchissements de seuils

Article 9

Information sur la détention du capital social

Toute personne physique ou morale qui vient à détenir, directement ou indirectement, seul ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce, ou en raison des cas d'assimilation prévus à l'article L.233-9-I du Code de commerce, une fraction du capital ou des droits de vote égale ou supérieure à deux pour cent (2%) doit, lorsqu'elle franchit ce seuil et chaque fois qu'elle franchit un multiple de ce seuil en capital ou en droits de vote, porter à la connaissance de la société le nombre total d'actions, de droits de vote, et de titres donnant accès à terme au capital de la société qu'elle détient. Cette information doit être transmise à la société, par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social de la société, dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du jour où ont été acquis les titres ou droits de vote faisant franchir un ou plusieurs de ces seuils.

En cas de non respect des dispositions du présent article, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins du capital de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date d'une déclaration de régularisation adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec avis de réception.

Pour le calcul des seuils susvisés, il doit être tenu compte au dénominateur du nombre total d'actions composant le capital et auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

L'obligation de déclaration ci-dessus prévue est applicable dès lors qu'est franchi ou atteint à la baisse le seuil de deux pour cent (2 %) du capital et des droits de vote et chaque fois qu'est franchi à la baisse un multiple de ce seuil en capital ou en droits de vote.

Par ailleurs, en cas de franchissement à la hausse du seuil de détention directe ou indirecte de 10% des droits à dividendes de la société, tout actionnaire, autre qu'une personne physique, devra indiquer dans sa déclaration de franchissement dudit seuil, et sous sa propre responsabilité, s'il est ou non un Actionnaire à Prélèvement (tel que défini à l'article 24 des statuts). Dans l'hypothèse où un tel actionnaire déclarerait ne pas être un Actionnaire à Prélèvement, il devra en justifier à toute demande de la société, étant entendu que toute justification ainsi produite ne pourra exonérer l'actionnaire en cause de l'entière responsabilité de ses déclarations. Tout actionnaire, autre qu'une personne physique, ayant notifié le franchissement à la hausse du seuil précité devra notifier à bref délai à la société tout changement de son statut fiscal qui lui ferait acquérir ou perdre la qualité d'Actionnaire à Prélèvement.

21.2.8 Dispositions des statuts relatives aux modifications du capital social

Article 11

Modification du capital social - Libération des actions

Le capital social peut être modifié de toutes les manières autorisées par la loi.
Les actions sont émises et libérées dans les conditions prévues par la loi.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Sur les deux dernières années, la Société n'a conclu aucun contrat important n'entrant pas dans le cadre normal de ses affaires.

Pour les contrats conclus avec des sociétés liées, cf. section 19.1 du présent document de référence.

Il est toutefois précisé que le Groupe BLEECKER maintient le schéma d'externalisation de l'*asset management* et de la gestion locative de ses actifs immobiliers, confiés à la société SINOUE IMMOBILIER, majoritairement contrôlée par Madame Muriel Marcilhacy-Giraud et Monsieur Philippe Bucheton, respectivement Président du Directoire et Directeur Général Membre du Directoire, agissant de concert. La SNC SINOUE IMMOBILIER assure au profit de BLEECKER et de ses filiales, à des conditions normales de marché, des prestations d'*asset management* et de gestion locative.

Dans le cadre du contrat de gestion (prestations d'*asset management*) la SNC SINOUE IMMOBILIER assure les missions suivantes :

- Au bénéfice de la SA BLEECKER :
 - a) *Assistance à la stratégie du groupe* : assistance à la définition de la stratégie et à sa mise en œuvre ;
- Au bénéfice de la SA BLEECKER et/ou ses filiales :
 - b) *Prestations d'acquisition* : assistance dans la recherche d'actifs, dans la procédure d'audit de ces actifs, dans les négociations avec les vendeurs, pour la mise en place du ou des financements nécessaires à l'acquisition de ces actifs et le suivi des processus d'acquisition jusqu'à leur terme ;
 - c) *Prestations de financement* : conseils, hors tout processus d'acquisition ou de cession, sur l'opportunité de mettre en place des financements ; assistance à la recherche d'offres de prêt puis à leur négociation ; examen et rédaction de toute convention pour la mise en place des financements et le suivi des processus jusqu'à leur terme ;
 - d) *Prestations de vente* : conseils dans le cadre de la politique d'arbitrage et identification des actifs à céder ; suggestion d'agents immobiliers pouvant intervenir dans le cadre de ces cessions ; assistance dans le cadre des négociations et de la rédaction des actes liés aux cessions et le suivi des processus de vente jusqu'à leur terme ;
 - e) *Supervision de la gestion immobilière confiée à un administrateur de biens* ;
 - f) *Assistance à la commercialisation locative* ; et
 - g) *Organisation de la réalisation de travaux de construction et réhabilitation.*

La SNC SINOUE IMMOBILIER perçoit, au titre de ces missions, les rémunérations suivantes :

- De la SA BLEECKER :
 - a) *Au titre de l'assistance à la stratégie du groupe* : une rémunération trimestrielle d'un montant forfaitaire hors taxe égal à 0,1875% de la dernière valeur d'expertise cumulée de l'ensemble des immeubles détenus par la société, ses filiales et participations, au premier jour du trimestre civil considéré ;
- De la société bénéficiaire des prestations (soit la SA BLEECKER, soit l'une ou l'autre de ses filiales) :
 - b) *Au titre des prestations d'acquisition* : une rémunération d'un montant hors taxe égal à 1,50% de la valeur de l'immeuble telle que déterminée dans le prix d'acquisition, étant précisé que :

- * en cas de levée anticipée d'une option d'un contrat de crédit-bail immobilier, le taux de 1,50% sera ramené à 0,30% et qu'une levée d'option au terme d'un contrat de crédit-bail immobilier ne donnera pas lieu à rémunération ;
- * en cas d'acquisition réalisée par signature d'un contrat de promotion immobilière, la rémunération de 1,50% sera calculée sur la base du montant du contrat de promotion immobilière augmentée le cas échéant du prix d'acquisition du terrain ou de l'immeuble en cas d'acquisition concomitante ;
 - * en cas de signature d'une vente en état futur d'achèvement, la rémunération de 1,50% sera calculée sur la base du montant de la vente en état futur d'achèvement ;
- c) *Au titre des prestations de financement* : une rémunération d'un montant hors taxe égal à 1% du montant en principal du financement ;
- d) *Au titre des prestations de vente* : une rémunération d'un montant hors taxe égal à 1,50% de la valeur de l'immeuble telle que déterminée dans le prix de vente, étant précisé que :
 - * en cas de vente réalisée par signature d'un contrat de promotion immobilière, une rémunération de 1,50% sera calculée sur la base du montant du contrat de promotion immobilière augmentée le cas échéant du prix de vente du terrain ou de l'immeuble en cas de vente concomitante ;
 - * en cas de signature d'une vente en état futur d'achèvement, la rémunération de 1,50% sera calculée sur la base du montant de la vente en état futur d'achèvement.
- e), f) et g) *Au titre des prestations de supervision de la gestion immobilière confiée à un administrateur de biens, de l'assistance à la commercialisation locative, et de l'organisation de la réalisation de travaux de construction et réhabilitation* :
 - Une rémunération globale trimestrielle d'un montant forfaitaire hors taxe de 0,1875% de la dernière valeur d'expertise de l'ensemble des immeubles détenus par la SA BLEECKER ou la filiale concernée au premier jour du trimestre civil considéré ; ou
 - Un montant forfaitaire global de 1.000 € par trimestre, si la SA BLEECKER ou la filiale concernée n'est pas propriétaire d'un immeuble au premier jour du trimestre civil considéré.

L'Honoraire d'Asset Management ne peut être inférieur à un montant forfaitaire de 1.000 euros hors taxe par trimestre, soit le montant fixé lorsque la société considérée n'est pas propriétaire d'un Immeuble.

Ce contrat a une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 et est tacitement renouvelable pour des périodes identiques.

Aux termes des mandats de gestion, Sinouhé Immobilier, en sa qualité d'administrateur de biens, a pour mission d'assurer la gestion locative des actifs immobiliers au quotidien, les relations avec les locataires (facturation et recouvrement des loyers, charges et impôts pour le comptes des filiales de Foncière Saint Honoré propriétaires des biens immobiliers) et la gestion technique et administrative des immeubles.

La durée des mandats de gestion couvre la période entre la date de signature dudit mandat et le 31 décembre de l'année suivante, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

La rémunération de Sinouhé Immobilier est variable et correspond principalement à un pourcentage des facturations au titre des loyers et charges de l'actif immobilier. Ce pourcentage est fixé en fonction des caractéristiques de l'actif immobilier (actif mono-locataire ou multi-locataires, immeuble de bureaux ou entrepôt, etc.). Ce pourcentage correspond en moyenne à 3% hors taxes sur la base des sommes hors taxes facturées par la SNC SINOUE IMMOBILIER aux Locataires des actifs immobiliers objets des mandats.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Le portefeuille de la Société est évalué chaque année par un expert en évaluation immobilière indépendant et extérieur. Pour l'exercice 2011, la Société a mandaté pour l'ensemble de son portefeuille d'actifs, le cabinet de renommée internationale Cushman & Wakefield Expertise (C&W Expertise), 11-13 Avenue de Friedland 7008 Paris.

La Société travaille depuis 2010 avec le cabinet Cushman & Wakefield Expertise (C&W Expertise) précité, et entend procéder à une rotation de son expert au plus tard en 2017, conformément aux recommandations du code de déontologie des SIIC.

Le groupe C&W est né en 1998 de la fusion entre la société internationale de conseil en immobilier Cushman & Wakefield, dont le siège social se trouvait à New York, et la société européenne spécialisée en immobilier Healey & Baker, basée à Londres.

Il se distingue aujourd'hui par la combinaison de connaissances qu'il offre par l'intermédiaire de ses différentes entités telles que les départements transactions locatives, conseil à l'investissement, conseil utilisateur et la société d'évaluations d'actifs immobiliers (C&W Expertise).

La société C&W Expertise fait partie de l'AFREXIM, garantie de sa totale indépendance, et est signataire de la « Charte de l'Expertise en Evaluation Immobilière » élaborée sous l'égide de l'IFEI (Institut Français des Experts Immobiliers) en date de juin 2006.

Les évaluations ont été réalisées conformément à la définition de la « Juste Valeur » telle qu'établie par les normes IFRS et en application des termes de la « Charte de l'Expertise en Evaluation Immobilière » et des « *Practice Statements* » contenus dans le « *RICS Appraisal and Valuation Standards* » (le *Red Book*) publié par « *The Royal Institution of Chartered Surveyors* » (RICS) en janvier 2008.

Les rapports d'expertise ne mentionnent pas de test de sensibilité.

Chaque mission d'expertise est une *Regulated Purpose Valuation* telle que définie dans le Red Book et a donné lieu à un rapport détaillé au sens de la charte IFEI au 20 avril 2011, 30 mai 2011 et au 31 août 2011.

Tous les biens détenus ont été évalués et visités individuellement avec une approche par capitalisation des revenus (méthode dite « *hardcore & topslice* ») recoupée le cas échéant par une approche par comparaison directe avec les transactions effectuées sur des biens comparables sur le marché.

Ni la Société ni son prestataire Sinouhé Immobilier ne procèdent à des valorisations internes du patrimoine immobilier du Groupe BLEECKER. Leur intervention se limite, à l'occasion des travaux des experts, à fournir à ceux-ci les éléments d'informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à procéder à une relecture des travaux des experts à l'état de projet.

Au 31 août 2011, la valeur hors droits du patrimoine de la SIIC BLEECKER (composé de 25 actifs immobiliers) communiquée par le cabinet C&W s'établit à 370,572 M€. Cette valeur est celle retenue par BLEECKER pour l'établissement de ses comptes annuels à cette même date.

Au 31 août 2011, le taux de vacance géographique, rapport entre le nombre de m² vacants et la surface totale, s'établit à 33.6%. Il intègre notamment :

- une vacance technique induite par les actifs en rénovation de 0.74%,
- la vacance de l'actif de la société WAGNER en cours de commercialisation à la clôture et qui représente à lui seul 20%.

Le taux d'occupation financier (rapport entre les loyers facturés et les loyers qui seraient facturés si les locaux étaient intégralement loués – les locaux vacants étant pris en compte à la valeur locative de marché) au 31 août 2011, est de 83.3%.

Le tableau ci-dessous indique les intervalles des taux de rendement (rapport entre le revenu brut ou net de l'immeuble et le capital engagé par le Groupe i.e. prix d'acquisition + frais et droits de mutation) retenus par l'expert en évaluation immobilière pour l'exercice 2011 en fonction des classes d'actif :

	4,22%<Tx Rdt<8,75%	7,50%<Tx Rdt<8,75%	7,50%<Tx Rdt<8,75%
Bureaux, commerces et habitations	X		
Plate-Formes logistiques		X	
Activités		X	X

Il est précisé à cet égard, sur la base de calculs internes non établis ou revus par le cabinet C&W, que la valeur hors droits de 370,572 M€ susvisée serait portée à 445,99 M€ en cas de diminution des taux de rendement applicables de 100 points de base et ramenée à 311,92 M€ en cas d'augmentation des taux de rendement applicables de 100 points de base.

Le Groupe BLEECKER respecte les principales recommandations relatives à l'expertise des actifs immobiliers énoncées dans le Code de Déontologie des SIIC. Les honoraires versés par le Groupe à ses experts immobiliers sont déterminés sur la base d'un forfait par actif faisant l'objet de l'expertise. Le Groupe s'engage à satisfaire au principe d'attribution au plus de deux mandats consécutifs de quatre ans à un même expert, ou lorsque l'expert est une société, à veiller à la rotation interne des équipes chargées de l'expertise au sein de la société, au terme d'une période de sept ans.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés, sur support physique, au siège social de la Société, 39 Avenue George V – 75008 PARIS :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- les rapports des Commissaires aux Comptes de la Société et les états financiers des trois derniers exercices ;
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des trois exercices précédant la publication du présent document de référence ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluation et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, lorsque ces documents sont prévus par la loi, et plus généralement tous autres documents prévus par la loi.

L'information réglementée, au sens du Règlement Général de l'AMF, est également disponible sur le site Internet de la Société (www.bleecker.fr)

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant la situation des filiales et participations de la Société au 31 août 2011, sont présentées dans le tableau ci-après :

SA BLEECKER	Capital	Capitaux Propres autres que le Capital & le Résultat	Quote-part du Capital en %	Valeur Comptable des Titres	Prêts et Avances en Immobilisations Financières	Cautions & Avals Donnés par la SA BLEECKER	C.A HT du dernier Exercice au 31/08/11	Résultats (Bénéfice ou Perte) au 31/08/11	Dividendes Encaissés
RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS									
1/ Filiales (+50% du Capital détenu)									
SARL BARTOK	7 500	750	100,00%	7 500	-	970 736	1 614 366	43 054	1 004 902
SARL MAHLER	3 052 525	-1 198 461	100,00%	6 007 525	-	-	959 833	-518 149	-
SARL MOUSSORGSKI	7 625	-1 114 080	100,00%	7 625	-	1 000 000	750 951	-251 660	-
SARL MOZART	22 625	-37 847	100,00%	22 625	-	-	-	-6 361	-
SARL RAMEAU	7 625	-1 885 971	100,00%	7 625	-	-	249 980	724 556	-
SARL RAVEL	2 508 625	-1 543 249	100,00%	2 508 625	-	-	1 364 122	197 733	-
SARL STRAUSS	7 500	-255 787	99,80%	7 485	-	-	-	-19 056	-
SARL VARESE	7 500	-45 908	100,00%	7 500	-	-	-	-7 372	-
SARL VIVALDI	10 750	244 740	100,00%	2 507 625	-	4 876 966	1 293 451	185 163	-
SARL WAGNER	7 101 575	-2 796 015	100,00%	13 011 575	-	14 433 822	-	-2 812 719	-
SARL VERDI	7 625	-689 059	100,00%	7 625	-	1 352 404	994 559	-27 683	-
SARL LULLI	7 625	-221 523	100,00%	7 625	-	766 072	580 262	34 902	-
SARL ANATOLE FRANCE	9 500	-6 048 729	100,00%	1 507 625	-	-	1 166 666	-39 179	-
SARL BALZAC	7 625	-479 046	100,00%	7 625	-	-	-	-23 086	-
SARL CORNEILLE	7 625	-791 700	100,00%	7 625	-	-	538 611	-45 254	-
SARL GIDE	5 429 000	-3 007 440	100,00%	5 429 000	-	7 750 000	733 311	-545 143	-
SARL PROUST	7 625	-37 540	100,00%	7 625	-	-	-	-10 663	-
SARL RACINE	24 705	-677 768	100,00%	56 425	-	4 716 000	749 561	-30 737	-
SARL MOLIERE	13 848 525	-5 706 240	100,00%	20 009 525	-	-	5 074 032	-52 792	-
SARL DUMAS	3 008 825	-596 156	99,98%	3 008 332	-	-	-	-106 453	-
SARL ROSTAND	10 125	-3 120 359	100,00%	2 007 625	-	130 829	893 708	-128 525	-
SARL MALLARME	3 608 150	-2 801 547	100,00%	3 608 150	-	200 000	188 458	-1 001 025	-
SARL BOSSUET	7 625	-696 987	100,00%	7 625	-	-	-	-110 771	-
SARL SAINT SAENS	5 007 625	-670 478	100,00%	5 007 625	-	-	-	158 720	-
SARL BELLINI	7 625	-427 190	100,00%	7 625	-	2 677 000	501 808	-56 625	-
SARL BORODINE	6 857 625	-1 198 182	100,00%	6 857 625	-	358 586	1 627 057	-227 192	-
Sous total des titres Filiales				71 641 017		39 232 415			
Participation Évaluées par Mise en Équivalence				43 330 131					
Sous Total Participations				114 971 148					
2/ Titres d'autocontrôle									
Titres BLEECKER			7,79%	4 179 181					

26. RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011

BLEECKER est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris, Compartiment C, code ISIN FR0000062150 – code mnémonique BLEE.

Le Groupe BLEECKER est spécialisé dans l'immobilier d'entreprise qui se développe sur le marché des locaux d'activités, bureaux et plateformes logistiques.

1 EVENEMENTS MARQUANTS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 13 avril 2011, prise d'effet d'un contrat de garantie de taux (CAP) à 3,75 %, souscrit par BLEECKER le 24 mars 2011 pour le compte de ses filiales. Ce contrat sera en vigueur jusqu'au 13 avril 2016. Son montant notionnel est de 44.160.000 €, il variera en fonction des besoins des filiales ayant eu recours à des financements à taux variable.

Le 4 août 2011, BLEECKER a signé une promesse de vente portant sur l'acquisition d'un immeuble parisien de bureaux d'une valeur de 52 millions d'euros, moyennant le versement d'une indemnité d'immobilisation de 5,2 M€. Cette promesse sera réitérée soit par une filiale contrôlée, soit par un crédit-bailleur.

Le 24 août 2011, au cours de l'assemblée générale mixte de BLEECKER, les actionnaires ont approuvé l'entrée au capital de la société RGI Investissements SA, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à souscrire en numéraire pour un montant de 10 733 184 euros prime d'émission comprise.

La Société RGI Investissements SA est une société luxembourgeoise contrôlée par la société SEIF SA (ci-après « SEIF ») appartenant au groupe familial de M. Bernard RICCOBONO. Il s'agit d'une structure ad hoc constituée à l'effet de souscrire au capital de BLEECKER.

SEIF, présidée par M. Bernard RICCOBONO, est un acteur européen majeur dans l'imprimerie pour la presse quotidienne.

SEIF est également un acteur français majeur dans la publication d'hebdomadaires spécialisés dans la publication des annonces légales et des appels d'offres.

SEIF a parallèlement à ces activités développé un pôle immobilier.

Cette opération avait reçu préalablement le visa N° 11-361 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 10 août 2011.

RGI Investissements SA a également été nommée membre du Conseil de Surveillance sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, cette nomination est désormais effective.

Le 26 août 2011, le Directoire de BLEECKER a constaté la réalisation de l'augmentation de capital et émission au profit de la société RGI Investissements SA de 243 936 actions nouvelles de 18,45 euros de valeur nominale avec une prime d'émission de 25,55 euros par action.

A l'issue de cette opération, le capital social de BLEECKER s'élève à la somme de 22.503.206,70 €, il est divisé en 1.219.686 actions de 18,45 € de valeur nominale.

1.1 TRAVAUX DE RENOVATION

Les travaux de rénovation de l'immeuble sis 10 Rue Lafayette à PARIS (75009) appartenant à la SARL MALLARME se sont achevés le 28 février 2011. Cet immeuble est loué à 87%.

1.2 LIVRAISON D'UN IMMEUBLE

La SARL GIDE, filiale BLEECKER à 100 %, a procédé, le 1^{er} avril 2011, à la réception, après restructuration, de son immeuble situé 9, rue d'Athènes à PARIS (75009). Cet immeuble est loué aux termes d'un bail commercial depuis le 11 avril 2011.

1.3 CESSION D'ACTIFS IMMOBILIERS

Au cours de l'exercice, la SCI CHATEAUDUN, filiale à 50 % de BLEECKER a cédé son actif immobilier sis 52 rue de Châteaudun à PARIS (75009), moyennant le prix de 56 M€.

La SARL CORNEILLE, filiale à 100 % de BLEECKER a signé le 28 juillet 2011 une promesse de vente sous conditions suspensives portant sur son bien immobilier sis à PERIGUEUX (24) 24 et 26 cours Fénelon. La réalisation de la vente a eu lieu postérieurement à la clôture de l'exercice, le 12 octobre 2011.

1.4 TITRES DE PARTICIPATIONS

La SARL BOSSUET a porté la participation qu'elle détient dans la SCI CARRE BOSSUET, de 99,99% à 100%.

1.5 FINANCEMENTS BANCAIRES

- la SARL MALLARME a conclu un prêt bancaire de 2 800 000 € à titre de financement complémentaire de son bien sis à PARIS (9^{ème} arrondissement) 10 rue Lafayette,
- la SCI NEFLIER a conclu un prêt bancaire de 1 020 000 € afin de financer partiellement la construction d'un immeuble, objet d'un contrat de promotion immobilière évoqué au paragraphe 1.9,
- les prêts consentis à la SARL GIDE :
 - Prêt Acquisition d'un montant initial de 5,860 M€
 - Prêt Travaux d'un montant de 2,250 M€

ont été prorogés jusqu'au 30 décembre 2011. Un refinancement en prêt long terme qui portera le financement bancaire actuel de 7,750 M€ à 10,150 M€ est en cours de négociation et doit être mis en place d'ici le 31 12 2011.

Par ailleurs, dans le cadre de la cession de l'actif immobilier de la SCI CHATEAUDUN évoquée au paragraphe 1.3, le prêt bancaire qui finançait ce bien a été remboursé, pour un montant de 35,4M€.

1.6 LIGNE DE CREDIT

Au 31 août 2011 la ligne de crédit dont bénéficie BLEECKER s'élevait à 39,050 M€. Cette ligne de crédit a été reconduite au 1^{er} septembre 2011, pour une durée de 5 ans pour un montant de 39 M€

1.7 COMPTES COURANTS BLOQUES

Les comptes courants d'associés des sociétés THALIE et AM DEVELOPPEMENT, respectivement de 14,4 M€ et 10,4 M€ sont demeurés bloqués sur l'exercice.

1.8 OPERATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL DES SOCIETES DU GROUPE BLEECKER

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2011, le capital social effectif de la SARL GIDE, a été augmenté d'une somme de 3.420.575 € en numéraire pour être porté à 5.429.000 €. Cette augmentation de capital a été réalisée par élévation de 560,75 € de la valeur nominale des 6.100 parts sociales composant le capital social. Le capital social effectif s'élève à la somme de 5.429.000 €, il est divisé en 6.100 parts sociales de 890 €.

1.9 CONTRAT DE PROMOTION IMMOBILIERE

La SCI NEFLIER a confié en avril 2011, à un promoteur la construction d'un bâtiment à usage de bureaux d'une surface d'environ 852 m². Il s'agit de la réalisation d'un second bâtiment sur son site de PESSAC (33660).

La SCI NEFLIER a d'ores et déjà signé un contrat de bail commercial portant sur l'intégralité de ce bâtiment.

1.10 PROCEDURE DE VERIFICATION DE COMPTABILITE

Au cours de l'exercice la SARL ROSTAND a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité portant sur les exercices clos les 31.08.2008, 31.08.2009 et 31.08.2010. Ce contrôle s'est conclu le 24 mars 2011, sans rectification.

2 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE

2.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2011 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et sont sans changement de méthode par rapport l'exercice précédent.

2.2 ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice, BLEECKER a réalisé un chiffre d'affaires de 429.577 € contre 308.943 € au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 904.689€ contre 843.681 € au titre de l'exercice précédent et les charges d'exploitation s'élèvent à 4.716.609 € contre 4.096.633 € au titre de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est donc négatif pour (3.811.920) € contre (3.252.953) € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire pour 288.575 €, contre un résultat financier bénéficiaire de 18.390.911 € au titre de l'exercice précédent qui était dû à la reprise de provision des titres de participation pour 18 171 043 € (dotée au titre de l'exercice précédent).

Au titre de l'exercice, la société n'a pas réalisé de profit exceptionnel.

Le résultat net après impôt de la société est une perte de (3.523.345) € contre un bénéfice de 15.079.651 € au titre de l'exercice précédent.

2.2.1 CONTRATS DE CREDIT BAIL IMMOBILIER BENEFICIAN T A BLEECKER

Au 31 août 2011, BLEECKER est titulaire de 2 contrats de crédit bail portant sur :

- un immeuble à usage de locaux d'activités d'une surface de 5 321 m² sis à BUSSY ST GEORGES (77), qui est intégralement loué depuis le 15 avril 2011.
- un immeuble à usage de locaux d'activités d'une surface de 3 600 m² sis à HEM (59), qui est intégralement loué.

2.3 REGIME SIIC

A la suite de l'exercice de l'option le 1^{er} septembre 2007, pour le régime fiscal des Sociétés d'Investissements Immobiliers (SIIC) de l'article 208-C du Code Général des Impôts, BLEECKER et ses filiales se trouvent soumises à ce régime.

2.4 CHARGES NON DEDUCTIBLES

Aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée par la société au titre de l'exercice clos le 31 août 2011.

2.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, BLEECKER n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

2.6 COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital social de BLEECKER est fixé à dix huit millions deux mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (18 002 587,50 €). Il est divisé en neuf cent soixante quinze mille sept cent cinquante (975 750) actions d'une valeur nominale de dix-huit euros quarante-cinq centimes (18,45 €), entièrement libérées, toutes de même catégorie.

A ce jour

BLEECKER détient 95 000 de ses propres actions soit 7,79 % du capital.

Les membres du Directoire détiennent 427 526 actions BLEECKER, soit 35,05 % du capital et des droits de vote calculés en tenant compte des actions auto-détenues.

Les membres du Conseil de Surveillance détiennent 267 576 actions BLEECKER, soit 21,94 % du capital et des droits de vote calculés en tenant compte des actions auto-détenues.

Au cours de l'exercice, la Société a été informée du franchissement de seuils légaux suivants :

NOM	Date du courrier	Seuils légaux franchis à la hausse	Seuil légal franchi à la baisse	Nbre de titres détenus	% du Capital et des droits de vote (**)
RGI Investissements SA	29 08 2011 (*)	5, 10, 15 %		243 936	19,99
Aurélie Giraud	30 08 2011 (**)		15 %	168 810	13,84
Muriel Marcilhacy-Giraud	29 08 2011 (**)		20 %	213 262 (1)	17,48
Philippe Bucheton	29 08 2011 (**)		20 %	214 264 (2)	17,57

(*) Ces franchissements de seuil sont consécutifs à l'émission de 243 936 actions dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par l'AGM du 24 août 2011 et dont la réalisation a été constatée par le Directoire le 26 août 2011.

- (**) Est pris en compte l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions auto-détenues.
- (1) Directement et indirectement, par l'intermédiaire de la SARL THALIE que Mme Marcilhacy-Giraud contrôle.
 - (2) Directement et indirectement, par l'intermédiaire de la SAS AM Développement que M. Philippe Bucheton contrôle.

2.7 INFORMATION RELATIVE A L'AUTODETENTION

La SA BLEECKER détient 95 000 de ses propres actions soit 7,79 % du capital social.

2.8 ÉVOLUTION DU COURS DU TITRE BLEECKER

	du 01 09 2007 au 31 08 2008	du 01 09 2008 au 31 08 2009	du 01 09 2009 au 31 08 2010	du 01 09 2010 au 31 08 2011
Cours +haut	54,50 €	48,27 €	48,00 €	46,00 €
Cours +bas	33,36 €	33,30 €	37,21 €	36,00 €

164 titres ont été échangés au cours de l'exercice (Source : Euronext Paris SA).

2.9 COMPOSITION DU DIRECTOIRE, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU COMITE D'AUDIT

2.9.1 DIRECTOIRE

Le Directoire est composé de 2 membres, qui ont été nommés le 8 novembre 2006 par le Conseil de surveillance, pour une durée de six ans :

- Mme Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Président du Directoire.
- M. Philippe BUCHETON, Directeur Général et Membre du Directoire.

2.9.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance est composé de 4 membres, à savoir :

- Mme Joëlle MOULAIRE, Président du Conseil de surveillance,
 - Mme Sophie RIO-CHEVALIER, Vice-Président du Conseil de surveillance,
- renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2011. Les mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2017.
- M. Jean-Louis FALCO, membre du Conseil de surveillance, renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Mixte du 24 février 2009. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2015.
 - RGI INVESTISSEMENTS SA, membre du Conseil de surveillance, nommée dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Mixte du 24 août 2011. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2017.

2.9.3 COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de tous les membres du Conseil de surveillance, à savoir :

- Mme Joëlle MOULAIRE, Président du Comité d'audit,
- Mme Sophie RIO-CHEVALIER,
- Monsieur Jean-Louis FALCO,
- RGI INVESTISSEMENTS SA

2.10 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune rémunération n'a été perçue au titre de l'exercice clos le 31 août 2011 par les dirigeants ou les mandataires du Groupe BLEECKER.

L'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2011 n'a pas alloué de jetons de présence au Conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 août 2011.

2.11 OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX, LES MANDATAIRES SOCIAUX OU PAR LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT LIES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2011

Au titre de l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier, concernant les opérations réalisées sur les titres de la Société par une personne mentionnée aux a) et b) dudit article, la société RGI INVESTISSEMENTS a déclaré avoir souscrit le 26 août 2011, aux 243 936 actions émises par BLEECKER, dans le cadre de l'augmentation de capital qui lui a été réservée par l'assemblée générale mixte du 24 août 2011.

Mme Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Présidente du Directoire et M. Philippe BUCHETON, Directeur Général et membre du Directoire, ont conclu le 28 juin 2007, un pacte d'actionnaires qui a fait l'objet de la Décision et Information n° 207C1362 de l'Autorité des marchés financiers en date du 9 juillet 2007.

Dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 26 août 2011, le concert n'a franchi aucun seuil. Toutefois, Madame Muriel MARCILHACY-GIRAUD et Monsieur Philippe BUCHETON, ont chacun franchi à la baisse le seuil de 20% (cf. 2.6).

Au 31 août 2011 la répartition des actions détenues par le concert est la suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote (*)
Muriel Marcilhacy-Giraud	211 600	17,35
Thalie	1 662	0,14
Sous-total Muriel Marcilhacy-Giraud	213 262	17,49
Philippe Bucheton	211 400	17,33
AM Développement	2 864	0,23
Sous-total Philippe Bucheton	214 264	17,56
Total de concert	427 526	35,05

(*) Est pris en compte l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions auto-détenues.

Au titre de l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier, concernant les opérations réalisées sur les titres de la Société par une personne mentionnée aux a) et c) dudit article, aucune déclaration n'a été faite au cours de l'exercice clos le 31 août 2011.

2.12 PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS, PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES, PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

2.12.1 PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2011 a autorisé le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois aux salariés ou mandataires sociaux de la Société, ou à certains d'entre eux, et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce des options d'une durée de 10 années donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par les statuts et par la loi.

Le nombre total des options de souscription et les options d'achat consenties ne pourront donner droit à un nombre total d'actions excédant dix pour cent (10 %) du capital social de la Société (sous réserve de l'ajustement du nombre d'actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties, en application de l'article L. 225-181 alinéa 2 du Code de Commerce).

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions devront être consenties avant l'expiration d'une période de 38 mois à compter du 10 février 2011.

Aucune option n'a été consentie au cours de l'exercice clos le 31 août 2011 ni à ce jour.

2.12.2 PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Nous vous rappelons également, que l'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2011 a autorisé le Directoire à attribuer, en une ou plusieurs fois, des actions gratuites existantes ou à émettre de la Société provenant d'achats effectués par elle, au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la société, ou à certains d'entre eux, et/ou des sociétés et des groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Directoire.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive :

(iii) qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive ; ou

(iv) qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale ;

Étant entendu que le Directoire aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra dans le premier cas, allonger la période d'acquisition et de conservation, et dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation ;

Cette délégation est valable pour une durée de 38 mois à compter du 10 février 2011.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 31 août 2011 ni à ce jour.

2.12.3 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2011 a autorisé le Directoire à acheter ou faire acheter des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser NEUF MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE SEPT MILLE CINQ CENTS (9.757.500) euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus pourra être ajusté en conséquence.

La Société pourra utiliser cette autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers :

- annulation en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire,
- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- attribution d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, au titre de l'exercice d'options d'achat, de l'attribution d'actions gratuites ou de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
- remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit, de quelque manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- conservation ou remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- tout autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nonobstant ce qui est indiqué ci-dessus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois à compter du 10 février 2011.

Aucune opération d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société n'a été réalisée au cours de l'exercice clos le 31 août 2011 ni à ce jour.

3 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BLEECKER

3.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés présentés au 31 août 2011 sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standard).

3.2 ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE BLEECKER

Libellé	01/09/2010 au 31/08/2011 en K€	01/09/2009 au 31/08/2010 en K€
Produits opérationnels	28 958	29 227
Résultat opérationnel	33 009	43 190
Produits financiers	833	307
Résultat financier	(8 596)	(8 708)
Résultat des cessions d'actifs	3 729	-
Résultat net	28 142	34 482
Part du Groupe	25 668	30 072

Le total du bilan consolidé s'élève à 412 275 K€ contre 426 660 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres consolidés part Groupe s'élèvent à 72 883 K€ contre 36 739 K€ au titre de l'exercice précédent. Cette variation s'explique, pour l'essentiel, par l'augmentation de la valorisation des actifs immobiliers et par l'augmentation du capital social réalisée le 26 août 2011.

3.3 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 AOÛT 2011

Le 1^{er} septembre 2011, la ligne de crédit dont bénéficie BLEECKER a été reconduite pour une durée de 5 ans, pour un montant de 39 M€

Les comptes courants des sociétés THALIE et AM DEVELOPPEMENT sont maintenus, à hauteur respectivement de 14 M€ et 10 M€, dans le cadre du renouvellement de cette ligne de crédit. Ils pourront être remboursés en cas de cession d'actif, conformément aux conditions de la ligne de crédit.

Le 12 octobre 2011, la SARL CORNEILLE, détenue à hauteur de 100% par BLEECKER, a cédé son actif immobilier, sis à PERIGUEUX (24) 24 et 26, cours Fénelon, moyennant le prix de 6,5 M€. L'emprunt bancaire a également été remboursé.

La SCI NEFLIER, filiale à 50 % de BLEECKER, a procédé, le 17 novembre 2011, à la réception, du bâtiment à usage de bureaux d'une surface d'environ 852 m² situé à PESSAC (33660), objet du contrat de promotion signé en avril dernier. Cet immeuble est intégralement loué.

3.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il n'a pas été engagé de dépense en matière de recherche et de développement.

3.5 DESCRIPTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

Une description des risques financiers figure au paragraphe 9.5.12. « Gestion des risques Financiers » de l'annexe aux comptes consolidés figurant dans le présent Rapport financier annuel au 31 août 2011.

En dehors de ces risques et des risques liés à une dégradation de la situation économique des locataires, il n'existe pas de risques ou d'incertitudes au 31 août 2011.

3.6 INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Essentiellement emprunteur à taux variable, le Groupe BLEECKER a limité le risque d'évolution à la hausse des taux d'intérêt par une politique de gestion de ce risque à l'aide d'instruments dérivés (caps).

3.7 INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

L'activité du Groupe BLEECKER est soumise aux lois et règlements relatifs à l'environnement et à la santé publique, qui concernent notamment la présence d'amiante, de plomb, de termites, le risque de prolifération de légionelles, le régime des installations classées pour la protection de l'environnement et la pollution des sols.

Le patrimoine du Groupe BLEECKER comporte des locaux à usage d'entrepôts logistiques, activité qui peut présenter un risque environnemental et relever à ce titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Tous les actifs immobiliers détenus par le Groupe BLEECKER ont, lors de leur acquisition, fait l'objet de l'ensemble des diagnostics requis par la réglementation applicable.

3.8 INFORMATION SOCIALE

Au 31 août 2011 le Groupe BLEECKER n'employait aucun salarié.

3.9 PARTIES LIÉES

Voir paragraphe 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

4 **EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Dans le contexte actuel de crise économique, le Groupe BLEECKER restera attentif aux opportunités du marché lui permettant de poursuivre sa stratégie d'investissement dans les immeubles de bureaux parisiens offrant une rentabilité attractive, et disposant d'un potentiel de revalorisation à moyen ou long terme, afin d'assurer une croissance régulière de son patrimoine.

Pour financer cette politique d'investissements, le Groupe BLEECKER aura recours à l'emprunt bancaire mais n'exclut pas le cas échéant, de faire appel aux marchés financiers.

Par ailleurs, le Groupe BLEECKER reste susceptible de procéder à des opérations d'arbitrage de certains actifs non stratégiques de son patrimoine.

27. COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF AU CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AU COURS DU 1^{ER} TRIMESTRE DE L'EXERCICE EN COURS (septembre, octobre et novembre 2011)

Paris, le 20 décembre 2011

BLEECKER annonce un chiffre d'affaires de 5 974 K€ pour le 1^{er} trimestre de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2011 contre 6 502 K€ pour le 1^{er} trimestre de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2010.

Évènements significatifs de la période

Cession d'un actif immobilier

Le 12 octobre 2011, le Groupe BLEECKER, a cédé un actif immobilier, moyennant le prix de 6,5 M€.

Réception d'un immeuble

Le 17 novembre 2011, le Groupe BLEECKER a réceptionné un bâtiment à usage de bureaux d'une surface d'environ 852 m² situé à PESSAC (33660), qui avait fait l'objet d'un contrat de promotion immobilière signé en avril dernier. Cet immeuble est intégralement loué.

Tableau du chiffre d'affaires trimestriel

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice en cours du 01.09.2011 au 31.08.2012	Exercice précédent du 01.09.2010 au 31.08.2011	Variation (%)
1 ^{er} trimestre	5 974	6 502	-8,12%

La baisse du chiffre d'affaires constatée sur le premier trimestre de l'exercice en cours, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, est essentiellement due à la cession, le 17 mai 2011, de l'immeuble sis à PARIS (75009) 52-54, rue de Châteaudun et 65, rue Saint-Lazare. Cette baisse n'a été que partiellement compensée par la prise d'effet le 11 avril 2011 du bail de l'immeuble sis 9 Rue d'Athènes à PARIS (75009).

Ventilation du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2011, par secteur géographique

Affectation	Chiffre d'affaires (K€)	%
PARIS	2 205	36,91
ILE DE FRANCE	3 065	51,30
REGIONS	704	11,79
TOTAL	5 974	100

Évènement significatif du mois de décembre 2011

Au cours de l'exercice antérieur, BLEECKER a signé une promesse portant sur l'acquisition d'un immeuble parisien de bureaux d'une valeur de 52 M€. Cette promesse a été réitérée le 16 décembre 2011, moyennant un financement par voie de crédit bail immobilier pour un montant de 55,175 M€.

Le Groupe, ses perspectives

Le Groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires en France, dans le secteur de l'immobilier d'entreprise, essentiellement bureaux, locaux d'activités et plateformes logistiques.

Le patrimoine immobilier du Groupe représente une surface totale d'environ 202 811 m².

Dans le contexte actuel de crise économique, le Groupe BLEECKER restera attentif aux opportunités du marché lui permettant de poursuivre sa stratégie d'investissement dans les immeubles de bureaux parisiens offrant une rentabilité attractive, et disposant d'un potentiel de revalorisation à moyen ou long terme, afin d'assurer une croissance régulière de son patrimoine.

Pour financer cette politique d'investissements, le Groupe BLEECKER aura recours à l'emprunt bancaire mais n'exclut pas, le cas échéant, de faire appel aux marchés financiers.

Par ailleurs, le Groupe BLEECKER reste susceptible de procéder à des opérations d'arbitrage de certains actifs non stratégiques de son patrimoine.

Compartiment C d'Euronext Paris, marché du Groupe NYSE Euronext – ISIN FR0000062150

Contact :

NewCap.

Communication financière

Emmanuel Huynh / Dušan Orešanský

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94

bleecker@newcap.fr

ANNEXE 1

Comptes sociaux au 31 août 2011

BILAN ACTIF

Euros

	31/08/2011			31/08/2010
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	30 854	30 854		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 503 279		3 503 279	3 503 279
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	57 734	57 734		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	114 971 148		114 971 148	83 735 878
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	4 179 181	189 488	3 989 693	4 179 181
Prêts	217 752		217 752	240 434
Autres immobilisations financières	5 208 093		5 208 093	8 241
	128 168 040	278 076	127 889 964	91 667 012
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	23 150		23 150	29 789
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	850 208	479 257	370 951	235 624
Autres créances	38 724 321		38 724 321	46 782 965
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	1 001 000		1 001 000	1 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 468 680		1 468 680	388 151
Charges constatées d'avance (3)	14 737		14 737	32 737
	42 082 095	479 257	41 602 838	47 470 266
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	170 250 136	757 333	169 492 802	139 137 278
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Euros

	31/08/2011	31/08/2010
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 22 503 207)	22 503 207	18 002 588
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 976 039	
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence	43 330 131	15 515 436
Réserves :		
- Réserve légale	674 310	651 211
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées	5 241 773	5 241 773
- Autres réserves	9 015	9 015
Report à nouveau	438 890	(14 617 661)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(3 523 345)	15 079 651
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	235 293	191 626
	74 885 313	40 073 638
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	473 058	773 058
Provisions pour charges		
	473 058	773 058
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	31 839 876	39 045 801
Emprunts et dettes financières (3)	60 934 365	58 320 948
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	946 200	599 537
Dettes fiscales et sociales	141 025	216 341
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	86 749	21 750
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	186 216	86 206
	94 134 431	98 290 582
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	169 492 802	139 137 278
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>	<i>56 728 017</i>	<i>63 933 942</i>
<i>(1) Dont à moins d'un an (a)</i>	<i>37 406 414</i>	<i>34 356 640</i>
<i>(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque</i>	<i>31 838 519</i>	<i>39 045 801</i>
<i>(3) Dont emprunts participatifs</i>		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

Euros

	31/08/2011			31/08/2010
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	429 577		429 577	308 943
Chiffre d'affaires net	429 577		429 577	308 943
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			475 058	534 251
Autres produits			54	486
			904 689	843 681
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			3 762 933	3 470 809
Impôts, taxes et versements assimilés			189 754	150 657
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			479 257	475 058
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			284 665	109
			4 716 609	4 096 633
RESULTAT D'EXPLOITATION			(3 811 920)	(3 252 953)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)			1 004 902	270 655
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			4 477	4 259
Autres intérêts et produits assimilés (3)			2 621 587	2 264 057
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges			773 058	18 944 101
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			4 404 024	21 483 072
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			706 213	820 117
Intérêts et charges assimilées (4)			3 409 236	2 272 044
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			4 115 449	3 092 161
RESULTAT FINANCIER			288 575	18 390 911
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(3 523 345)	15 137 958

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

Euros

	31/08/2011	31/08/2010
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		58 307
Total des produits	5 308 713	22 326 752
Total des charges	8 832 059	7 247 101
BENEFICE OU PERTE	(3 523 345)	15 079 651
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier	401 695	381 942
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en €)	31-août-11	31-août-10
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société mère	(3 523 345)	15 079 651
Frais d'acquisition sur autocontrôle		
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé	1 185 470	1 295 175
(Plus)/Moins-values sur cessions d'actifs non courants		
(Reprises)/Dotations aux provisions courantes et non courantes et variation des actifs et dettes d'impôts courants	(1 248 116)	(19 478 353)
Variation des autres actifs et passifs courants et non courants		
Avances et acomptes versés	6 640	4 787
Créances clients	(139 526)	15 913
Dettes fournisseurs	346 663	(568 617)
Dettes fiscales et sociales	(75 316)	(159 679)
Autres actifs et passifs courants/non courants	8 123 642	840 227
CCA	18 000	(18 221)
PCA	100 010	5 532
Dépôts et cautionnements reçus		
Autres		
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 794 123	(2 983 585)
Investissements :		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières	(3 420 575)	(5 954 350)
Autres immobilisations financières	(5 199 852)	(5)
Acquisitions de titres d'auto détention		
Réduction d'autocontrôle		
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Prêts	22 682	36 193
Autres		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(8 597 745)	(5 918 162)
Accroissement net/(Diminution nette) des dettes financières courantes et non courantes	(4 592 508)	6 198 032
Distribution de dividendes au public		
Distribution de dividendes aux associés		
Distribution aux minoritaires		
Augmentations et réduction de capital	10 476 658	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	5 884 150	6 198 032
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de réévaluation		
Augmentation nette des comptes de trésorerie	2 080 528	(2 703 715)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	389 151	3 092 866
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 469 679	389 151

I. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1 FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1 FAITS CARACTERISTIQUES :

Le 13 avril 2011, prise d'effet d'un contrat de garantie de taux (CAP) à 3,75 %, souscrit par BLEECKER le 24 mars 2011 pour le compte de ses filiales. Ce contrat sera en vigueur jusqu'au 13 avril 2016. Son montant notionnel est de 44.160.000 €, il variera en fonction des besoins des filiales ayant eu recours à des financements à taux variable.

Le 4 août 2011, BLEECKER a signé une promesse de vente portant sur l'acquisition d'un immeuble parisien de bureaux d'une valeur de 52 millions d'euros, moyennant le versement d'une indemnité d'immobilisation de 5,2 M€. Cette promesse sera réitérée soit par BLEECKER, soit par une filiale contrôlée.

Au cours de l'assemblée générale mixte de BLEECKER qui s'est réunie le 24 août 2011, les actionnaires ont approuvé l'entrée au capital de la société RGI Investissements SA, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée, à souscrire en numéraire pour un montant de 10 733 184 euros prime d'émission comprise.

La Société RGI Investissements SA est une société luxembourgeoise contrôlée par la société SEIF SA (ci-après « SEIF ») appartenant au groupe familial de M. Bernard RICCOBONO. Il s'agit d'une structure ad hoc constituée à l'effet de souscrire au capital de BLEECKER.

SEIF, présidée par M. Bernard RICCOBONO, est un acteur européen majeur dans l'imprimerie pour la presse quotidienne.

SEIF est également un acteur français majeur dans la publication d'hebdomadaires spécialisés dans la publication des annonces légales et des appels d'offres.

SEIF a parallèlement à ces activités développé un pôle immobilier.

Cette opération avait reçu préalablement le visa N° 11-361 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 10 août 2011.

RGI Investissements SA a également été nommée membre du Conseil de Surveillance sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, cette nomination est désormais effective.

Le Directoire a constaté le 26 août 2011 la réalisation de l'augmentation de capital et l'émission au profit de la société RGI Investissements SA de 243 936 actions nouvelles de 18,45 euros de valeur nominale avec une prime d'émission de 25,55 euros par action.

A l'issue de cette opération, le capital social s'élève à la somme de 22.503.206,70 €, il est divisé en 1.219.686 actions de 18,45 € de valeur nominale.

1.2 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Le 1^{er} septembre 2011, la ligne de crédit dont bénéficiait BLEECKER a été reconduite pour 5ans pour un montant de 39 M€

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 GENERALITES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité y compris les titres d'autocontrôle est la méthode des coûts historiques.

Les titres de participations sont évalués selon la méthode de mises en équivalence.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements ont été calculés sur une durée normale d'utilisation des biens, soit selon le mode linéaire.

2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent aux malis dégagés à l'occasion de transferts universels de patrimoine et ce, conformément aux règles comptables. Ces malis techniques ne sont pas amortissables.

Des tests de dépréciation sont réalisés par comparaison à la valeur économique corroborés par des experts indépendants ; si besoin est, une dépréciation est constatée.

2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont valorisés par la méthode de la mise en équivalence à partir des comptes consolidés.

Cette méthode de la mise en équivalence se traduit par un impact positif sur les capitaux propres au 31 août 2011 de 43.330.131 €, tels qu'ils ressortent dans les comptes de l'exercice.

La valeur comptable des titres dans les comptes sociaux est remplacée par leur quote-part de capitaux propres déterminée selon la méthode de mise en équivalence.

A la clôture de l'exercice, la société BLEECKER SA, détient 95.000 de ses propres actions valorisées à hauteur de 3.943.888 €, hors frais d'acquisition. Cette auto-détention résulte de l'absorption de la société Foncière Saint Honoré, le 28 juin 2007.

Sur la base du cours de bourse du mois d'août 2011, ces titres d'auto-détention sont valorisés à 3.754.400 €. Une dépréciation d'un montant de 189.488 €, a été constatée dans les comptes.

2.5 PROVISIONS

1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées sur la base du risque latent.

Le montant de la provision au 31/08/2011, correspond à hauteur de 473 058 € aux accords conclus entre les sociétés Cie Française des Etablissements GAILLARD (BLEECKER SA) et GAILLARD-RONDINO, ABIES, pour couvrir les garanties de passif.

Il n'est intervenu à ce jour aucun élément technique nouveau entraînant une modification de la provision au titre de la garantie de passif.

2. Provisions pour gros entretien

En l'absence de travaux de gros entretien à sa charge à court terme, la société n'a pas constitué de provision pour gros entretien.

3. Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au passif du bilan pour un montant de 235.293 € contre 191.626 € au titre de l'exercice précédent, correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisitions des titres de la société Cie Française des Établissements GAILLARD.

Ces frais d'acquisitions sont amortis sur une durée de 5 ans.

2.6 CREANCES ET DETTES

L'évaluation des créances est faite à la valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Le montant de 186.216 € figurant au poste Produits Constatés d'Avance, correspond à la quote-part des loyers et charges immobilières facturés pour les mois de septembre à décembre 2011. Au titre de l'exercice précédent, ce poste s'élevait à 86.206 €.

2.8 COUVERTURE DE TAUX DES DETTES FINANCIERES

Emprunteuse à taux variable dans le cadre de contrats de crédit bail immobiliers, la société BLEECKER est soumise au risque des taux d'intérêts dans le temps.

Afin de limiter ce risque, BLEECKER a souscrit plusieurs instruments de couverture de type CAP, affectés pour partie à la sécurisation de ses propres encours.

La société BLEECKER constate en charge lors de leur souscription les coûts de couverture.

Le notionnel de couverture disponible est délégué aux filiales présentant elles-mêmes une exposition au risque de taux. La quote-part de prime relative aux couvertures ainsi déléguées fait l'objet de refacturation sans marge auprès des filiales concernées.

Les frais d'émission d'emprunts sont constatés en charge

La SA BLEECKER n'a aucun emprunt garanti.

2.9 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Il n'y a pas eu de produits ou de charges exceptionnelles au cours de l'exercice clos au 31 août 2011.

2.10 REGIME SIIC

A la suite de l'exercice de l'option le 1^{er} septembre 2007, pour le régime fiscal des Sociétés d'Investissements Immobiliers (SIIC) de l'article 208-C du Code Général des Impôts, BLEECKER et ses filiales se trouvent soumises à ce régime.

2.11 VALORISATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le montant des valeurs mobilières de placement (VMP) de BLEECKER au 31/08/2011 est de 1.001.000 €, contre 1.000 € au titre de l'exercice précédent.

La valorisation de ces VMP au dernier prix de marché connu à la clôture de l'exercice ressort à un montant de 1.005.773 € contre 1.011 € au titre de l'exercice précédent.

Il en résulte une plus value latente d'un montant de 4.773 € contre 11 € au titre l'exercice précédent.

2.12 NANTISSEMENT DES TITRES DE PARTICIPATION

BLEECKER a consenti des nantisements de titres de participation de certaines de ses filiales au profit d'établissements de crédit dans le cadre de financements d'investissements immobiliers développés par ses filiales.

Il s'agit des titres de participation détenus dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Nombre de titres nantis	% du capital
SARL ANATOLE FRANCE	7.600 parts sociales	100%
SARL BALZAC	6.100 parts sociales	100%
SARL BARTOK	500 parts sociales	100%
SARL BORODINE	5.486.100 parts sociales	100%
SARL BOSSUET	6.100 parts sociales	100%
SARL LULLI	6.100 parts sociales	100%
SARL MAHLER	3.500 parts sociales	100%
SARL MALLARME	6.100 parts sociales	100%
SARL MOLIERE	6.100 parts sociales	100%
SARL MOUSSORGSKI	6.100 parts sociales	100%
SARL ROSTAND	8.100 parts sociales	100%
SARL VERDI	6.100 parts sociales	100%
SARL VIVALDI	8.600 parts sociales	100%
SARL WAGNER	6.500 parts sociales	100%

Des engagements de non cession de titres ont été pris sur les titres des SARL BELLINI, SARL GIDE, SARL RACINE et SARL RAMEAU.

2.13 **REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Aucune rémunération n'a été versée aux Dirigeants de la SA BLEECKER.

II. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>VARIATION CAPITAUX PROPRES</i>	<i>Capital</i>	<i>Prime d'Emission</i>	<i>Ecart d'Equivalence</i>	<i>Réserve Légale</i>	<i>Réserves Règlementées</i>	<i>Autres Réserves</i>	<i>Report à Nouveau</i>	<i>Provisions Règlementées</i>	<i>Résultat de la Période</i>	<i>Capitaux Propres</i>
Au 31 08 2010	18 002 588	-	15 515 436	651 211	5 241 773	9 015	-14 617 661	191 625	15 079 651	40 073 638
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation résultat 2010	-	-	-	23 100	-	-	15 056 551	-	-15 079 651	0
Augmentation de capital	4 500 619	5 976 039	-	-	-	-	-	-	-	10 476 658
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-3 523 345	-3 523 345
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	43 667	-	43 667
Titres mis en équivalence	-	-	27 814 695	-	-	-	-	-	-	27 814 695
Au 31 08 2011	22 503 207	5 976 039	43 330 131	674 311	5 241 773	9 015	438 890	235 292	-3 523 345	74 885 313

IMMOBILISATIONS

Euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	3 534 133	
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 734		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	57 734		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence	83 735 878		114 971 148
Autres participations			
Autres titres immobilisés	4 179 181		
Prêts et autres immobilisations financières	248 675	5 200 002	
Total IV	88 163 733	5 200 002	114 971 148
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	91 756 600	5 200 002	114 971 148

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			3 534 133	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			57 734	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			57 734	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence		83 735 878	114 971 148	
Autres participations				
Autres titres immobilisés			4 179 181	
Prêts et autres immobilisations financières	22 832		5 425 845	
Total IV	22 832	83 735 878	124 576 173	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	22 832	83 735 878	128 168 040	

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	Total I			
Autres immobilisations incorporelles	Total II	30 854		30 854
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 734			57 734
Emballages récupérables et divers				
Total III	57 734			57 734
TOTAL GENERAL (I + II + III)	88 588			88 588

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIR							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établissem. Total I							
Aut. immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
Total III							
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT. GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen- -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

Euros

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	191 626	43 667		235 293
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I	191 626	43 667		235 293
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients	773 058	473 058	773 058	473 058
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II	773 058	473 058	773 058	473 058
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation		189 488		189 488
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	475 058	479 257	475 058	479 257
Autres dépréciations				
Total III	475 058	668 745	475 058	668 745
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 439 742	1 186 470	1 248 116	1 377 096
		479 257	475 058	
<i>Dont dotations et reprises :</i>		706 213	773 058	
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)</i>				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
		217 752	217 752	
Autres immobilisations financières				
		5 208 093	5 208 093	
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
		570 234	570 234	
Autres créances clients				
		279 974	279 974	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
		18 496	18 496	
Taxe sur la valeur ajoutée				
		431 864	431 864	
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
		37 302 724	37 302 724	
Débiteurs divers				
		971 237	971 237	
Charges constatées d'avance				
		14 737	14 737	
Total		45 015 111	45 015 111	
<i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Prêts et avances consenties aux associés</i>		37 302 724		

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
		31 839 876		31 839 876	
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
		88 141		88 141	
Fournisseurs et comptes rattachés					
		946 200	946 200		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
		4 824	4 824		
Impôts sur les bénéfices					
		134 078	134 078		
Taxe sur la valeur ajoutée					
		134 078	134 078		
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		2 123	2 123		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
		60 846 223	36 046 223	24 800 000	
Autres dettes					
		86 749	86 749		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
		186 216	186 216		
Total		94 134 431	37 406 414	56 728 017	
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>					
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>					
<i>(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés</i>		60 846 223			

PRODUITS A RECEVOIR

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/08/2011	31/08/2010
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	94 060	29 105
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 309	
Total	95 369	29 105

CHARGES A PAYER

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/08/2011	31/08/2010
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 357	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	657 273	406 351
Dettes fiscales et sociales	6 947	4 883
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
Total	665 577	411 234

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits constatés d'avance	31/08/2011	31/08/2010
Produits d'exploitation	186 216	86 206
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	186 216	86 206

Charges constatées d'avance	31/08/2011	31/08/2010
Charges d'exploitation	14 737	32 737
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	14 737	32 737

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	39 232 415
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	3 074 997
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
Total (1)	42 307 412

<i>(1) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	39 232 415
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	

Engagements reçus	Montant
Caution bancaire locataire	128 455
Total (2)	128 455

<i>(2) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	

Engagements réciproques	Montant
Total	

INFORMATION SUR LES CONTRATS DE CREDIT BAIL

	Montant
VALEUR D'ORIGINE - Constructions	5 200 350
AMORTISSEMENTS - Cumul exercices antérieurs - Dotation de l'exercice	1 799 935 325 418
<i>Total</i>	2 125 353
REDEVANCES RESTANT A PAYER (en capital) - à 1 an au plus - à plus d'1 an et 5 ans au plus - à plus de 5 ans	346 890 1 519 715 1 208 392
<i>Total</i>	3 074 997

Le prix de levée d'option pour l'ensemble des contrats est de **1.132.552 €**.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

EFFECTIF MOYEN

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	0	0

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Euros

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Immobilisations financières			
Participations	114 971 148		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières	4 179 181		
Total immobilisations	119 150 329		
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	33		
Autres créances	37 302 724		
Capital souscrit, appelé, non versé			
Total créances	37 302 757		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Autres emprunts convertibles			
Emprunts et dettes financières divers	60 846 223		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 860		
Autres dettes			
Total dettes	60 860 083		
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Charges et produits financiers			
Produit financiers	2 494 646		
Charges financières	1 860 616		
Total	4 355 262		

ANNEXE 2

Comptes consolidés au 31 août 2011

I. BILAN CONSOLIDE

	<u>Notes</u>	<u>31 08 2011</u>	<u>31 08 2010</u>
		K € NET IFRS	K € NET IFRS
ACTIF			
ACTIF NON COURANT		378 731	410 706
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾ 10.1.1.1	3 000	3 000
Immobilisations incorporelles		3 000	3 000
Immeubles de placement 10.1.1.2	364 060	400 810
Immobilisations corporelles		364 060	400 810
Autres actifs courants 10.1.1.3	11 671	6 896
Immobilisations financières		11 671	6 896
ACTIF COURANT		33 544	15 954
Actifs destinés à la vente	10.1.1.2	6 512	0
Clients et comptes rattachés	10.1.1.4	9 892	7 327
Avances et acomptes versés	10.1.1.5	217	235
Autres créances non courantes	10.1.1.6	13 377	6 435
Instruments financiers dérivés 10.1.1.7	494	297
Total des actifs non courants		30 491	14 294
Trésorerie et équivalent de trésorerie	10.1.1.8	3 053	1 659
TOTAL ACTIF		412 275	426 660

⁽¹⁾ Il s'agit de la valorisation de la marque BLEECKER ®

	Notes	31 08 2011	31 08 2010
		K € NET IFRS	K € NET IFRS
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
		84 071	45 156
Capital social	10.1.2.1	22 503	18 003
Primes d'émission, de fusion, d'apport		5 976	0
Réserve consolidée Groupe	10.1.2.1	18 736	-11 336
Résultat de l'exercice Groupe		25 668	30 072
CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE			
		72 883	36 739
Résultat intérêts minoritaires		2 474	4 410
Réserve consolidée minoritaire		8 713	4 007
CAPITAUX PROPRES - INTERETS MINORITAIRES			
		11 187	8 417
Passifs financiers non courants	10.1.2.2	247 186	302 415
> <i>Dont emprunts auprès des établissements de crédit</i>		232 109	286 296
> <i>Dont autres</i>		15 077	16 119
Dépôts et cautionnements reçus	10.1.2.3	3 847	4 008
Provisions pour risques et charges	10.1.2.4	473	773
PASSIFS NON COURANTS			
		251 506	307 197
Autres passifs courants	10.1.2.5	52 838	59 883
Passifs financiers courants	10.1.2.2	23 860	14 424
> <i>Dont emprunts auprès des établissements de crédit</i>		22 818	13 466
> <i>Dont autres</i>		1 041	958
PASSIFS COURANTS			
		76 698	74 307
Total général		412 275	426 660

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	31 08 2011	31 08 2010
		K €	K €
COMPTE DE RESULTAT		NET IFRS	NET IFRS
Chiffre d'affaires hors taxes		26 171	25 945
Autres produits		2 787	3 282
Produits opérationnels	10.2.1	28 958	29 227
Charges externes		9 692	9 582
Impôts et taxes		4 078	3 156
Salaires et traitements		0	0
Dotations aux provisions	9.2	1 661	2 218
Autres charges		352	632
Charges opérationnelles	10.2.2	15 783	15 588
Juste valeur des immeubles	9.2	19 834	29 551
Résultat opérationnel avant cessions d'actif	10.2.3	33 009	43 190
Résultat des cessions d'actif		3 729	0
Résultat opérationnel après cessions d'actif		36 738	43 190
Produits des autres valeurs mobilières		32	13
Reprises sur provisions et transferts de charges		300	0
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		8	63
Autres produits financiers		493	231
Produits financiers		833	307
Dotations financières aux provisions			
Intérêts et charges financières		9 627	7 946
Juste valeur des instruments financiers	9.4.4	-198	1 069
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
Charges financières		9 429	9 015
Résultat financier		-8 596	-8 708
Variation du périmètre			0
Produits d'impôt			0
Résultat net		28 142	34 482
Part du Groupe		25 668	30 072
Intérêts minoritaires		2 474	4 410
Résultat par action ^{(1) (2)}		22,82	34,14

(1) Le nombre d'actions BLEECKER SA est au 31 08 2011 de 1 219 686
Le nombre d'actions BLEECKER auto-détenues au 31 08 2011 est de -95 000
Soit un nombre d'actions BLEECKER net de l'auto-détention 1 124 686

(2) Le nombre d'actions BLEECKER SA est au 31 08 2010 de 975 750
Le nombre d'actions BLEECKER auto-détenues au 31 08 2010 est de -95 000
Soit un nombre d'actions BLEECKER net de l'auto-détention 880 750

	31 08 2011	31 08 2010
	K €	K €
État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	NET IFRS	NET IFRS
Résultat net	28 142	34 482
Écarts de conversion		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Frais d'émission de l'augmentation de capital	257	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	257	0
Résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	27 885	34 482
<i>Dont part groupe</i>	25 411	30 072
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	2 474	4 410

III. TABEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en K €)	Notes	31 08 2011	31 08 2010
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société mère		25 668	30 072
Part relative aux intérêts minoritaires		2 474	4 410
Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :			
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé</i>			
<i>Écarts de réévaluation et reprise des réserves de conversion</i>			
<i>Charges / (Produits) d'impôts différés (Plus)/Moins-values sur cessions d'actifs non courant</i>		(4 727)	
<i>Juste valeur des immeubles</i>		(19 834)	(29 551)
<i>Juste valeur des instruments financiers</i>		(198)	1 069
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		3 384	6 000
Variation des autres actifs et passifs courants et non courants	10.3.3	(16 993)	4 207
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(13 609)	10 207
Investissements :			
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>		(1 328)	(7 588)
<i>Acquisitions d'immobilisations financières</i>		(4 775)	(275)
<i>Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>		56 127	0
<i>Acquisitions de filiales (nettes de trésorerie)</i>			0
<i>Produits de cession de filiales (nets de trésorerie)</i>			10 089
<i>Accroissement / (Diminution) de la trésorerie liée aux variations de périmètre</i>		296	957
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		50 320	3 183
<i>Accroissement net / (Diminution nette) des dettes financières courantes et non courantes</i>		(45 793)	(20 531)
<i>Distribution de dividendes au public</i>			
<i>Distribution de dividendes aux associés</i>			
<i>Distribution aux minoritaires</i>			
<i>Augmentation et réduction de capital</i>		10 476	
<i>Variation autres réserves</i>			
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(35 316)	(20 531)
Augmentation nette des comptes de trésorerie		1 394	(7 141)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10.1.1.8	1 659	8 800
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10.1.1.8	3 053	1 659

IV. TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

VARIATION CAPITAUX PROPRES EN K€	Nombre d'actions net d'auto détenion	Capital	Prime de fusion	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Autres réserves consolidées	Résultat de la période	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total
au 31 08 2009	880 750	18 003		651	5 242	9	-3 081	29 059	-43 212	6 671	3 046	9 717
Prime de fusion (pertes intercalaires)										0		0
Augmentation de capital									0	0		0
Autres réserves							-11 536	11 536		0		0
Report à nouveau										0		
distribution dividende											0	0
affectation résultat 2009								-43 212	43 212		0	
Résultat de la période									30 072	30 072	4 410	34 482
Variations de PERIMETRE								-4		-4	961	957
au 31 08 2010	880 750	18 003		651	5 242	9	-14 618	-2 621	30 072	36 739	8 417	45 156
Prime de fusion (pertes intercalaires)												
Augmentation de capital	243 936	4 500	5 976							10 476		10 476
Autres réserves												
Report à nouveau										0		
distribution dividende											0	0
affectation résultat 2010				23			15 058	14 991	-30 072		0	
Résultat de la période									25 668	25 668	2 474	28 142
Variations de PERIMETRE											296	296
au 31 08 2011	1 124 686	22 503	5 976	674	5 242	9	440	12 372	25 668	72 883	11 187	84 071

V. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Préambule

BLEECKER est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris, Compartiment C, code ISIN FR0000062150 – code mnémorique BLEE.

BLEECKER et ses filiales, ci-après "Groupe BLEECKER", s'est spécialisé dans l'immobilier d'entreprise et se développe sur le marché des locaux d'activités, bureaux et plateformes logistiques.

Les comptes consolidés au 31 août 2011 du Groupe BLEECKER ont été arrêtés par le Directoire de BLEECKER le 29 novembre 2011 et présentés au Conseil de Surveillance le 30 novembre 2011.

1 FAITS SIGNIFICATIFS

1.1 ÉVÉNEMENTS SUR LA PERIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010 AU 31 AOUT 2011

Le 13 avril 2011, prise d'effet d'un contrat de garantie de taux (CAP) à 3,75 %, souscrit par BLEECKER le 24 mars 2011 pour le compte de ses filiales. Ce contrat sera en vigueur jusqu'au 13 avril 2016. Son montant notionnel est de 44.160.000 €, il variera en fonction des besoins des filiales ayant eu recours à des financements à taux variable.

Le 24 août 2011, au cours de l'assemblée générale mixte de BLEECKER, les actionnaires ont approuvé l'entrée au capital de la société RGI Investissements SA, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à souscrire en numéraire pour un montant de 10 733 184 euros prime d'émission comprise.

La Société RGI Investissements SA est une société luxembourgeoise contrôlée par la société SEIF SA (ci-après « SEIF ») appartenant au groupe familial de M. Bernard RICCOBONO. Il s'agit d'une structure ad hoc constituée à l'effet de souscrire au capital de BLEECKER.

SEIF, présidée par M. Bernard RICCOBONO, est un acteur européen majeur dans l'imprimerie pour la presse quotidienne.

SEIF est également un acteur français majeur dans la publication d'hebdomadaires spécialisés dans la publication des annonces légales et des appels d'offres.

SEIF a parallèlement à ces activités développé un pôle immobilier.

Cette opération avait reçu préalablement le visa N° 11-361 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 10 août 2011.

RGI Investissements SA a également été nommée membre du Conseil de Surveillance sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, cette nomination est désormais effective.

Le 26 août 2011, le Directoire de BLEECKER a constaté la réalisation de l'augmentation de capital et émission au profit de la société RGI Investissements SA de 243 936 actions nouvelles de 18,45 euros de valeur nominale avec une prime d'émission de 25,55 euros par action.

A l'issue de cette opération, le capital social de BLEECKER s'élève à la somme de 22.503.206,70 €, il est divisé en 1.219.686 actions de 18,45 € de valeur nominale.

1.1.1 TRAVAUX DE RENOVATION

Les travaux de rénovation de l'immeuble sis 10 Rue Lafayette à PARIS (75009) appartenant à la SARL MALLARME se sont achevés le 28 février 2011. Cet immeuble est loué à 87%.

1.1.2 CESSION D'ACTIFS IMMOBILIERS

Au cours de l'exercice, la SCI CHATEAUDUN, filiale à 50 % de BLEECKER a cédé son actif immobilier sis 52 rue de Châteaudun à PARIS (75009), moyennant le prix de 56 M€.

La SARL CORNEILLE, filiale à 100 % de BLEECKER a signé le 28 juillet 2011 une promesse de vente sous conditions suspensives portant sur son bien immobilier sis à PERIGUEUX (24) 24 et 26 cours Fénélon. La réalisation de la vente a eu lieu postérieurement à la clôture de l'exercice, le 12 octobre 2011.

1.1.3 LIVRAISON D'IMMEUBLES

La SARL GIDE, filiale BLEECKER à 100 %, a procédé, le 1^{er} avril 2011, à la réception, après restructuration, de son immeuble situé 9, rue d'Athènes à PARIS (75009). Cet immeuble est loué aux termes d'un bail commercial depuis le 11 avril 2011.

1.1.4 PROMESSE DE VENTE (Acquisition)

Le 4 août 2011, BLEECKER a signé une promesse de vente portant sur l'acquisition d'un immeuble parisien de bureaux d'une valeur de 52 millions d'euros, moyennant le versement d'une indemnité d'immobilisation de 5,2 M€. Cette promesse sera réitérée soit par BLEECKER, soit par une filiale contrôlée.

1.1.5 BAUX ET GARANTIE LOCATIVE

La légère progression du chiffre d'affaires (26,171 M€ contre 25,945 M€ pour l'exercice précédent) s'explique (i) par une stagnation au global des actifs stables déjà référencés au 31/08/2010 (ii) la livraison et la prise d'effet sur l'exercice du bail de l'immeuble de bureaux 9 rue d'Athènes (75009 – Paris) propriété de la SARL GIDE (iii) la cession en décembre 2009, de l'actif immobilier (locaux d'activités) sis à SATOLAS et BONCE (38) propriété de la SARL SAINT SAENS,(iv) puis la cession en mai 2011 de l'immeuble propriété de la SCI CHATEAUDUN sis 52-54 rue Châteaudun à PARIS (75009).

1.1.6 TITRES DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice, le Groupe BLEECKER a porté la participation qu'elle détient au travers de sa filiale la SARL BOSSUET, dans la SCI CARRE BOSSUET, de 99,99% à 100%.

1.1.7 MISE EN PLACE DE FINANCEMENTS BANCAIRES

Le Groupe BLEECKER a mis en place au cours de l'exercice, 2 nouveaux financements bancaires représentant 3,820 M€.

1.1.8 COMPTES COURANTS D'ASSOCIES BLOQUES

Les comptes courants d'associés des sociétés THALIE et AM DEVELOPPEMENT, respectivement de 14,4 M€ et 10,4 M€ sont demeurés bloqués sur l'exercice.

1.1.9 REMBOURSEMENTS ANTICIPES DE PRETS BANCAIRES

Dans le cadre de la cession de l'actif immobilier propriété de la SCI CHATEAUDUN évoqué au paragraphe 1.1.2, nous avons procédé au remboursement du prêt bancaire qui finançait ce bien, pour un montant de 35,4M€.

1.1.10 OPERATIONS SUR LE CAPITAL DES FILIALES DU GROUPE BLEECKER

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2011, le capital social effectif de la SARL GIDE, a été augmenté d'une somme de 3.420.575 € en numéraire pour être porté à 5.429.000 €. Cette augmentation de capital a été réalisée par élévation de 560,75 € de la valeur nominale des 6.100 parts sociales composant le capital social et intégralement détenues par BLEECKER. Le capital social effectif s'élève à ce jour à la somme de 5.429.000 €, il est divisé en 6.100 parts sociales de 890 €.

1.1.11 CONTRAT DE PROMOTION IMMOBILIERE

La SCI NEFLIER a confié en avril 2011, à un promoteur la construction d'un bâtiment à usage de bureaux d'une surface d'environ 852 m². Il s'agit de la réalisation d'un second bâtiment sur son site de PESSAC (33660). Un contrat de bail commercial portant sur l'intégralité de ce bâtiment a également été signé.

1.1.12 VERIFICATION DE COMPTABILITE

Au cours de l'exercice la SARL ROSTAND a fait l'objet de vérification de comptabilité portant sur les exercices clos les 31.08.2008, 31.08.2009 et 31.08.2010. Ce contrôle s'est conclu le 24 mars 2011, sans rectification.

1.2 ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 AOÛT 2011

Le 1^{er} septembre 2011, la ligne de crédit dont bénéficie BLEECKER a été reconduite pour une durée de 5 ans, pour un montant de 39 M€.

Les comptes courants des sociétés THALIE et AM DEVELOPPEMENT sont maintenus, à hauteur respectivement de 14 M€ et 10 M€, dans le cadre du renouvellement de cette ligne de crédit. Ils pourront être remboursés en cas de cession d'actif, conformément aux conditions de la ligne de crédit.

Le 12 octobre 2011, le Groupe BLEECKER a cédé un actif immobilier moyennant le prix de 6,5 M€.

Le 17 novembre 2011, la SCI NEFLIER, filiale à 50 % de BLEECKER, a procédé, à la réception, du bâtiment à usage de bureaux d'une surface d'environ 852 m² situé à PESSAC (33660), objet du contrat de promotion signé en avril dernier. Cet immeuble est intégralement loué.

2 EVOLUTION DU CAPITAL

	Nb actions	Nominal €	Capital €
Nombre d'actions autorisées, émises et mises en circulation au 31/08/2010	975 750	18,45	18 002 587,50
Émission de 243 936 actions nouvelles	243 936	18,45	4 500 619,20
Nombre d'actions autorisées, émises et mises en circulation au 31/08/2011 (*)	1 219 686	18,45	22 503 206,70

(*) dont 95 000 actions BLEECKER auto-détenues.

3 COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital social est fixé à vingt deux millions cinq cent trois mille deux cent six euros et soixante dix centimes (22 503 206,70 €). Il est divisé en un million deux cent dix neuf mille six cent quatre vingt six (1.219.686) actions d'une valeur nominale de dix huit euros et quarante cinq centimes (18,45 €), entièrement libérées, toutes de même catégorie.

A ce jour :

BLEECKER détient 95 000 de ses propres actions soit 7,79 % du capital.

Les membres du Directoire détiennent 427 526 actions BLEECKER, soit 35,05 % du capital et des droits de vote calculés en tenant compte des actions auto-détenues.

Les membres du Conseil de Surveillance détiennent 267 576 actions BLEECKER, soit 21,94 % du capital et des droits de vote calculés en tenant compte des actions auto-détenues.

Au cours de l'exercice, la Société a été informée du franchissement de seuils légaux suivants :

NOM	Date du courrier	Seuils légaux franchis à la hausse	Seuil légal franchi à la baisse	Nbre de titres détenus	% du Capital et des droits de vote (**)
RGI Investissements SA	29 08 2011 (*)	5, 10, 15 %		243 936	19,99
Aurélie Giraud	30 08 2011 (**)		15 %	168 810	13,84
Muriel Marcilhacy-Giraud	29 08 2011 (**)		20 %	213 262 (1)	17,48
Philippe Bucheton	29 08 2011 (**)		20 %	214 264 (2)	17,57

(*) Ces franchissements de seuil sont consécutifs à l'émission de 243 936 actions dans le cadre de l'augmentation de capital décidée par l'AGM du 24 août 2011 et dont la réalisation a été constatée par le Directoire le 26 août 2011.

(**) Est pris en compte l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions auto-détenues.

(3) Directement et indirectement, par l'intermédiaire de la SARL THALIE que Mme Marcilhacy-Giraud contrôle.

(4) Directement et indirectement, par l'intermédiaire de la SAS AM Développement que M. Philippe Bucheton contrôle.

4 EVOLUTION DU COURS DU TITRE BLEECKER

	du 01 09 2007 au 31 08 2008	du 01 09 2008 au 31 08 2009	du 01 09 2009 au 31 08 2010	du 01 09 2010 au 31 08 2011
Cours +haut	54,50 €	48,27 €	48,00 €	46,00 €
Cours +bas	33,36 €	33,30 €	37,21 €	36,00 €

164 titres ont été échangés au cours de l'exercice (Source : Euronext Paris SA).

5 DIVIDENDES

Aucune distribution de dividendes n'a été décidée au cours de l'exercice.

6 PARTIES LIEES

6.1 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

	31 08 2011	31 08 2010
Rémunération du Directoire		
Salaires bruts	0	0
Rémunération du Conseil de surveillance		
Salaires bruts	0	0
Jetons de présence	0	0

6.2 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Sont considérées "parties liées" les personnes morales dont les dirigeants et associés directs ou indirects sont communs avec ceux de BLEECKER. Il s'agit essentiellement de la société SINOUE IMMOBILIER, majoritairement contrôlée par Mme Muriel MARCILHACY-GIRAUD, Président du Directoire, et M. Philippe BUCHETON, Directeur Général et membre du Directoire, de la société AM DEVELOPPEMENT, majoritairement contrôlée par M. Philippe BUCHETON et de la société THALIE, majoritairement contrôlée par Mme Muriel MARCILHACY-GIRAUD :

- Le Groupe BLEECKER maintient le schéma d'externalisation de l'asset management et de la gestion locative de ses actifs immobiliers, confiés à la société SINOUE IMMOBILIER qui assure au profit de BLEECKER et de ses filiales, à des conditions normales de marché, des prestations d'asset management et de gestion locative. Les rémunérations facturées pendant l'exercice clos le 31 août 2011, s'élèvent à 5.148.909 € HT au titre de l'asset management et à 646.982 € HT au titre de la gestion locative.
- La SARL MOLIERE, propriétaire de l'ensemble immobilier sis 39 avenue George V à PARIS (75008), filiale à 100% de BLEECKER, a consenti à la SNC SINOUE IMMOBILIER un bail commercial à effet du 01.09.2008 pour une surface de 2516 m² environ, d'une durée de 9 ans fermes. La SARL MOLIERE a obtenu, sur l'exercice, que la durée du bail soit portée à 12 ans fermes en contrepartie d'une option d'achat, pour un prix à dire d'expert, et d'un droit de préférence, sur l'ensemble immobilier propriété de la SARL MOLIERE. Par ailleurs, le bail consenti à SINOUE IMMOBILIER a été réduit, à sa demande de 548 m² environ et le loyer annuel corrélativement ramené à 2.278.370,07€ HT. Un nouveau bail commercial a été mis en place sur l'exercice au profit de la SARL GRIKOS, filiale indirecte de THALIE et AM DEVELOPPEMENT, moyennant un loyer annuel de 240 000 € HT.
- Depuis le 1^{er} octobre 2008, le siège social de BLEECKER et ses filiales est situé au 39 avenue George V à PARIS (75008). La SNC SINOUE IMMOBILIER a consenti des contrats de domiciliation au profit de BLEECKER et de ses filiales, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 1.600 € HT par domiciliation. Le montant total facturé au titre de la période s'élève à 51.202 € HT.
- La SARL ROSTAND, propriétaire d'un ensemble immobilier sis 8 rue de Hanovre à PARIS (75002), filiale à 100% de BLEECKER, a consenti à la SNC SINOUE IMMOBILIER un bail commercial d'une durée de 9 ans à effet du 01.01.2009, portant actuellement sur une surface de 69 m² environ à usage de bureaux, Le loyer annuel actuel s'élève à 14.177€ HT.

- Les comptes courants des SARL THALIE et SAS AM DEVELOPPEMENT ouverts dans les livres de BLEECKER, ont été bloqués sur l'exercice dans les conditions suivantes :
 - montants bloqués:
 - SARL THALIE : 14,4 M€
 - SAS AM DEVELOPPEMENT : 10,4 M€
 - BLEECKER avait la faculté, à son initiative, de procéder à un remboursement anticipé total ou partiel de ces comptes courants si elle le juge utile,
 - rémunération : taux annuel EURIBOR 3 mois + 1,25.

Toute somme excédant les montants ci-dessus bloqués, versée au crédit des comptes courants des SARL THALIE et SAS AM DEVELOPPEMENT ouverts dans les livres de BLEECKER, sera rémunérée sur la base du taux maximal d'intérêts fiscalement déductibles pour les comptes d'associés.

Les intérêts versés sur l'exercice au titre des comptes courants bloqués et non bloqués des sociétés THALIE et AM DEVELOPPEMENT, s'élèvent respectivement à 746 701,07 € et 259 906,48 €.

7 ENGAGEMENTS DE BLEECKER

7.1 HYPOTHEQUES

Les principaux engagements donnés par les filiales de BLEECKER sont des hypothèques en garantie des emprunts souscrits auprès des établissements de crédit.

Sociétés dont les biens immobiliers sont grevés d'une hypothèque	Prêts hypothécaires en cours	Tirages des prêts réalisés	Tirages à appeler	Capital restant dû sur les prêts hypothécaires au 31 08 2011
SARL ANATOLE FRANCE	11 060 000 €	11 060 000 €	0 €	9 465 050 €
SARL BARTOK	22 125 000 €	22 125 000 €	0 €	18 982 778 €
SARL BELLINI	2 842 000 €	2 842 000 €	0 €	2 677 000 €
SARL BORODINE	10 575 000 €	10 575 000 €	0 €	9 254 666 €
SCI CARRE BOSSUET	12 000 000 €	12 000 000 €	0 €	9 841 931 €
SARL CORNEILLE	5 000 000 €	5 000 000 €	0 €	3 874 795 €
SCI CROIX DU SUD	7 640 000 €	7 640 000 €	0 €	7 220 000 €
SARL GIDE	8 110 000 €	8 110 000 €	0 €	7 750 000 €
SNC DES ETOILES	11 775 000 €	11 775 000 €	0 €	8 806 073 €
SARL MAHLER	10 600 000 €	10 600 000 €	0 €	10 600 000 €
SARL MALLARME	7 600 000 €	7 600 000 €	0 €	7 143 126 €
SARL MOLIERE	60 500 000 €	60 500 000 €	0 €	58 533 750 €
SARL MOUSSORGSKI	10 000 000 €	10 000 000 €	0 €	9 436 465 €
SCI NEFLIER	10 250 000 €	10 082 000 €	168 000 €	9 080 842 €
SCI PARC DU SEXTANT	4 300 000 €	4 251 489 €	0 €	4 122 490 €
SARL RACINE	5 000 000 €	5 000 000 €	0 €	4 716 000 €
SARL RAMEAU	5 500 000 €	5 500 000 €	0 €	3 994 615 €
SARL RAVEL	8 400 000 €	8 400 000 €	0 €	6 440 000 €
SARL ROSTAND	11 857 500 €	11 857 500 €	0 €	10 740 102 €
SARL VIVALDI	7 632 317 €	5 174 500 €	0 €	4 876 966 €
SARL WAGNER	22 588 684 €	15 314 400 €	0 €	14 433 822 €
	255 355 501 €	245 406 889 €	168 000 €	221 990 471 €

7.2 NANTISSEMENTS DE TITRES DE PARTICIPATION

BLEECKER et/ou ses filiales ont consenti des nantisements de titres de participation de leurs filiales au profit d'établissements de crédit dans le cadre de financements d'investissements immobiliers développés par ses filiales.

Il s'agit des titres de participation des sociétés consolidées suivantes :

Sociétés	Nombre de titres nantis	% du capital
SARL ANATOLE FRANCE	7.600 parts sociales	100%
SARL BALZAC	6.100 parts sociales	100%
SARL BARTOK	500 parts sociales	100%
SARL BORODINE	5.486.100 parts sociales	100%
SARL BOSSUET	6.100 parts sociales	100%
SARL LULLI	6.100 parts sociales	100%
SARL MAHLER	3.500 parts sociales	100%
SARL MALLARME	6.100 parts sociales	100%
SARL MOLIERE	6.100 parts sociales	100%
SARL MOUSSORGSKI	6.100 parts sociales	100%
SARL ROSTAND	8.100 parts sociales	100%
SARL VERDI	6.100 parts sociales	100%
SARL VIVALDI	8.600 parts sociales	100%
SARL WAGNER	6.500 parts sociales	100%
SCI CARRE BOSSUET	180.100 parts sociales	100%
SCI DE LA CROIX DU SUD	65 parts sociales	65%
SNC DES ETOILES	51 parts sociales	51%
SCI PARC DU SEXTANT	715 parts sociales	65%

Des engagements de non cession de titres ont été pris sur les titres des SARL BELLINI, SARL GIDE, SARL RACINE et SARL RAMEAU et SCI NEFLIER.

7.3 CAUTIONS BANCAIRES DONNEES

Cautions bancaires données par BLEECKER et ses filiales : Néant

7.4 CAUTIONS BANCAIRES RECUES

Cautions bancaires reçues par BLEECKER et ses filiales :

Sociétés	Montant	Objet
BLEECKER	128 455 €	Cautions bancaires locataires
SARL BARTOK	321 888 €	Cautions bancaires locataires
SCI CARRE BOSSUET	626 402 €	Caution bancaire locataire
SCI DE LA CROIX DU SUD	136 794 €	Caution bancaire locataire
SARL MALLARME	74 100 €	Caution bancaire locataire
SARL RAVEL	42 688 €	Caution bancaire locataire

7.5 PROMESSES DE VENTE

Le 4 août 2011, BLEECKER a signé une promesse de vente portant sur l'acquisition d'un immeuble parisien de bureaux d'une valeur de 52 millions d'euros. Cette promesse pourra être réitérée soit par BLEECKER, soit au profit d'une filiale contrôlée, soit d'un crédit-bailleur.

7.6 COVENANTS

La gestion du risque de liquidité s'effectue au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence d'une ligne de crédit disponible et de la diversification des ressources. Elle est assurée à moyen et long terme dans le cadre de plans pluriannuels de financement et, à court terme, par le recours à une ligne de crédit confirmée. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Dans le cadre de certains de ses financements, la Société est soumise aux *covenants* usuels suivants :

- le Loan to Value (LTV), soit le montant de la dette rapporté à la valeur des actifs ; 9 sociétés du Groupe BLEECKER sont concernées par ce *covenant*, le ratio à respecter se situant dans une fourchette de 70% à 81% au maximum selon les engagements contractuels ; les tests sont réalisés, selon les financements, tous les 2 ans, annuellement ou semestriellement ;
- l'Interest Coverage Ratio (ICR), correspondant au ratio de couverture des frais financiers par le résultat d'exploitation ; 6 sociétés du Groupe BLEECKER sont concernées par ce *covenant*, le ratio à respecter se situant dans une fourchette de 120% à 160% au minimum selon les engagements contractuels ; les tests sont réalisés, selon les financements, semestriellement ou trimestriellement ;
- le Debt Service Coverage Ratio (DSCR), représentant le cash flow généré pour servir la charge de sa dette ; 6 sociétés du Groupe BLEECKER sont concernées par ce *covenant*, le ratio à respecter se situant dans une fourchette de 110% à 120% au minimum selon les engagements contractuels ; les tests sont réalisés, selon les financements, annuellement ou trimestriellement.

L'ensemble de ces *covenants* était respecté au 31 août 2011, étant précisé que :

- s'agissant du ratio LTV, au cours du dernier test, le ratio le plus élevé constaté par 5 des sociétés concernées était de 74.5% (lors du dernier test en date du 30 avril 2011) alors que le ratio contractuel qu'elles étaient tenues de respecter était de 80% au maximum ;
- s'agissant du ratio ICR, au cours du dernier test, le ratio le moins élevé constaté par l'une des sociétés concernées était de 174% (lors du dernier test en date du 26 juillet 2011) alors que le ratio contractuel qu'elle était tenue de respecter était de 120% au minimum ;
- s'agissant du ratio DSCR, au cours du dernier test, le ratio le moins élevé constaté par 2 des sociétés concernées était de 120% (lors du dernier test en date du 16 août 2011), correspondant au ratio contractuel qu'elles étaient tenues de respecter au minimum.

8 BASE DE PREPARATION, D'EVALUATION, JUGEMENT ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des immeubles de placement, des valeurs mobilières de placement, des instruments financiers dérivés, et des instruments financiers détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne :

- la valorisation des immeubles de placement,
- la valeur de marché des instruments dérivés,
- les provisions,
- les charges locatives, taxes et assurances lorsque leur montant n'est pas définitivement connu à la clôture.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Toutefois, en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les résultats pourraient différer des estimations actuelles.

9 PRINCIPES GENERAUX DE CONSOLIDATION

9.1 REFERENTIEL

Les comptes consolidés de BLEECKER et de l'ensemble de ses filiales sont établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) telles qu'approuvées par l'Union européenne et applicables au 31 août 2011. Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BLEECKER et de l'ensemble des filiales au 31 août 2011, ainsi que les intérêts dans les entreprises associées ou les coentreprises.

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception notamment des immeubles de placement, des actifs disponibles à la vente, des instruments dérivés et des valeurs mobilières de placement, évalués à la juste valeur.

Les normes IAS 39 sur les instruments financiers « Comptabilisation et évaluation », IAS 40 « Immeubles de placement », et IFRS 5 « Actifs destinés à la vente » sont notamment appliquées.

9.2 PRESENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Plusieurs reclassements d'éléments ont été opérés dans la présentation des états financiers consolidés au 31 août 2011.

Les reclassements majeurs dans la présentation sont les suivantes :

- bilan :
 - les actifs destinés à la vente sont regroupés en actifs courants,
- compte de résultat :
 - les dotations aux amortissements sont regroupées sur la ligne intitulée « Juste valeur des immeubles ».

9.3 AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS DES NORMES IFRS APPLICABLES A COMPTER DES EXERCICES OUVERTS LE 1^{ER} JANVIER 2010

Les amendements et interprétations d'application obligatoire à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2010, concernant les améliorations des IFRS publiées en avril 2009, ont été pris en compte et sont sans incidence significative sur les comptes du Groupe BLEECKER au 31.08.2011.

9.4 METHODES DE CONSOLIDATION

L'ensemble des filiales de BLEECKER entre dans le périmètre de consolidation et est consolidé par intégration globale en raison du contrôle exclusif direct ou indirect de BLEECKER.

9.4.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend 37 sociétés au 31 août 2011.

Sauf mention expresse, les pourcentages des droits de vote sont identiques à la quote-part de capital détenue.

(*)IG : Intégration Globale

NOM	N° SIREN	Siège	% contrôle		Méthode de consolidation*		% Intérêts		
			31 08 2011	31 08 2010	31 08 2011	31 08 2010	31 08 2011	31 08 2010	
BLEECKER SA	572 920 650	Paris	Société consolidante						
ANATOLE FRANCE SARL	435 373 469	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
BALZAC SARL	435 371 547	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
SNC LES ETOILES	440 603 678	Paris	51	51	IG	IG	51	51	
BARTOK SARL	444 344 246	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
BELLINI SARL	501 474 159	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
BORODINE SARL	502 729 551	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
BOSSUET SARL	440 187 086	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
SCI CARRE BOSSUET	478 314 628	Paris	100	99.99	IG	IG	100	99.99	
BRAHMS SARL	437 695 273	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
SCI NEFLIER	451 340 301	Paris	50	50	IG	IG	50	50	
CORNEILLE SARL	435 372 412	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
DUMAS SARL	440 165 504	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
SCI ARGONNE PARK	503 943 169	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
GIDE SARL	435 372 875	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
LULLI SARL	437 952 096	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
MAHLER SARL	444 344 436	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
MALLARME SARL	440 193 795	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
MOLIERE SARL	435 372 826	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
MOUSSORGSKI SARL	440 259 380	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
MOZART SARL	440 259 521	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
SCI PARC DU SEXTANT	491 500 229	Paris	65	65	IG	IG	65	65	
PROUST SARL	435 373 485	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
SCI DE LA CROIX DU SUD	498 907 005	Paris	65	65	IG	IG	65	65	
RACINE SARL	435 373 519	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
RAMEAU SARL	437 951 767	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
SCI DU RATEAU	504 235 342	Paris	50	50	IG	IG	50	50	
RAVEL SARL	437 936 727	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
ROSTAND SARL	440 182 913	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
SAINT-SAENS SARL	501 492 474	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
STRAUSS SARL	444 344 311	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
TCHAIKOVSKI SARL	440 252 351	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
SCI CHATEAUDUN	492 977 848	Paris	50	50	IG	IG	50	50	
VARESE SARL	444 351 415	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
VERDI SARL	440 233 799	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
VIVALDI SARL	437 968 316	Paris	100	100	IG	IG	100	100	
WAGNER SARL	444 344 105	Paris	100	100	IG	IG	100	100	

9.4.2 RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION ET ELIMINATIONS

9.4.2.1 *Retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux*

Les règles et méthodes appliquées par les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation font l'objet de retraitements pour les rendre homogènes avec celles du Groupe BLEECKER.

9.4.2.2 *Opérations réciproques*

Les opérations réciproques ainsi que les éventuels résultats de cessions résultant d'opérations entre les sociétés consolidées sont éliminés.

9.5 METHODES COMPTABLES

9.5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont constituées de la marque BLEECKER valorisée à l'origine par un expert indépendant. Des tests de dépréciation sont réalisés en comparaison avec la valeur économique, ces tests sont déterminés selon les mêmes méthodes que celles retenues par l'expert indépendant.

9.5.2 IMMEUBLES DE PLACEMENT (IAS 40)

Les immeubles de placement sont principalement des immeubles destinés à la location pour en retirer des loyers et non pour leur utilisation à des fins de production de biens ou de fourniture de services ou à des fins administratives.

Les contrats de biens acquis en crédit-bail s'analysent comme des contrats de location financement et sont inscrits à l'actif du bilan, et les emprunts correspondant sont repris au passif dans les dettes financières.

Corrélativement, les redevances sont annulées et la charge financière liée au financement ainsi que la juste valeur du bien sont constatées conformément aux méthodes comptables du Groupe BLEECKER.

En application de la norme IAS 40, le Groupe BLEECKER a opté pour la méthode de la juste valeur en tant que méthode permanente et valorise son patrimoine en exploitation en conséquence. La juste valeur des actifs en exploitation est déterminée sur la base d'expertises indépendantes donnant des évaluations hors droits d'enregistrement. L'évaluation des actifs du Groupe BLEECKER repose sur des rapports d'expertises effectuées au cours du deuxième semestre de l'exercice par un expert indépendant, Cushman & Wakefield Expertise (C&K Expertise) 11-13 Avenue de Friedland à PARIS (75008).

La juste valeur des immeubles de placement, établie par un expert indépendant, est définie en conformité avec la Charte de l'Expertise en Evaluation Immobilière et suivant les principes contenus dans le RICS Appraisal and Valuation Standards, publié par la Royal Institution of Chartered Surveyors (le Red Book) et les règles en vigueur en France telles que définies dans la Charte de l'Expertise en Evaluation Immobilière.

Le patrimoine du groupe BLEECKER se compose essentiellement de bureaux, d'entrepôts, locaux à usage mixte (bureaux, locaux d'activités, entrepôts). Pour chacun de ces biens immobiliers, le taux de rendement des revenus locatifs retenu par l'expert indépendant dépend de la surface des biens, de leur localisation géographique et de leur état.

- Les bureaux ont un taux de rendement compris entre 5 % et 8,25 %,
- les entrepôts ont un taux de rendement compris entre 7,50 % et 8,75 %,
- les biens à usage mixte ont un taux de rendement compris entre 4,22 % et 8,75 %.

L'expert indépendant, établi à titre indicatif une étude du marché immobilier se référant aux transactions intervenues sur la commune du bien et fait ressortir la valeur locative estimée en fonction de la superficie et de l'année de construction du ou des immeubles.

Les coûts des travaux à réaliser dans le cadre des justes valeurs retenues au 31 août 2011 sont appréhendés économiquement.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur à dire d'expert, conformément à l'IAS 40. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant constitutif des actifs.

9.5.3 ACTIFS DESTINES A LA VENTE (IFRS 5)

Conformément à la norme IFRS 5, lorsque le Groupe BLEECKER s'est engagé à céder un actif ou un groupe d'actifs, le Groupe BLEECKER le classe en tant qu'actif détenu en vue de la vente, en actif courant au bilan pour sa dernière juste valeur connue.

Les immeubles inscrits dans cette catégorie continuent à être évalués selon la méthode de la juste valeur de la manière suivante :

Immeubles mis en vente en bloc : valeur d'expertise en bloc hors droits, sous déduction des frais et commissions nécessaires à leur cession.

Immeubles sous promesse de vente : valeur de vente inscrite dans la promesse de vente sous déduction des frais et commissions nécessaires à leur cession.

Immeubles mis en vente par lots : valeur d'expertise en lots après prise en compte des divers coûts, délais et aléas qui seront supportés du fait de leur commercialisation.

Cette méthode n'a pas eu lieu à s'appliquer au titre de la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010. Toutefois, elle s'est appliquée au titre de l'exercice clos le 31 août 2011.

9.5.4 INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 39)

Le Groupe BLEECKER applique la norme IAS 39.

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés. Après la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs sont comptabilisés à la juste valeur.

Pour les actifs et passifs financiers tels que les actions cotées qui sont négociées activement sur les marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture.

Pour les autres actifs et passifs financiers tels que les dérivés de gré à gré (caps), et qui sont traités sur des marchés actifs, la juste valeur fait l'objet d'une estimation établie selon des modèles communément admis et généralement effectuée par les établissements bancaires ayant servi d'intermédiaires.

Les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle.

A ce titre, les emprunts sont évalués à leur coût historique amorti.

L'impact lié à la couverture de taux a été comptabilisé au compte de résultat en diminution des charges pour un montant de 198 K€. Ce gain résulte pour partie de l'application technique de la valorisation des produits de couverture de taux au 31 août 2011.

Le portefeuille de contrats « CAP » dégage une perte globale de 677 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2011, décomposée en :

. Impact lié à la juste valeur des instruments de couvertures :	198 K€
. Primes décaissées durant l'exercice :	875 K€
. Produits de couverture enregistrés :	0 K€

La juste valeur du contrat est déterminée par un prestataire extérieur utilisant le modèle de Black & Scholes, prenant comme hypothèse que le taux est déterministe.

Les différents facteurs utilisés dans ce modèle sont les suivants :

- la valeur du taux de référence,
- le temps restant avant échéance de l'option,
- le prix d'exercice (strike),
- le taux d'intérêt sans risque,
- la volatilité du taux de référence.

La volatilité utilisée pour la valorisation des caps est la volatilité implicite observée sur les marchés.

Le Groupe BLEECKER a mis en place une politique de couverture des risques de hausse des taux d'intérêts. Les instruments choisis n'exposent pas le groupe au risque de baisse des taux.

Actuellement, la projection d'une année d'intérêts financiers sur les crédits à taux variable, au taux Euribor 3 mois du 31 août 2011 (soit 1,542%), n'est pas compensée par les instruments en place.

L'analyse de sensibilité démontre que sur l'exercice à venir, une augmentation de l'Euribor 3 mois de 1% ferait varier les charges financières brutes de produits de couverture de +36,1% sur l'ensemble des dettes à taux variables. Dans un contexte de taux historiquement bas, la politique de couverture en place ne permet pas de générer un produit de couverture équivalent aux charges simulées.

A compter d'un EURIBOR à 5,542%, qui serait à l'origine d'une hausse des charges financières brutes de 144,3 %, le dispositif de couverture commencerait à s'appliquer de façon significative.

9.5.5 STOCKS

L'activité du Groupe BLEECKER est une activité de foncière et les projets développés ont une vocation patrimoniale. De ce fait il n'existe pas de stocks.

9.5.6 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

Les créances clients et comptes rattachés correspondent aux créances clients retraitées des prestations intra-groupes, et aux comptes courants débiteurs retraités des comptes courants de BLEECKER dans les sociétés du groupe.

Les autres créances à moins d'un an résultent des créances fiscales, sociales, sur cessions d'immobilisations et sur débiteurs divers.

9.5.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Ce poste comprend les valeurs mobilières de placement et les disponibilités évaluées à leur juste valeur au 31 août 2011.

9.5.8 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés part Groupe s'élèvent à 72 883 K€ contre 36 739 K€ au titre de l'exercice précédent. Cette variation s'explique, pour l'essentiel, par l'augmentation de la valorisation des actifs immobiliers (impact de la norme IAS 40) et par l'augmentation du capital social réalisée le 26 août 2011.

Conformément à la norme IAS 32, les titres auto-détenus par le Groupe BLEECKER sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, et ce quelle que soit la catégorie dans laquelle ils ont été affectés dans les comptes sociaux (titres immobilisés ou valeurs mobilières de placement). Le produit ou la perte sur la cession éventuelle des actions auto-détenues est imputé directement sur les capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Lors de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2010, au cours de l'Assemblée Générale Mixte tenue le 10 février 2011, aucune distribution de dividendes n'a été décidée.

9.5.9 AVANTAGES AU PERSONNEL

Au 31 août 2011, le Groupe BLEECKER n'emploie pas de salarié. Il n'existe pas d'avantages au personnel.

9.5.10 PROVISIONS ET PASSIFS NON FINANCIERS EVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation de BLEECKER. Elles sont actualisées le cas échéant sur la base d'un taux avant impôt qui reflète les risques spécifiques du passif.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel celles constituées dans le cadre de litiges opposant le Groupe BLEECKER à des tiers.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

9.5.11 IMPOTS

9.5.11.1 Régime S.I.I.C

A la suite de l'exercice de l'option pour le régime fiscal des SIIC, depuis le 1^{er} septembre 2007, le Groupe BLEECKER est soumis à une fiscalité spécifique liée au régime SIIC.

L'option au régime SIIC a entraîné l'exigibilité immédiate d'un impôt de sortie au taux réduit de 16,5% sur les plus-values latentes relatives aux immeubles et aux titres de sociétés de personnes non soumises à l'impôt sur les sociétés. Le montant de l'impôt de sortie calculé au 31 août 2007 est de 4 527 K€, payable en 4 annuités. Les 4 annuités de 1 132 K€ chacune ont été versées le 14 décembre 2007, le 15 décembre 2008, 15 décembre 2009 et le 15 décembre 2010.

Les résultats relevant du régime SIIC sont exonérés d'impôt sous certaines conditions de distribution. Toutefois, pour les sociétés nouvellement acquises, il est calculé au taux de 19% une charge d'impôt correspondant au montant de la taxe de sortie que ces sociétés devront acquitter au moment de leur option pour le régime SIIC, cette option rentrant dans la stratégie d'acquisition.

9.5.12 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

9.5.12.1 Le risque de taux d'intérêt

Essentiellement emprunteur à taux variable, le Groupe BLEECKER est soumis au risque de hausse des taux d'intérêt dans le temps.

Afin de limiter ce risque, le Groupe BLEECKER a souscrit plusieurs instruments de couverture de type CAP.

9.5.12.2 Les risques de marché

La détention d'actifs immobiliers destinés à la location expose le Groupe BLEECKER au risque de fluctuation de la valeur des actifs immobiliers et des loyers.

Toutefois, cette exposition est atténuée car :

- les actifs sont essentiellement détenus dans une perspective de long terme et valorisés dans les comptes pour leur juste valeur.
- les loyers facturés sont issus d'engagements de location dont la durée et la dispersion sont susceptibles d'atténuer l'effet des fluctuations du marché locatif.

9.5.12.3 *Le risque de liquidité*

La gestion du risque de liquidité s'effectue au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence d'une ligne de crédit disponible et de la diversification des ressources. Elle est assurée à moyen et long terme dans le cadre de plans pluriannuels de financement et, à court terme, par le recours à une ligne de crédit confirmée.

9.5.12.4 *Le risque de contrepartie*

Bénéficiant d'un portefeuille de clients diversifié et de qualité, le Groupe BLEECKER n'est pas exposé à des risques significatifs. Dans le cadre de son développement, le Groupe BLEECKER veille à acquérir des actifs dont la situation locative est appréciée notamment sur des critères de sélection des locataires et des sûretés fournies par ces derniers. Lors des relocations, une analyse de la solidité financière est menée.

Les procédures de sélection des locataires et de recouvrement permettent de maintenir un taux de pertes sur créances très satisfaisant.

Les opérations financières, notamment de couverture du risque de taux, sont réalisées avec un panel large d'institutions financières de premier plan. Une mise en concurrence est réalisée pour toute opération financière significative, et le maintien d'une diversification satisfaisante des ressources et des intervenants est un critère de sélection.

9.5.13 **SEGMENT OPERATIONNEL (IFRS 8)**

L'information sectorielle telle que communiquée ci-après est conforme aux dispositions de la norme IFRS 8. Cette présentation est faite à titre de comparaison pour l'exercice clos le 31.08.2010 et pour l'exercice clos le 31.08.2011.

Information sectorielle Bleecker au 31 août 2010
Par Zones Géographiques

- Compte de Résultat global consolidé au 31 août 2010 -

<i>En K€</i>	Paris	Ile de France	Régions	Total
Chiffre d'affaires	8 871	12 420	4 654	25 945
%	34,2%	47,9%	17,9%	100,0%
Autres produits	1 373	1 133	777	3 282
Charges opérationnelles	11 969	14 296	3 402	29 667
Juste valeur des immeubles (IAS 40)	30 993	15 264	-2 626	43 630
Résultat opérationnel	29 267	14 520	-597	43 190
%	67,8%	33,6%	-1,4%	100,0%
Produits Financiers	245	46	16	307
Charges financières	4 207	3 540	1 268	9 015
Résultat Financier	-3 962	-3 494	-1 252	-8 708
%	45,5%	40,1%	14,4%	100,0%
Résultat courant	25 305	11 026	-1 849	34 482
%	73,4%	32,0%	-5,4%	100,0%
Résultat des cessions d'actifs	0	0	0	0
Résultat net consolidé	25 305	11 026	-1 849	34 482
%	73,4%	32,0%	-5,4%	100,0%

- Bilan global consolidé au 31 août 2010 -

<i>En K€</i>	Paris	Ile de France	Régions	Total
ACTIF				
Actifs incorporels nets	1 580	1 130	290	3 000
Actifs corporels nets	211 120	150 910	38 780	400 810
Immobilisations financières nettes	2 808	3 093	995	6 896
Total Actif non courant	215 509	155 132	40 065	410 706
%	52,5%	37,8%	9,8%	100,0%
Créances d'exploitation	3 328	4 723	1 205	9 256
Créances diverses	1 672	1 590	1 479	4 742
Instruments financiers dérivés (IAS 39)	103	168	26	297
Trésorerie	250	1 271	138	1 659
Total Actif courant	5 353	7 752	2 848	15 954
%	53,8%	33,8%	12,4%	100,0%
TOTAL ACTIF	220 862	162 885	42 913	426 660
%	51,8%	38,2%	10,1%	100,0%
PASSIF				
Capitaux propres	29 489	6 221	9 445	45 156
Provisions	407	291	75	773
Dettes financières	159 606	123 632	37 609	320 847
Dettes d'exploitation	2 066	3 175	626	5 867
Dettes diverses	29 293	29 565	-4 843	54 016
TOTAL PASSIF	220 862	162 885	42 913	426 660
%	51,8%	38,2%	10,1%	100,0%

Information sectorielle Bleecker au 31 août 2011
Par Zones Géographiques

- Compte de Résultat global consolidé au 31 Août 2011 -

<i>En K€</i>	Paris	Ile de France	Régions	Total
Chiffre d'affaires	10 061	12 830	3 280	26 171
%	38.4%	49.0%	12.5%	100.0%
Autres produits d'exploitation	1 155	1 544	88	2 787
Charges d'exploitation	6 510	7 946	1 327	15 783
Juste valeur des immeubles (IAS 40)	15 567	6 595	-2 327	19 834
Résultat opérationnel	20 272	13 022	-286	33 009
%	61.4%	39.5%	-0.9%	100.0%
Produits Financiers	527	242	64	833
Charges financières	4 275	3 961	1 194	9 429
Résultat Financier	-3 748	-3 719	-1 130	-8 596
%	43.6%	43.3%	13.1%	100.0%
Résultat courant	16 525	9 304	-1 416	24 413
%	67.7%	38.1%	-5.8%	100.0%
Résultat des cessions d'actifs	3 729	0	0	3 729
Résultat net consolidé	20 254	9 304	-1 416	28 142
%	72.0%	33.1%	-5.0%	100.0%

- Bilan global consolidé au 31 Août 2011 -

<i>En K€</i>	Paris	Ile de France	Régions	Total
ACTIF				
Actifs incorporels nets	1 421	1 275	304	3 000
Actifs corporels nets	175 470	157 510	31 080	364 060
Immobilisations financières nettes	3 662	6 125	1 883	11 671
Total Actif non courant	180 552	164 911	33 268	378 731
%	47.7%	43.5%	8.8%	100.0%
Créances d'exploitation	5 035	5 425	1 186	11 646
Créances diverses	8 819	2 050	970	11 839
Instruments financiers dérivés (IAS 39)	199	259	37	494
Trésorerie	1 147	1 476	429	3 053
Actifs destinés à la vente	0	0	6 512	6 512
Total Actif courant	15 200	9 210	9 135	33 544
%	45.3%	27.5%	27.2%	100.0%
TOTAL ACTIF	195 752	174 120	42 402	412 275
%	47.5%	42.2%	10.3%	100.0%
PASSIF				
Capitaux propres	53 740	21 333	8 998	84 071
Provisions	224	201	48	473
Dettes financières	121 514	117 052	36 326	274 893
Dettes d'exploitation	2 265	4 305	705	7 275
Dettes diverses	18 009	31 229	-3 675	45 563
TOTAL PASSIF	195 752	174 120	42 402	412 275
%	47.5%	42.2%	10.3%	100.0%

10 NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

10.1 BILAN CONSOLIDE

10.1.1 ACTIF

10.1.1.1 Immobilisations incorporelles

En K€	31 08 2010	Augmentations	Diminutions	31 08 2011
Actifs incorporels				
Marque Bleecker	3 000			3 000
Valeur nette	3 000			3 000

Les 3 000 K€ correspondent à la valorisation de la marque BLEECKER évaluée par Sorgem Évaluation, expert indépendant.

La marque BLEECKER et le logo y attaché, appartiennent à BLEECKER et ont fait l'objet d'un enregistrement à l'INPI ainsi qu'à l'OHMI. Leur usage est exclusivement réservé à la Société BLEECKER, ses filiales, et à la SNC SINOUEH IMMOBILIER.

10.1.1.2 Immeubles de placement

En K€	31 08 2010	Augmentations	Diminutions	31 08 2011
Immeubles de placement	400 810	21 162	57 912	364 060
Actifs destinés à la vente	0	6 512		6 512
Valeur nette	400 810	27 674	57 912	370 572

Les immeubles de placement et les immobilisations en cours sont retenus à leur valeur d'expertise telle que définie par la norme IAS 40.

Au 31 août 2011, le Groupe BLEECKER détient 4 contrats de crédit bail, ces contrats sont à taux variable.

Au 31 août 2011, le Groupe BLEECKER ne dispose pas de droit sur des biens immobiliers dans le cadre de location simple.

Le Groupe BLEECKER n'occupe aucun immeuble et possède un actif destiné à la vente.

La juste valeur des immeubles de placement, établie par un expert indépendant, est définie à l'aide des méthodes suivantes :

- Capitalisation des revenus locatifs et / ou
- Méthode par comparaison

Synthèse du patrimoine BLEECKER au 31 août 2011 :

Société	Localisation	Surfaces (m ²)	Affectation	Loyer en base annuelle au 01/09/2011	Observations	
Anatole France	92 Malakoff	3 004	Bureaux	994 383 €	Loué	
Carré Bossuet	77 Lieusaint	5 307		1 074 705 €	Loué	
		261	Commerces	55 500 €	Loué	
Corneille	24 Périgueux	2 821	Bureaux	526 346 €	Loué	
Les Etoiles **	77 Serris	5 203		1 299 400 €	Loué	
Gide	75 Paris IX	1 732		736 822 €	Loué	
Néflier **	33 Pessac	5 784		752 879 €	Loué	
		3 971		196 000 € *	Vacant	
Moussorgski	75 Paris VIII	1 104		687 246 €	Loué	
Molière	75 Paris VIII	2 830		2 347 869 €	Loué	
		1 493		Commerces	2 171 656 €	Loué
Croix du Sud **	77 Lieusaint	3 736		Bureaux	765 583 €	Loué
		230		Commerces	40 000 € *	Vacant
		628	Bureaux	133 250 € *	Vacant	
Bartok	45 Ormes Saran	26 229	Plateforme logistique	1 287 552 €	Loué	
		12 800		476 000 € *	Loué à compter du 01/02/12	
Vivaldi	77 Bussy St Georges	13 804		853 486 €	Loué	
Wagner	77 Combs La Ville	40 486		2 150 000 € *	Vacant	
Bleecker	77 Bussy St Georges	5 321		Activité	290 000 €	Loué
	59 Hem	3 600			223 821 €	Loué
Borodine	77 Bussy St Georges	14 151			1 388 727 €	Loué
Parc du Sextant **	77 Lieusaint	1 500			97 000 €	Loué
		4 504			333 000 € *	Vacant
Lulli	93 Blanc Mesnil	7 132			400 188 €	Loué
Rameau	93 Saint Ouen	4 942	640 300 € *		Vacant	
Ravel	92 Gennevilliers	8 833	1 079 672 €		Loué	
Bellini	92 Gennevilliers	2 684	314 032 €		Loué	
Racine	92 Gennevilliers	4 235	576 554 €		Loué	
Verdi	94 Vitry sur Seine	8 523	913 682 €		Loué	
Mahler	75 Paris VIII	1 411	Bureaux		622 786 €	Loué
		312	Commerces		217 675 €	Loué
		121	Habitation		30 065 €	Loué
		126	Bureaux		57 000 € *	Vacant
		288	Habitation		91 000 € *	Vacant
Mallarmé	75 Paris IX	972	Bureaux	387 633 €	Loué	
		246	Commerces	73 135 €	Loué	
		171	Bureaux	93 600 € *	Loué à compter du 01/12/11	
Rostand	75 Paris II	1 135	Bureaux	541 796 €	Loué	
		660	Commerces	217 342 €	Loué	
		467	Habitation	136 878 €	Loué	
		56	Habitation	21 000 € *	Vacant	
TOTAL (détenion 100%)		202 811		25 295 563 €		

* Loyers prévisionnels

** Partenariats :

La SNC des Etoiles est détenue à 51% par la SARL Balzac, elle-même détenue à 100% par la SA Bleecker

La SCI Néflier est détenue à 50% par la SARL Brahms, elle-même détenue indirectement à 100% par la SA Bleecker

La SCI Croix du Sud est détenue à 65% par la SARL Proust, elle-même détenue à 100% par la SA Bleecker

La SCI Parc du Sextant est détenue à 65% par la SARL Mozart, elle-même détenue à 100% par la SA Bleecker

Variation des immeubles :

En K€	31 08 2011	31 08 2010
Valeur comptable des immeubles à l'ouverture	400 810	373 760
Acquisitions	1 328	7 588
Dépenses ultérieures comptabilisées dans la valeur comptable		
Acquisitions dans le cadre de regroupement d'entreprises		
Reclassement des immeubles de placement en actifs détenus en vue de la vente et autres sorties	(6 512)	
Profits ou pertes net résultant d'ajustement de la juste valeur	19 834	29 551
Écarts de change nets		
Transferts vers et depuis les catégories de stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaires		
Cession d'actifs	(51 400)	(10 089)
Valeur comptable des immeubles à la clôture	364 060	400 810

Au 31 août 2011, il n'y a pas eu de regroupement d'entreprise.

10.1.1.3 Autres actifs courants

En K€	31 08 2010	Augmentations	Diminutions	31 08 2011
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Créances d'impôts différés				
Prêts	240		22	218
Prêts ICNE				
Dépôts et cautionnements	6 657	7 025	2 229	11 453
Valeur nette	6 896	7 025	2 251	11 671

10.1.1.4 Clients et comptes rattachés

En K€	31 08 2011	31 08 2010
Clients et comptes rattachés	11 469	9 545
Provisions	-1 577	-2 218
Valeur nette	9 892	7 327

10.1.1.5 Avances et acomptes versés

En K€	31 08 2011	31 08 2010
Avances et acomptes versés	217	235
Valeur nette	217	235

10.1.1.6 Autres créances non courantes

En K€	31 08 2011	31 08 2010
Créances fiscales & sociales	1 556	2 460
Créances sur cessions d'immobilisations	516	1 349
Charges constatées d'avance	1 019	488
Débiteurs divers	10 286	2 138
Valeur nette	13 377	6 435

10.1.1.7 Instruments financiers dérivés

En K€	31 08 2011	31 08 2010
Contrats CAP	494	297
Valeur nette	494	297

La détermination de la juste valeur des couvertures résulte d'une valorisation financière au 31 août 2011, avec un logiciel standard, intégrant les critères de marché.

La norme IAS 39 a pour incidence dans les comptes consolidés du Groupe BLEECKER au 31 août 2011 l'enregistrement d'une somme de 494 K€ au titre des couvertures des taux variables pour les emprunts et les contrats de crédit bail immobiliers.

10.1.1.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31 08 2011	31 08 2010
Valeurs mobilières de placement	396	460
Provisions pour dépréciation des VMP		
Disponibilités	2 657	1 199
Valeur nette	3 053	1 659

10.1.2 PASSIF

10.1.2.1 Capitaux propres

Au 31 août 2011 le capital social de BLEECKER s'élève à 22 503 206,70 €, divisé en 1 219 686 actions de 18,45 € de valeur nominale chacune.

BLEECKER détient toujours 95 000 de ses propres actions. Conformément à l'article L. 225-210 alinéa 3 du Code de commerce, la Société dispose de réserves autres que la réserve légale d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède. Le compte de réserves indisponibles doté à cet effet s'élève à ce jour à 5 235 773 €.

	31 08 2011	
	Nombre d'actions	Montant en €
Actions inscrites en diminution des capitaux propres	95 000	3 943 888
Auto-détention en %		7,79%

Les capitaux propres sont détaillés dans le tableau des variations des capitaux propres consolidés présenté avec les états financiers.

10.1.2.2 *Passifs financiers courants et non courants*

En K€	ENCOURS 31 08 2011	Remboursement < 1 an	ENCOURS 31 08 2012	Remboursement 1 à 5 ans	ENCOURS 31 08 2016	Remboursement au-delà de 5 ans
Dettes à taux fixe	8 206	-445	7 761	-1 407	6 353	-6 353
Emprunts bancaires	8 075	-314	7 761	-1 407	6 353	-6 353
Crédit-bail						
Intérêts provisionnés	131	-131				
Dettes à taux variable	262 840	-23 415	239 426	-182 550	56 876	-56 876
Emprunts à taux variable	214 032	-21 524	192 508	-145 849	46 659	-46 659
Crédit-bail	16 119	-1 041	15 077	-4 861	10 217	-10 217
Intérêts provisionnés	655	-655				
Découvert bancaire	32 035	-195	31 840	-31 840		
Total dette brute	271 046	-23 860	247 186	-183 957	63 229	-63 229

Note : La répartition des prêts se fait sur la base des amortissements annuels minimum obligatoires contractuels.

10.1.2.3 *Dépôts et cautionnements reçus*

En K€	31 08 2011	31 08 2010
Dépôts et cautionnements reçus	3 847	4 008
Valeur nette	3 847	4 008

Correspondent aux dépôts de garantie versés par les locataires dans le cadre des baux immobiliers consentis par le Groupe BLEECKER.

10.1.2.4 *Provisions pour risques et charges*

En K€	31 08 2011	31 08 2010
Autres litiges	473	773
Valeur nette	473	773

10.1.2.5 *Autres passifs courants*

En K€	31 08 2011	31 08 2010
Dettes fiscales et sociales	4 920	4 494
Autres dettes*	37 469	42 904
Produits constatés d'avance	7 745	6 967
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 704	5 518
Total des dettes	52 838	59 883

* Dont 24,8 M€ de comptes courants bloqués

10.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

10.2.1 LOYERS

Le chiffre d'affaires du Groupe BLEECKER au 31 août 2011 est de 26 171 K€, dont 4 845 K€ de charges refacturées.

10.2.2 CHARGES OPERATIONNELLES

Les charges opérationnelles correspondent essentiellement :

- aux charges locatives qui incombent au propriétaire, charges liées aux travaux, frais de contentieux éventuels ainsi qu'aux frais liés à la gestion immobilière,
- aux charges locatives à récupérer auprès des locataires.

Toutes les charges y compris celles récupérables auprès des locataires sont comptabilisées en Charges. Les charges récupérées auprès des locataires sont comptabilisées en Produits.

Au cours de l'exercice une indemnité d'éviction a été versée. Cette d'indemnité a été traitée en « Autres charges ».

10.2.3 COÛT DES EMPRUNTS OU DES DETTES PORTANT INTERET

Conformément à la norme IAS 23, le traitement comptable de référence des frais financiers retenu est la comptabilisation en charges.

Le coût de l'endettement financier net regroupe les intérêts sur emprunts, les autres dettes financières, les revenus sur prêts ou créances rattachées à des participations, ainsi que l'impact lié aux instruments de couverture.

en K€	31 08 2011	31 08 2010
Produits financiers	833	307
Charges financières	9 429	9 015
<i>Intérêts sur emprunts et charges financières</i>	9 282	7 419
<i>Intérêts liés aux opérations de crédit-bail</i>	345	527
<i>Ajustement de valeur des instruments financiers</i>	(198)	1 069
Coût de l'endettement net	8 596	8 708

10.2.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

Les opérations non courantes ne sont pas significatives.

10.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

10.3.1 CESSIONS D'ACTIFS

Il s'agit des produits de cessions des actifs cédés réduits de la trésorerie des filiales cédées.

10.3.2 VARIATION DU PERIMETRE

Au cours de l'exercice, le Groupe BLEECKER a porté la participation qu'elle détient dans la SCI CARRE BOSSUET de 99,99% à 100%.

cf paragraphe 1.1.6. Titres de participation de l'Annexe aux comptes consolidés figurant à l'Annexe 2 du présent document.

10.3.3 VARIATION DES AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

La variation des autres actifs et passifs s'explique, notamment par :

- une diminution des dettes fournisseurs de 7 M€,
- un accroissement des autres créances à moins d'un an de 7 M€ : qui résulte de l'avance de trésorerie accordée par la SCI CHATEAUDUN, à l'associé hors Groupe, qui correspond à la trésorerie lui revenant à la suite de la cession de l'immeuble CHATEAUDUN réalisée le 17 mai 2011,
- une diminution des créances clients de 2,5 M€.

ANNEXE 3

Table de concordance avec le rapport financier annuel

La Table thématique suivante permet d'identifier les informations requises par l'Autorité des marchés financiers, au titre du rapport financier annuel, conformément à l'article 212-13 VI de son règlement général.

Informations requises dans le rapport financier annuel		Chapitres Pages
1.	COMPTES ANNUELS	Annexe 1 p. 143 à 163
2.	COMPTES CONSOLIDES	Annexe 2 p. 164 à 193
3.	RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.08.2011	
3.1	Évènements marquants	Chap ; 26 § 1 p. 132 à 134
3.2	Commentaires sur les comptes sociaux	Chap ; 26 § 2 p. 134 à 139
3.3	Commentaires sur les comptes consolidés	Chap ; 26 § 3 p. 139 à 140
3.4	Évolution et perspectives d'avenir	Chap ; 26 § 4 p. 141
4.	DECLARATION DU RESPONSABLE	Chap.1 p. 4
5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET LES COMPTES CONSOLIDES	Chap. 20 § 20.4 p. 108 à 109 Chap. 20 § 20.5 p. 109 à 111